Le Quotidien

GROUPE CAPITALES MÉDIAS

JEUDI
21 FÉVRIER
2019

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, 46e ANNÉE, N° 98 | DÉPÔT 1,20 $ + TAXES

lequotidien.com

3,6 M$ US POUR ÉTUDIER LE DIABÈTE DE GROSSESSE

PAGE 9

PHOTO 123RF

VIAU

Floué par des éleveurs

PAGE 15

DJ Dan Desnoyers et un feu d'artifice pour lancer les festivités

La 16e édition des Hivernades s'étend sur la Zone portuaire

PAGE 7

Après les bornes de recharge, la restauration rapide

RL Énergies étend sa bannière Fabbrica

PAGE 6

PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

DES IMPACTS AMOINDRIS

GNL Québec dévoile la version finale de l'étude environnementale du projet Énergie Saguenay + 443 000 tonnes de GES à compenser PAGES 2 ET 3

443 000 tonnes de GES à compenser

GNL Québec dévoile la version finale de l'étude d'impact environnemental du projet Énergie Saguenay

DENIS VILLENEUVE
dvilleneuve@lequotidien.com

Si Énergie Saguenay maintient son objectif d'atteindre la carboneutralité avec sa future usine de liquéfaction de gaz naturel, à Grande-Anse, d'une capacité de 11 millions de tonnes, ce sont 443 000 tonnes d'émissions directes de gaz à effet de serre (GES) qu'elle devra compenser annuellement à compter de 2025, année projetée du démarrage des installations.

GNL Québec a présenté la version finale de l'étude d'impact environnemental réalisée par WSP et Nippour, mercredi. Il s'agit d'un document de plus de 4000 pages en incluant les annexes. Le dévoilement a été l'occasion pour Caroline Hardy, directrice environnement de GNL Québec, Pierre-Olivier Roy, Ph. D. et chercheur au Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), et Stéphanie Fortin, directrice des communications et relations avec les communautés, d'effectuer une présentation sur les impacts du projet.

Lors de la présentation, M. Roy a fait état des travaux réalisés selon la méthode du cycle de vie et visant à évaluer les émissions de GES découlant de la construction et l'opération des installations. Les émissions directes, incluant les émissions fugitives, totaliseront environ 421 000 tonnes annuellement, soit 0,55 % des émissions québécoises auxquelles s'ajoutent 107 000 tonnes découlant de l'utilisation d'un bloc de 550 mégawatts d'hydroélectricité et 176 000 tonnes reliées à l'utilisation des infrastructures. Les émissions de GES liées à la construction du complexe sont estimées à 238 000 tonnes sur une période de 57 mois.

Parmi les arguments favorables au projet, le CIRAIG confirme que le projet d'Énergie Saguenay alimenté à l'hydroélectricité produira 84 % moins de GES qu'une usine équivalente aux États-Unis et alimentée au gaz naturel. À l'échelle mondiale, en émettant l'hypothèse que le GNL puisse remplacer l'utilisation du charbon ou du pétrole dans des pays comme la Chine et l'Inde, le CIRAIG estime la réduction d'émissions de GES à 28 millions de tonnes annuellement ou 700 millions de tonnes sur un horizon de 25 ans. Il s'agit toutefois d'un scénario que le CIRAIG ne peut valider puisqu'il est impossible de savoir à cette étape-ci à qui le GNL sera vendu et quelle sera son utilisation (production d'électricité, chaleur, transport) par les clients potentiels en Europe, en Asie ou en Amérique du Sud.

IMPACTS

Outre les émissions de GES, Énergie Saguenay a fait part de ses discussions avec les trois comités consultatifs formés avec les Autochtones, les groupes environnementaux et le comité maritime. Les discussions ont permis de faire le point pour repositionner la future usine sur le site de Grande-Anse avec différentes modélisations.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'atténuer l'impact visuel à partir de la rive nord du Saguenay, d'utiliser des lampes d'éclairage ambrées et une torchère au sol plutôt que verticale.

Au niveau sonore, selon les modèles présentés, l'usine ne devrait pas avoir plus d'impact que celles de l'ambiance d'un restaurant lorsqu'on se situe sur la rive nord. Au chapitre de la qualité de l'air, le principal défi sera de maintenir les émissions de poussières pendant la phase de construction.

En ce qui a trait au transport du gaz liquéfié sur le Saguenay à l'aide de méthaniers, à raison de quatre à cinq bateaux par semaine, M^me^ Hardy s'est voulue rassurante en affirmant qu'en 50 ans de transport de GNL au niveau mondial, aucun accident ou perte de cargaison n'a été constaté. Selon tous les scénarios étudiés, une collision avec un autre navire ou un incendie pourraient mener à des déversements. En ce qui a trait à l'émission de bruit subaquatique, auquel seraient soumis les troupeaux de bélugas du Saguenay, GNL affirme être en contact avec les chercheurs œuvrant dans le domaine.

« Dans tous les cas de modélisation, les pires scénarios ont été étudiés et les paramètres du gouvernement sont rencontrés », affirme-t-elle.

À compter de vendredi soir, Énergie Saguenay poursuivra le processus avec la tenue d'une session d'information et de consultation avec la population.

Pierre-Olivier Roy, Ph. D. et chercheur au CIRAIG, a décortiqué les chiffres portant sur les émissions de GES de la future usine, laquelle devrait être carboneutre. — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

Caroline Hardy, directrice environnement chez GNL Québec, a expliqué que l'utilisation d'un bloc d'énergie de 550 MW permettrait de diminuer l'empreinte carbone. — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

84%
moins de GES seraient émis par une usine alimentée à l'hydroélectricité, plutôt qu'au gaz naturel

Pas encore de clients ni de fournisseurs

DENIS VILLENEUVE
dvilleneuve@lequotidien.com

Même si le projet d'Énergie Saguenay avance, la direction de l'entreprise n'a pas encore signé d'entente avec un éventuel fournisseur de gaz de l'Alberta ni avec un client outre-mer pour disposer de son gaz naturel liquéfié.

Présent lors de l'exposé de presse, Tony Le Verger, vice-président développement et finances, a mentionné qu'il effectue régulièrement des voyages en Europe afin de dénicher des clients potentiels, un processus très long puisqu'il est question de contrats à long terme d'une durée de 20 ans impliquant des milliards de dollars. « Certaines négociations sont avancées. On espère avoir des clients signés pour 2019 », a déclaré M. Le Verger.

Interrogé sur la présence des Russes dans le paysage énergétique européen, M. Le Verger affirme qu'il s'agit de fournisseurs parmi d'autres de GNL comme peuvent l'être les États-Unis, la Norvège, le Nigeria et l'Algérie.

« Certaines négociations sont avancées. On espère avoir des clients signés pour 2019. »

— Tony Le Verger

Selon lui, la sécurité des approvisionnements à long terme fait partie des discussions abordées avec les Européens.

Les Polonais ont construit un terminal d'importation parce que 60 % de leur gaz provenait des Russes. Maintenant, ils s'approvisionnent à partir des États-Unis et de la Norvège.

En ce qui a trait à la provenance du gaz naturel qui sera liquéfié ici, Énergie Saguenay assure qu'il sera entièrement canadien, provenant à 85 % de formation géologique à réservoirs étanches et à 15 % de gaz conventionnel.

« La future usine ne sera pas déclencheur d'ouverture de nouveaux puits de gaz de schiste », assure M^me^ Fortin.

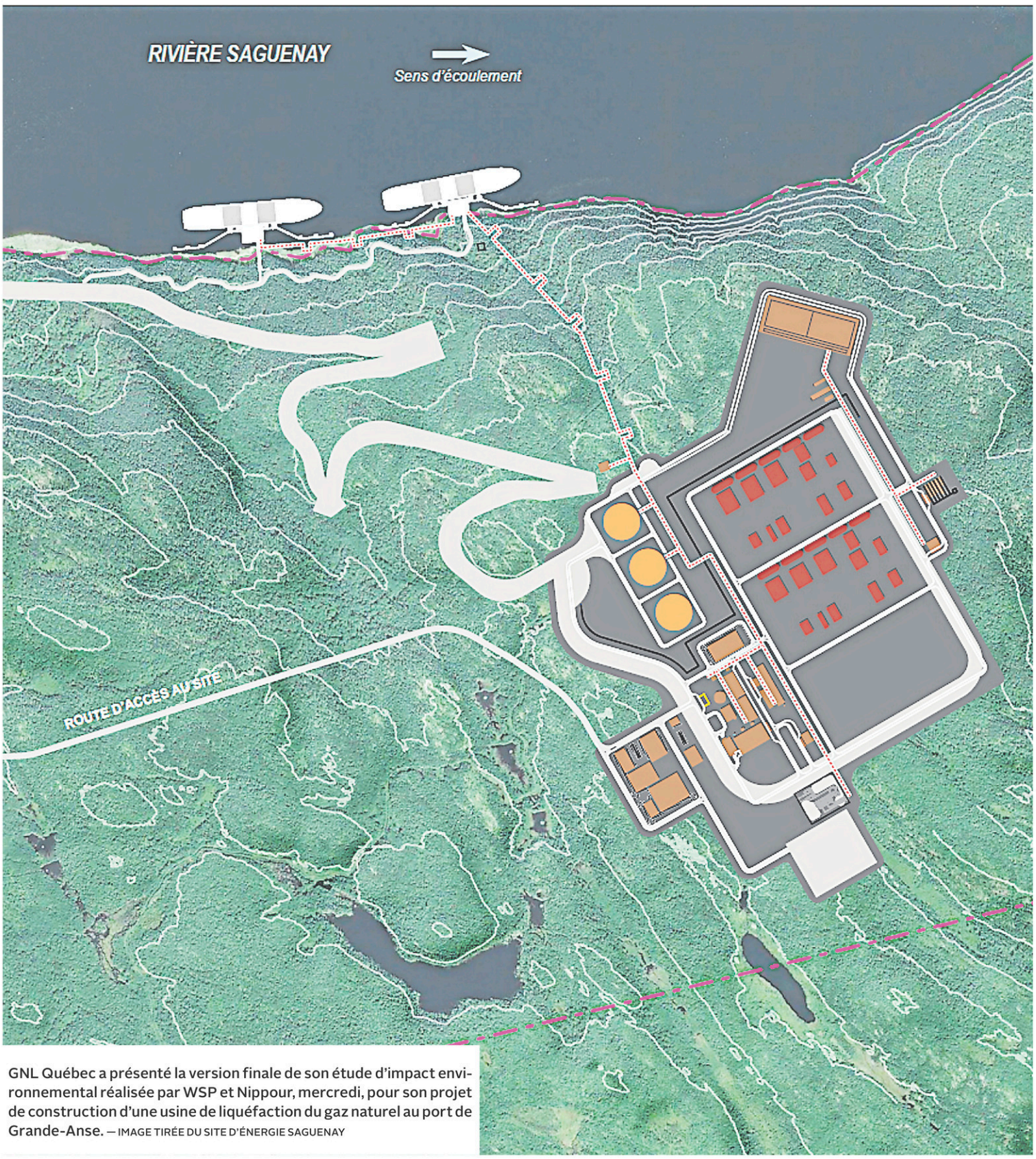

GNL Québec a présenté la version finale de son étude d'impact environnemental réalisée par WSP et Nippour, mercredi, pour son projet de construction d'une usine de liquéfaction du gaz naturel au port de Grande-Anse. — IMAGE TIRÉE DU SITE D'ÉNERGIE SAGUENAY

La vraie question environnementale mise de côté, croit Sylvain Gaudreault

Le porte-parole du Parti québécois en matière d'Environnement et député de Jonquière, Sylvain Gaudreault, reconnaît le travail réalisé par le CIRAIG à la demande d'Énergie Saguenay. Il croit cependant qu'il ne met pas de l'avant la vraie question au plan environnemental.

Selon lui, cette vraie question devrait être posée afin de savoir si on doit remplacer l'utilisation de combustibles fossiles comme le charbon et le pétrole par un autre combustible fossile sous forme de gaz naturel. «Le vrai débat que l'on doit entreprendre comme société est de savoir si on doit passer par la transition énergétique ou si on ne devrait pas aller directement vers des énergies renouvelables», affirme M. Gaudreault.

Le député a déploré une nouvelle fois que le projet d'Énergie Saguenay soit scindé en deux sur le plan de l'évaluation environnementale avec un processus spécifique pour le prolongement du gazoduc en territoire québécois sur 750 km et un autre pour la construction de l'usine de liquéfaction. Il dénonce que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et l'Agence d'évaluation environnementale fédérale soient impliqués. Il préférerait que seul le BAPE évalue les deux phases du projet. «Je crois que ce n'est pas aux autres de décider ce qu'on veut avoir sur notre territoire. S'ils prétendent qu'ils auront le gaz le plus vert au monde, on doit le faire correctement. Je ne veux pas qu'on subisse la pression des autres», conclut-il.

PÉTITION

Toujours en lien avec les grands projets, Pierre Charbonneau, l'initiateur de la pétition d'appui aux projets d'Énergie Saguenay, d'Arianne Phosphate et de Métaux BlackRock, a fait savoir par voie de communiqué qu'il est sur le point d'atteindre le cap des 4500 signatures. **DENIS VILLENEUVE**

Style, Confort et Qualité !
CHAUSSURES
RODRIGUE LE BOTTIER
280, RUE RACINE EST, CHICOUTIMI
418 543-8538
SUIVEZ-NOUS SUR
Nouveautés printemps/été déjà en magasin!
SOLDE D'HIVER
JUSQU'À 70% DE RABAIS
Sur plusieurs articles sélectionnés en magasin
earth
5366970

PRÉSUMÉ MEURTRIER

Villeneuve déclaré inapte

STÉPHANE BÉGIN
sbegin@lequotidien.com

Le présumé meurtrier de Chicoutimi-Nord, Karl-Emmanuel Villeneuve, a été à nouveau déclaré inapte à subir son procès. Le dossier est donc sur pause pour l'instant. L'accusé a immédiatement été confié au département de la psychiatrie de l'hôpital de Chicoutimi afin qu'on lui prodigue les soins nécessaires à sa condition.

Sans surprise pour la défense, Karl-Emmanuel Villeneuve a été déclaré inapte à subir son procès et est retourné aux soins des médecins à l'hôpital de Chicoutimi. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Le juge Raymond W. Pronovost, de la Cour supérieure du Québec, a accepté la recommandation de la psychiatre.

Villeneuve est accusé du meurtre au premier degré d'Alexandre Larouche, survenu le 29 juillet 2018 dans une résidence de la rue Johanna. La victime aurait été tirée à deux reprises, possiblement pour une dette de drogue.

Mercredi matin, Villeneuve est revenu au Palais de justice de Chicoutimi afin de prendre connaissance des conclusions du rapport psychiatrique mené au département D-8 de l'hôpital de Chicoutimi et dont les médias ne peuvent dévoiler les détails.

Déclaré inapte à subir son procès, Villeneuve est confié à la Commission d'examen qui rendra la décision éventuellement sur son statut.

« Il est mentionné que vous êtes inapte à subir votre procès et je n'ai d'autres choix que d'appliquer l'article 672.45 (du Code criminel canadien) et de vous déclarer inapte. Vous serez envoyé à l'hôpital de Chicoutimi jusqu'au moment où la Commission d'examen examinera votre cas. C'est pour une période maximale de deux ans. Mais dès que le traitement s'avérera efficace, vous reviendrez devant le tribunal », a indiqué le juge Pronovost.

Me Michaël Bourget, du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales, n'a pas demandé de contre-expertise estimant que les conclusions étaient particulièrement claires.

« Le rapport est assez complet et vient rejoindre les conclusions de septembre dernier. L'accusé reste détenu. C'est juste l'endroit qui change. Au lieu d'être dans un endroit carcéral, il se retrouve à l'hôpital », indique Me Bourget.

« Maintenant, il va recevoir des soins de santé. Si son état se stabilise ou n'est plus décompensé, il va revenir sur le rôle régulier. La dernière fois, ça avait pris environ un mois. Là, on verra comment les traitements iront. Le code (criminel) prévoit un maximum de deux ans pour réévaluer l'individu, mais généralement le dossier va être reporté avant ça. C'est l'hôpital qui va se charger de nous faire parvenir un rapport médical pour nous dire qu'il est bien ou non », note le procureur de la Couronne.

Si l'état ne s'améliore pas, les tribunaux en réentendront parler dans deux ans.

« Tant qu'il est inapte, il n'y a pas de procès possible. Si l'on veut, le dossier en ce moment est sur pause et on verra comment son état va s'améliorer », ajoute Me Bourget.

Karl-Emmanuel Villeneuve avait déjà été déclaré inapte à subir son procès en août 2018, mais le diagnostic médical avait changé environ un mois plus tard. Il avait alors été accusé de meurtre au premier degré.

DOUTE

Du côté de la défense, Me Jean-Marc Fradette aurait souhaité que son client soit apte à subir son procès afin de bien préparer le procès.

« J'avais des indices (de son état) et j'avais mentionné que mon client n'était pas en mesure de prendre les décisions stratégiques pour préparer le procès pour l'accusation, la pire, du Code criminel, soit un meurtre. Il ne peut pas m'aider à prendre les décisions importantes. »

« C'est la raison pour laquelle j'avais demandé à vérifier son aptitude à subir son procès. Je ne suis pas très surpris du résultat », de dire Me Fradette.

Le criminaliste croit que la présence de Villeneuve à l'hôpital lui permettra de redevenir apte à nouveau à subir son procès.

« Il sera suivi davantage qu'en détention. À la prison, il n'y a pas de psychiatres en permanence. À l'hôpital, on va s'assurer qu'il prendra sa médication et on pourra voir les réactions, ce qui ne peut se faire à la prison. Suivi de cette manière, le jeune homme pourrait redevenir apte d'ici quelques semaines comme la dernière fois. Le dossier sera alors ramené par le juge et on pourrait fixer une date de procès, que je souhaite pour le mois de mai », précise Me Fradette.

NOUS JOINDRE

Vous avez une nouvelle ou une opinion ?
redaction@lequotidien.com

TWITTER
twitter.com/lequotidien_cyb

FACEBOOK
facebook.com/LeQuotidienProgres

RÉDACTION
Saguenay 418 690-8800
Alma 418 668-0920
Télécopieur 418 690-8805

ABONNEMENTS
418 545-4664
Lundi au vendredi: 7h30 - 16h30
Sans frais
1 (800) 866-3658

PUBLICITÉ
418 545-4474
Télécopieur: 690-8824
Lundi au vendredi 8h30 à 16h30

PETITES ANNONCES
418 549-4444
Télécopieur 418 690-8360
Lundi au vendredi 8h30 à 16h30

SOMMAIRE

arts	26
bandes dessinées	29
détente	28
décès	32
économie & bourse	27
horoscope	29
météo	30
petites annonces	30
télévision	29
sports	34

Avis aux termes de la Loi sur les journaux et autres publications (L.R.Q. J-1)
Le Quotidien est publié et édité par la société 3 834 310 Canada inc., ayant une place d'affaires au 1051, boulevard Talbot, Saguenay (Québec) G7H5C1.
Le Quotidien est imprimé aux presses de TC Transcontinental de Québec. **Merci de recycler ce journal**.

LE MOT DU JOUR ANTIDOTE OFFERT PAR GROUPE CAPITALES MÉDIAS

ARTICULER, *verbe*

Définitions – Énoncer point par point. *Il articula les chefs d'accusation.* – Prononcer. *Elle articule très bien ce mot.*
Synonymes – structurer, façonner, bâtir, organiser, construire ; proférer, émettre, dire, marteler, détacher...
Citation – « Le Citoyen commençait par articuler contre la Couronne quelque nouveau grief. » (Gustave Flaubert, *l'Éducation sentimentale*)
Pléonasmes – On écrit *articuler* (tout simplement), et non : **articuler oralement*, **articuler verbalement*...

Votre nouveau complice :
Antidote 10
WINDOWS • MAC • LINUX
www.antidote.info

PUBLIÉ DANS TOUS LES QUOTIDIENS DE GROUPE CAPITALES MÉDIAS
leSoleil leDroit leNouvelliste laTribune leQuotidien leProgrès laVoixdel'Est

5356926

TENTATIVE DE SÉQUESTRATION À SAINT-FÉLIX D'OTIS

32 mois pour Guénard

STÉPHANE BÉGIN
sbegin@lequotidien.com

Incarcéré depuis septembre 2017, Michel Guénard a réglé ses différends avec la justice en plaidant coupable à cinq chefs d'accusation d'introduction par effraction et de port d'un déguisement dans le but de commettre une infraction criminelle. Il écope de 32 mois de détention.

Le juge Pierre Simard, de la Cour du Québec, a entériné la suggestion commune de Me Nicole Ouellet, du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), et de Me Charles Cantin, avocat en défense. Comme Guénard a purgé 27 mois de détention préventive, il lui reste cinq mois à passer à l'ombre.

Michel Guénard, un individu de Stoneham-et-Tewkesbury, a reconnu sa culpabilité à des accusations d'introduction par effraction, de complot, de possession d'outils de cambriolage et de port de déguisement dans une affaire de tentative de séquestration survenue à Saint-Félix-d'Otis en septembre 2017.

Au moment de l'infraction, Guénard et son présumé complice, Johnny Daigle, avaient tenté de s'introduire dans une résidence du lac Goth afin de prendre possession d'un butin assez important. Ils croyaient que la propriétaire du lieu y cachait une forte somme d'argent.

Les deux hommes, cagoulés, ont tenté de ligoter la propriétaire des lieux, mais la dame est parvenue à leur fausser compagnie et à se réfugier chez des voisins qui l'avaient entendu crier.

La victime a pu contacter le 9-1-1 chez ces gens, car les deux individus avaient pris la peine de couper sa ligne téléphonique.

Michel Guénard avait voulu s'en prendre aux représentants des médias à son arrivée au palais de justice. Il ne voulait pas être pris en photo. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Face à leur tentative ratée, les malfrats avaient pris le chemin des bois afin de fuir les lieux. Ils avaient bien tenté de récupérer leur véhicule, mais n'ont pu le faire, car tous les chemins du secteur étaient bloqués en raison de la présence de nombreux policiers.

Une opération policière d'envergure avait été mise en place. À force de fouiller le secteur, les agents avaient pu mettre la main sur Guénard, alors que Daigle a été arrêté le lendemain.

« Ils allaient là pour l'argent », avait mentionné un voisin, rencontré lors des événements. Il avait ajouté qu'une autre voisine avait été victime d'un vol deux semaines auparavant.

À sa sortie de la détention, Guénard se trouvera en probation pour une durée de deux années. Il lui est interdit d'entrer en contact avec la victime, de même que son complice.

Quant à Johnny Daigle, qui est toujours détenu, rien n'a encore été déterminé quant à la tenue d'un procès ou l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité.

AFFAIRE DU BÉBÉ SECOUÉ À CHICOUTIMI

Le conjoint acquitté d'entrave

SB — Accusé d'entrave à la justice, Jean-Philippe Cloutier, le conjoint de la gardienne d'enfants qui aurait secoué un bambin, a été acquitté de l'accusation.

Le juge Pierre Simard, de la Cour du Québec, a pris acte du retrait du chef d'accusation demandé par Me Nicole Ouellet, du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Le principal dossier de cette affaire concerne Stéphanie Frenette, la conjointe de Cloutier. Elle est accusée en lien avec cette affaire d'un enfant de moins de deux ans qui aurait été secoué dans une garderie en milieu familial de la rue Bégin, à Chicoutimi, il y a deux ans, soit le 20 février 2017.

Selon la preuve présentée à l'enquête préliminaire, Cloutier aurait demandé à la femme de ménage de la garderie, en septembre 2017, de dire, au moment du procès, qu'elle n'avait rien vu ni rien entendu, comme elle l'avait dit lors de son témoignage à la police.

La dame n'avait pas apprécié le ton utilisé par le conjoint de la gardienne d'enfants, mais avait mentionné n'avoir effectivement rien vu ni entendu, ajoutant même qu'elle confierait ses enfants à Stéphanie Frenette.

Lors de la journée des tristes événements, elle a dit avoir remarqué que l'enfant était en punition et qu'il ne bougeait pas beaucoup.

Jean-Philippe Cloutier avait tout de même été cité à son procès. Mais à l'analyse du témoignage, la Couronne a conclu ne pas détenir les preuves suffisantes pour obtenir la condamnation sans aucun doute raisonnable de l'accusé, d'où le retrait de l'accusation.

Quant au dossier principal de Stéphanie Frenette, accusée de voies de fait graves, il est inscrit aux assises criminelles du 11 avril 2019.

C'est à ce moment qu'un procès devant juge et jury pourrait être déterminé. Entre-temps, la Couronne fait évaluer l'expertise obtenue par Me Julien Boulianne, avocat en défense, pour ce dossier.

ENCORE PLUS DE TALENT AU SERVICE DE NOS CLIENTS

SBL
AVOCATS & NOTAIRES

Les associés de Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L. sont fiers d'annoncer que **Me Frédéric Dubé** s'est joint, à titre d'associé, à leur équipe de juristes de leur de bureau de Saguenay.

Me Dubé a complété ses études en droit à l'Université Laval et il est membre du Barreau du Québec depuis 1990. Détenant près de 30 ans d'expérience, il a œuvré au sein du contentieux d'une importante centrale syndicale pendant 7 ans, avant de se joindre à un cabinet privé de Saguenay.

Me Dubé possède une expertise de haut niveau en droit du travail, plus spécialement en santé et sécurité et il dessert d'importants employeurs institutionnels et commerciaux.

SBL est heureuse de pouvoir compter sur l'expertise, le bagage professionnel et l'énergie de **Me Dubé**, lesquels seront un atout supplémentaire pour SBL et ses clients.

Me FRÉDÉRIC DUBÉ
f.dube@sblavocats.com Cell.: 418 590-5655

SIMARD BOIVIN LEMIEUX
S.E.N.C.R.L.
SBL
AVOCATS & NOTAIRES

sblavocats.com

ALMA 418 668-3011 | CHIBOUGAMAU 418 748-4141 | DOLBEAU-MISTASSINI 418 276-2570 | ROBERVAL 418 765-1610 | SAGUENAY 418 696-3011 | SAINT-FÉLICIEN 418 679-8888 | SHAWINIGAN 819 556-8634

5378853

PRONATURE

Turcotte accusé de trafic et de vol d'armes

STÉPHANE BÉGIN
sbegin@lequotidien.com

L'Almatois Raphaël Turcotte a été officiellement accusé d'introduction par effraction, du vol de 25 armes de poing au commerce Pronature d'Alma en octobre 2018 et de trafic d'armes à feu.

Me Amélie Gilbert, du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), a déposé les chefs d'accusation devant le juge Paul Guimond, de la Cour du Québec, mercredi matin, au Palais de justice d'Alma.

Turcotte, qui se trouve actuellement dans un centre de détention de Trois-Rivières, est accusé d'introduction par effraction au Pronature et du vol des armes à feu, mais aussi de trafic d'armes à feu, de possession d'outils de cambriolage, d'introduction par effraction dans un salon de bronzage situé à côté du Pronature (murs mitoyens) et de complot avec Denis Perron et Steeve Béland. Turcotte est aussi accusé, dans une autre affaire, d'avoir dérobé une chargeuse sur chenilles (lift) d'une valeur de 85 000 $ à Baie-Saint-Paul.

« Nous avions arrêté M. Turcotte à la suite de l'émission d'un mandat d'arrestation à son endroit dans cette affaire. Il se trouvait en thérapie lorsqu'il a été arrêté. Nous l'avions accusé au départ de possession d'armes à feu à utilisation restreinte et de possession d'armes sans détenir les permis nécessaires. »

— Me Amélie Gilbert

« Nous avions arrêté M. Turcotte à la suite de l'émission d'un mandat d'arrestation à son endroit dans cette affaire. Il se trouvait en thérapie lorsqu'il a été arrêté. Nous l'avions accusé au départ de possession d'armes à feu à utilisation restreinte et de possession d'armes sans détenir les permis nécessaires », a expliqué Me Gilbert.

Le DPCP avait prévu ramener le client de Me Denis Otis au palais de justice le 20 février, après avoir mentionné que de nouvelles accusations pourraient être déposées.

« Nous avons reporté l'orientation à donner dans les dossiers et nous avons demandé à ce que l'enquête de remise en liberté de mon client puisse se faire le 6 mars. Mais le DPCP m'a remis 26 CD contenant la preuve contre M. Turcotte. Je verrai d'ici le 6 mars ce que je peux faire avec toute cette documentation », a indiqué Me Otis.

Les nouvelles accusations sont en lien avec les arrestations de trois individus en janvier dernier dans la Réserve faunique des Laurentides.

Les membres de l'Escouade régionale mixte (ERM) et du Bureau région des enquêtes (BRE) avaient mené trois perquisitions et arrêté 10 personnes au total.

Des accusations importantes ont été déposées contre Jean-François Bergeron (Jonquière), Jordan Buissereth (Montréal), Laurence Riverin-Desrosiers (Jonquière), Steeve Béland, Salematou Camara et Marie-Philippe Côté, tous trois de Saint-Ambroise.

Pour le moment, Bergeron, Buissereth et Turcotte demeurent incarcérés. Le tribunal a refusé de remettre en liberté Buissereth la semaine dernière.

AUTRES DOSSIERS

Au moment d'être arrêté le 24 janvier, Raphaël Turcotte se trouvait en thérapie fermée après avoir plaidé coupable, le 9 janvier, à une série de vols de bateaux et de remorques. Il n'avait pas encore reçu sa sentence. Il devra revenir au tribunal pour y recevoir sa peine et ensuite savoir ce qu'il fera ou l'attendra dans les accusations de trafic d'armes à feu notamment.

Éric Larouche, président de RL Énergies et propriétaire de l'Hôtel Chicoutimi, et Raphaël Girard, gérant-superviseur et actionnaire de Fabbrica, étaient bien fiers de présenter le nouveau concept de restauration rapide qui se retrouvera dans les stations-service du groupe, sous trois formats différents. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

RL ÉNERGIES

De la restauration rapide régionale

PASCAL GIRARD
pgirard@lequotidien.com

Après avoir annoncé le déploiement de bornes de recharge pour les voitures électriques dans ses stations-service en décembre, RL Énergies se tourne vers une solution régionale et interne pour ajouter un service de restauration rapide. C'est la bannière Fabbrica, déjà exploitée au sein de l'Hôtel Chicoutimi, qui s'installera d'abord à Laterrière et à Chicoutimi-Nord.

Le président de RL Énergies et aussi propriétaire de l'Hôtel Chicoutimi, Éric Larouche, parle d'un investissement à terme d'entre six et dix millions de dollars.

Fabbrica est déjà installé au rez-de-chaussée de l'Hôtel Chicoutimi, aux côtés du Rouge Burger Bar et de l'Inter. C'est Raphaël Girard, gérant-superviseur et déjà actionnaire dans ces trois services de restauration, qui se chargera du projet d'implantation. « On est aujourd'hui content d'annoncer un partenariat avec Fabbrica, qui est notre service de café et de gelato dans l'hôtel, pour l'implantation dans notre réseau de stations-service d'un concept régional de restauration rapide, de café et de prêt-à-manger. Quand j'ai annoncé mon réseau de bornes de recharge rapide, il est apparu évident rapidement que quand tu tombes en recharge rapide – c'est vite, mais c'est 20 à 30 minutes quand même – que ça prend à travers notre réseau des lieux où les gens peuvent s'installer et avoir du Wi-Fi, des commodités. Dans notre analyse, il s'est avéré que nos consommateurs de carburant sont aussi consommateurs de café. C'est sûr qu'on aurait pu regarder avec des McDonald's, des Starbucks ou Tim Hortons, mais on prend le chemin un peu moins facile d'avoir un concept régional », a détaillé M. Larouche.

Il y aura trois formats différents selon les stations. Certaines auront un lieu physique en bonne et due forme, comme un restaurant traditionnel, tandis que les plus petits endroits auront deux options, à savoir une petite installation ou un simple comptoir de produits.

Les produits seront préparés à l'Hôtel Chicoutimi. « Nos cuisines de préparation sont ici à l'Hôtel Chicoutimi. Notre cuisine va être réaménagée pour être en mesure d'offrir la qualité qu'on retrouve ici. On a déjà nos pâtissiers, nos cuisiniers. On a tout pour être capable de répondre à ce besoin-là », a-t-il poursuivi.

RIEN À VOIR AVEC LE RÉFÉRENDUM

Éric Larouche jure que le moment choisi pour l'annonce n'a rien à voir avec la tenue du deuxième et dernier jour de vote dimanche pour le référendum concernant l'implantation éventuelle du Projet 7, qui exploiterait un centre multiservice en plus de la vente d'essence, tout juste de l'autre côté de la rue du commerce de M. Larouche à Laterrière.

« Pas du tout, zéro. Le plan d'amélioration de nos infrastructures pétrolières, ça fait cinq ans qu'on travaille là-dessus. On a commencé notre plan avec Chicoutimi-Nord. Laterrière était en suivi d'implantation. Ce qu'on fait aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'il y a un autre projet, c'est parce que c'était prévu. On va le faire à Port-Alfred, on va le faire à Jonquière, Alma, Dolbeau, Mistassini, Saint-Félicien, Chibougamau, La Tuque. Tous les sites qui nous appartiennent sont en analyse afin de les "revamper" et les mettre au goût du jour », a-t-il tenu à répondre. Les panneaux annonçant les travaux devraient être installés vendredi.

16e ÉDITION DES HIVERNADES

Un feu d'artifice et des DJs

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

Les Hivernades sont de retour pour une 16e édition remplie d'activités familiales, du 2 au 10 mars. Cette année, l'événement élargit ses horizons, avec une nouvelle soirée d'ouverture composée de musique de DJs et d'un feu d'artifice sur la Zone portuaire de Chicoutimi.

Fabien Hovington, directeur général de la Société de gestion de la Zone portuaire, Michel Tremblay, conseiller municipal et président d'honneur de l'événement, la mascotte Joufflu, et René-Philippe Harvey, président du C.A. de la Société de gestion de la Zone portuaire, attendent les festivaliers dans le cadre des Hivernades du 2 au 10 mars prochains. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MARIANE L. ST-GELAIS

Pour la première fois de son histoire, l'événement familial, dont les activités se concentrent habituellement dans le secteur nord de Chicoutimi, étend ses activités jusqu'à la Zone portuaire afin de rejoindre un nombre grandissant de festivaliers. Les Hivernades ont déjà offert des activités à la Place du citoyen, mais il s'agit d'une première expérience en bordure du Saguenay.

« Il y a maintenant quelque temps qu'on voulait une grande ouverture avec spectacle et on vous promet toute une soirée. Je suis très heureux d'ajouter cette nouvelle activité festive et familiale à la programmation. De plus, l'activité est gratuite. Nous attendons la population en grand nombre », affirme Fabien Hovington, directeur général de la Société de gestion de la Zone portuaire de Chicoutimi.

Les festivités débuteront à compter de 16 h avec des jeux gonflables installés à l'intérieur du hangar de la Zone portuaire. Dès 18 h, DJ Dany Lepage réchauffera la foule jusqu'à l'arrivée de DJ Dan Desnoyers à 19 h. Un feu d'artifice illuminera le ciel à partir de la Zone portuaire à 20 h. La prestation du DJ se poursuivra quant à elle jusqu'à 22 h.

« Les installations sont là, la Zone portuaire est de toute beauté en hiver. On va en profiter », explique Fabien Hovington qui souligne qu'il s'agit d'un premier spectacle hivernal extérieur sur la Zone portuaire.

Ce dernier estime que cet ajout à la programmation permettra d'attirer un plus grand nombre de festivaliers.

« On offre une activité du côté sud de Chicoutimi, près du centre-ville. On attend plusieurs milliers de personnes. L'an dernier, nous avons reçu près de 50 000 personnes. Cette année, nous pensons attirer encore plus de gens. »

ACTIVITÉS

La Place des Hivernades (stationnement de l'aréna Marina Larouche), le parc Mille lieux de la Colline, le Chantier du père Alex et le Camp des Hommes seront animés tout au long de l'événement. De 10 h à 16 h, les visiteurs pourront profiter des jeux gonflables, faire une promenade en traîneaux à chiens ou à chevaux ou déguster des produits de l'érable.

Le parc Mille lieux de la Colline sera également accessible gratuitement. Les familles pourront y faire du patin sur glace, de la glissade en tubes, faire griller des guimauves sur un feu extérieur et rencontrer les différents personnages qui animent le site. Le 5 mars, Atchoum se joindra à la fête de 10 h 30 à 15 h 30.

Tous les matins à compter de 6 h, des déjeuners traditionnels seront servis au Chantier du père Alex.

Les visiteurs auront aussi droit à des dîners et de l'animation tous les jours, ainsi qu'à des soirées karaoké et country la fin de semaine.

Le 9 mars, la population est invitée à accueillir les participants de la 50e édition du 15 kilomètres de la traditionnelle course des Pichous.

5363600

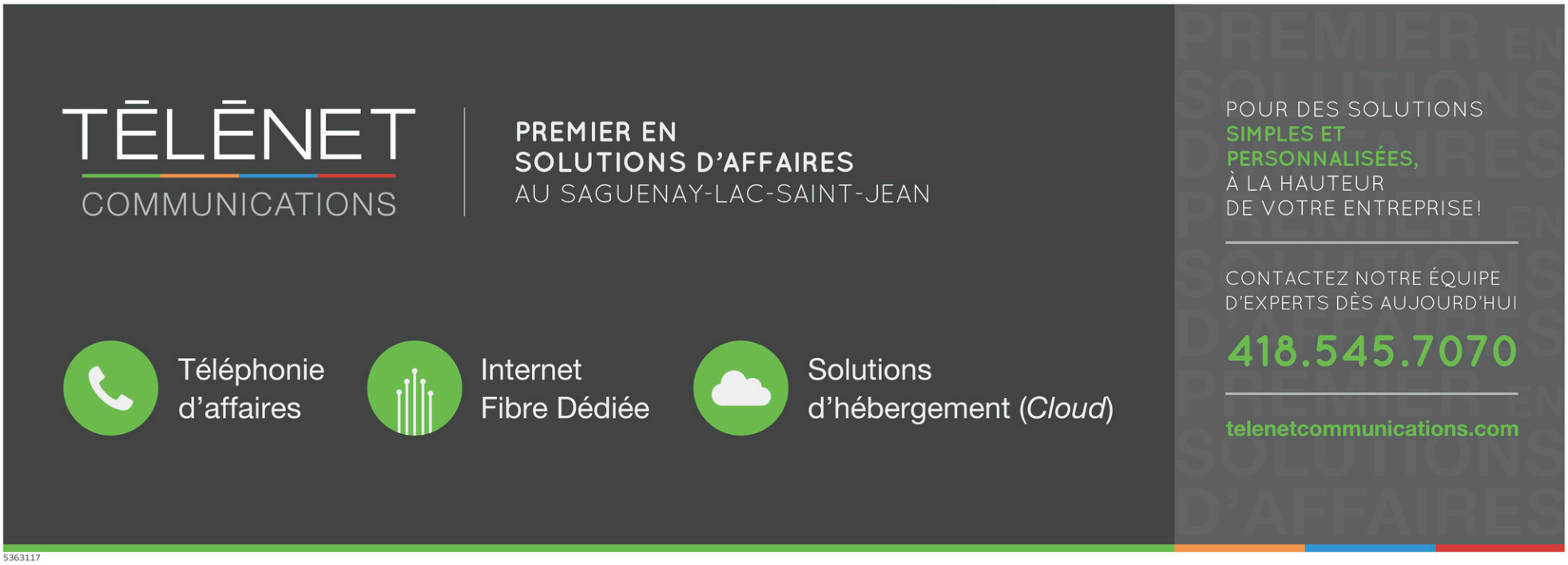

5363117

Le MAGE-UQAC retire les bouteilles d'eau à usage unique

Les bouteilles d'eau à usage unique seront retirées des services du MAGE-UQAC, permettant d'éviter l'utilisation de plus de 14 000 contenants de plastique annuellement.

Le Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC) a pris cette décision afin de répondre à la demande de ses membres qui désirent mettre en place des actions concrètes vers une saine pratique de développement durable à l'intérieur de l'UQAC.

«Notre organisation est enthousiaste face à cette initiative étudiante qui s'inscrit dans notre désir de mettre les bouchées doubles afin de continuer d'assurer la viabilité du MAGE-UQAC tout en offrant des services de qualité aux étudiants et en mettant en place des actions concrètes favorisant le développement durable», explique Keven Desgagné, président du MAGE-UQAC, dans un communiqué.

Des bouteilles d'eau à usage unique sont toujours en vente puisque les services du MAGE-UQAC écoulent leurs stocks. Une fois les quantités écoulées, il n'y aura plus de bouteilles d'eau à usage unique à la cantine, à la cafétéria, au traiteur et au Baruqac, ainsi que dans les machines distributrices appartenant au MAGE-UQAC.

Une alternative plus écologique est déjà offerte aux étudiants. Depuis le début de la session, une fontaine spécifiquement faite pour remplir les bouteilles d'eau réutilisables

a été mise à leur disposition à la cantine. Le MAGE-UQAC affirme que cette fontaine a déjà permis d'éviter l'utilisation de 2400 bouteilles d'eau à usage unique.

Le MAGE-UQAC travaille également en collaboration avec l'UQAC afin de mettre sur pied un comité institutionnel permettant de coordonner les efforts en matière de développement durable sur le campus.

ANNE-MARIE GRAVEL

ACCAPAREMENT DES TERRES PUBLIQUES DANS LES ÉRABLIÈRES

Le ministère fait le ménage

LOUIS TREMBLAY
ltremblay@lequotidien.com

La modification du règlement sur l'encadrement des permis d'érablière et l'érection de bâtiments donne une plus grande marge de manœuvre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour contrer l'accaparement des terres publiques et la construction de résidences secondaires.

Le coordonnateur des opérations forestières pour l'unité de gestion Saguenay du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, André Dufour — PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

La règle de base pour le détenteur d'un permis d'érablière est de prélever de l'eau d'érable sur une base régulière à l'intérieur de la période de cinq ans que dure le permis. Dès qu'un détenteur de permis cesse pendant trois ans de récolter l'eau d'érable, le ministère retire le permis et peut le transférer à une autre personne. — ARCHIVES LA PRESSE, ROBERT SKINNER

Depuis quelques années, *Le Quotidien* a reçu des plaintes accompagnées de photographies dénonçant la transformation d'érablières en véritables domaines de villégiature et, dans certains cas, en territoires privés de chasse au gros gibier. Ce phénomène était concentré au sud de Laterrière, en bordure de la Réserve faunique des Laurentides et au sud du lac Kénogami.

D'entrée de jeu, le coordonnateur aux opérations forestières responsable de ce dossier à l'unité de gestion Saguenay du ministère, André Dufour, admet que le règlement qui encadrait la construction de bâtiments sur les érablières comportait des zones grises. Ça faisait en sorte que le ministère ne pouvait obliger les détenteurs de permis d'érablières qui ont érigé des bâtiments de très grande valeur à les démolir, tant et aussi longtemps qu'ils respectaient les obligations de récolte d'eau d'érable.

CHANGEMENTS

«Le nouveau règlement impose des contraintes pour les bâtiments. Un abri ne peut pas être érigé à moins de 100 mètres d'un plan d'eau. Nous ne sommes pas dans la villégiature. C'est normal puisqu'un permis d'érablière peut coûter 60 ou 80 $ par année alors qu'un bail de villégiature coûte beaucoup plus cher.»

La règle de base pour le détenteur d'un permis d'érablière est de prélever de l'eau d'érable sur une base régulière à l'intérieur de la période de cinq ans que dure le permis. Dès qu'un détenteur de permis cesse pendant trois ans de récolter l'eau d'érable, le ministère retire le permis et peut le transférer à une autre personne.

«Si un détenteur de permis a érigé des bâtiments dans son érablière et qu'il n'y a pas d'exploitation pendant trois ans, le permis est retiré. Nous transférons le dossier au ministère des Ressources naturelles qui traitera l'affaire comme une occupation illégale du territoire et obligera le propriétaire des bâtiments à les démolir pour remettre le site en bon état», ajoute le fonctionnaire.

> **«Si un détenteur de permis a érigé des bâtiments dans son érablière et qu'il n'y a pas d'exploitation pendant trois ans, le permis est retiré.»**
>
> — André Dufour

Selon les nouvelles dispositions du règlement, le refuge de l'érablière ne peut pas avoir plus de 400 pieds carrés. Le bâtiment de l'évaporateur peut avoir une superficie maximum de 576 pieds carrés pour une érablière de 600 à 900 entailles. Les permis sont délivrés à titre artisanal et il est strictement interdit pour le détenteur de réaliser des activités commerciales sur les sites.

Selon la porte-parole du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Catherine Thibeault, le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte plus ou moins 25 000 entailles alors que l'industrie acéricole québécoise en dénombre sept millions.

«Dans la région, nous avons 90 érablières. Au départ, le ministère a délivré ces permis dans un but de protection de ces sites puisque nous sommes à la limite nordique de la distribution de l'érable à sucre. Il y avait vraiment une volonté de protection. L'érable est une essence prisée pour le bois de chauffage et il y avait de la coupe», reprend le coordonnateur aux opérations forestières.

Les fonctionnaires du ministère visitent chaque année 30 % des sites sous permis. Les détenteurs doivent transmettre chaque année un rapport sur les opérations réalisées dans l'érablière. Ils n'ont pas l'obligation de procéder à l'évaporation sur place.

Le ministère a déjà retiré des permis d'érablière avant échéance. Dans deux cas, les détenteurs avaient transformé les sites en véritables dépotoirs. Ils ont cédé les permis et, dans un autre cas, dans le secteur d'Hébertville, le permis a été retiré parce qu'il n'y avait pas d'exploitation.

Le coordonnateur a conclu en rappelant qu'un détenteur de permis d'érablière n'a pas le droit d'interdire à d'autres personnes de réaliser d'autres activités comme la cueillette ou la chasse dans une érablière puisque ce sont des terres publiques accessibles à tout le monde.

— PHOTO 123RF

Une bourse pour mieux comprendre le diabète gestationnel

Le biochimiste Luigi Bouchard fait partie du groupe qui pourra bénéficier des 3,6 millions $ américains

LOUIS TREMBLAY
ltremblay@lequotidien.com

L'équipe de recherche sur le diabète gestationnel dirigée par la Dre Marie-France Hivert, de la Harvard Pilgrim Health Care de Boston, et par le biochimiste saguenéen Luigi Bouchard a obtenu une importante bourse de 3,6 millions $ américains. Elle permettra d'aller de l'avant dans la phase de la recherche qui vise à mieux comprendre ce problème de santé ayant des répercussions à long terme pour les femmes et les enfants.

Le professeur et chercheur en biochimie de la faculté de médecine et de science de la santé de l'Université de Sherbrooke, qui dirige une équipe de six personnes à l'hôpital de Chicoutimi, accueille cette nouvelle avec enthousiasme. Ce financement permettra aux équipes de Saguenay/Sherbrooke (sous la direction du docteur Patrick Perron) et de Boston de faire un autre pas pour tenter d'en arriver à identifier les femmes à risque et surtout d'identifier un traitement préventif pour éviter qu'elles développent le diabète de grossesse.

« Si nous voulons être en mesure de trouver une façon d'identifier et de détecter la maladie pour la prévenir, nous devons pouvoir la comprendre et la bourse va nous aider à y arriver », précise Luigi Bouchard. Ce dernier affirme que de 8 à 10 % des femmes qui vivent une grossesse développent le diabète gestationnel. Le chercheur n'aime pas parler de maladie dans ce cas, mais admet qu'une femme qui développe ce problème peut avoir des conséquences à long terme ainsi que l'enfant. Pendant la grossesse, elle est également à risque tout comme le fœtus.

« Lorsque le test confirme le diabète, on doit traiter la patiente avec un ajustement de la nutrition. Quand ça ne fonctionne pas, on traite avec de l'insuline. Il est aussi possible que la femme atteinte subisse une césarienne ou que l'on provoque l'accouchement plus tôt. Il peut aussi y avoir un enfant qui souffre de macrosomie, soit des bébés de quatre kilogrammes et plus qui nécessitent une césarienne », reprend le scientifique.

Normalement, le diabète disparaît après l'accouchement. Il arrive que dans certains cas, la maladie revienne de cinq à sept ans après l'accouchement. L'enfant a quant à lui de fortes chances de développer des problèmes de surpoids dès l'âge de cinq ans. Il est donc primordial pour l'équipe de recherche de mettre la mère sur une trajectoire de traitement le plus tôt possible afin de diminuer les conséquences de la maladie autant pour elle que pour l'enfant, à long terme.

La thèse développée par l'équipe de chercheurs repose sur une transmission de la maladie à partir du placenta de la mère. Les chercheurs doivent donc identifier, pour démontrer cette thèse, les gènes placentaires responsables du développement de la maladie chez la mère.

Le biologiste Luigi Bouchard — PHOTO COURTOISIE

Les médecins ont déjà identifié des éléments qui font en sorte que des femmes soient plus susceptibles de développer la maladie pendant la grossesse que d'autres. Les femmes en situation de surpoids ou plus âgées font partie de ce groupe. Les médecins ont toutefois constaté que des femmes très actives ne présentant pas de problème de surpoids développent cette maladie pendant leur grossesse.

Au Canada tout comme aux États-Unis, les personnes de certaines communautés sont plus à risque de développer la maladie. Dans le cas du Québec, les femmes autochtones sont exposées alors qu'aux États-Unis, les ressortissantes des communautés hispanique et afro-américaine présentent un taux de prévalence plus élevé.

L'équipe de recherche avait reçu l'an dernier une autre bourse de 600 000 $ du gouvernement canadien. Les fonds servent à travailler sur l'identification des marqueurs biologiques qui vont permettre d'identifier les gènes responsables de la maladie. Selon Luigi Bouchard, l'équipe devrait être en mesure de déterminer au cours de la prochaine année si l'hypothèse du placenta comme source de la maladie se confirme.

Fondation de ma vie

Le chercheur Luigi Bouchard a tenu à souligner l'apport de la Fondation de ma vie dans cet important projet de recherche qui regroupe six professionnels à Chicoutimi en plus des équipes de Sherbrooke et de Boston. « Nous avons reçu de l'aide financière de la Fondation de ma vie. C'est ce qui nous a permis de travailler et d'obtenir par la suite deux bourses pour continuer les recherches. La Fondation de ma vie est présentement en campagne et il est bon de rappeler son importance dans notre projet de recherche qui vise à améliorer la santé des femmes et des enfants », a conclu le professeur.

LOUIS TREMBLAY

L'aide médicale à mourir n'est pas offerte à la Maison de soins palliatifs du Saguenay. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

L'établissement a des airs rassurants de maison, afin que les patients en fin de vie se sentent bien. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

Non à l'aide médicale à mourir

La Maison de soins palliatifs du Saguenay maintient sa position

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

«Les bénéficiaires vont à la Maison de soins palliatifs du Saguenay pour mourir leur vie et non pas pour vivre leur mort.»

La position du conseil d'administration de l'organisation, dirigé par Jean-Pierre Simard, est claire. L'aide médicale n'est pas offerte aux bénéficiaires et ne le sera pas, à court terme du moins. Depuis son ouverture en octobre dernier, la Maison de soins palliatifs du Saguenay, créée de l'association de la Maison Notre-Dame de Chicoutimi et de la Maison Le Chêne de Jonquière, a accueilli 86 patients en fin de vie. De ce nombre, 71 personnes sont décédées, trois ont été transférées vers d'autres services et 12 y sont encore présentes. Seulement à la Maison Notre-Dame, en 20 ans d'existence, 2000 personnes y ont rendu l'âme.

«Après discussions et avec une décision approuvée par notre conseil d'administration et des médecins qui oeuvrent dans notre service, nous avons décidé de ne pas offrir l'aide médicale à mourir, puisque la mission de la Maison est de permettre aux bénéficiaires de mourir de leur maladie sans trop de souffrance. Les bénéficiaires en sont conscients et c'est ce qu'ils désirent. Depuis la mise en place de la loi sur l'aide médicale à mourir, en décembre 2015, seulement quatre patients nous ont demandé à être transféré pour recevoir l'aide médicale à mourir», a expliqué le directeur de la Maison de soins palliatifs du Saguenay, Jean-Pierre Simard, qui était de passage devant les membres du Cercle de presse du Saguenay, mercredi matin. Il était accompagné d'André Tremblay et de Guy Harvey, membres du CA de l'organisation.

La position de la maison a été discutée sérieusement. «Ça ne veut pas dire que cette décision ne changera pas dans quatre ou cinq ans, mais pour le moment, elle est la même pour toutes les maisons de soins palliatifs du Québec. Le patient rentre ici pour mourir de la maladie et nous l'aidons du mieux qu'on le peut, avec des soins palliatifs», a expliqué Jean-Pierre Simard. En moyenne, le séjour d'un patient dure autour de neuf jours. Règle générale, ces patients souffrent d'un cancer et ils ont entre 60 et 75 ans. Il faut être âgé de 18 ans au moins pour être admis. «Nous avons reçu quelques jeunes patients, mais ce sont surtout des gens de plus de 60 ans. Nous avons également eu une belle madame de 102 ans, qui nous a dit qu'elle ne devrait pas vivre trop vieille! On célèbre aussi la vie, à la maison», a affirmé Jean-Pierre Simard, qui a oeuvré longtemps comme infirmier avant de prendre la direction générale de l'organisation.

La nouvelle Maison de soins palliatifs du Saguenay offre 12 lits, qui sont présentement occupés. Deux chambres pour les visiteurs sont également mises à la disposition de la clientèle.

Annuellement, le roulement de la maison nécessite un montant de 1,7 million $, réunis grâce au financement du gouvernement et aux dons de la population.

Questionnés à propos de la consommation de cannabis, surtout à des fins médicales, M. Simard a expliqué que les bénéficiaires ont le droit de fumer, mais à l'extérieur des murs de la maison et pourvu qu'ils soient capables physiquement de le faire. Sinon, il peut arriver que la famille du patient cuisine des pâtisseries au cannabis, pour soulager ses souffrances.

Jean-Pierre Simard, André Tremblay et Guy Harvey étaient réunis devant les membres du Cercle de presse, mercredi matin. — PHOTO LE QUOTIDIEN, MARIANE L. ST-GELAIS

Quatre maisons

Une maison de soins palliatifs vise à soulager la souffrance physique et psychologique des personnes en fin de vie et de les accompagner jusqu'à la fin. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean compte quatre maisons de soins palliatifs:

- Maison de soins palliatifs du Saguenay (12 lits)
- Maison du Havre de Roberval (4 lits)
- Maison Colombe-Veilleux de Dolbeau-Mistassini (3 lits)
- Maison Soli-Can d'Alma (6 lits)

700 MEMBRES

L'APTS entérine l'entente avec le CIUSSS

AMG — Les membres de l'APTS du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont entériné dans une proportion de 97 % l'entente de principe convenue entre le syndicat et le CIUSSS.

Les plus de 700 membres de l'Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux (l'APTS) se sont prononcés mardi soir sur l'entente de principe qui avait été convenue le 8 février dernier.

«Un tel pourcentage illustre la satisfaction de nos membres envers cette entente et témoigne aussi de leur reconnaissance à l'égard du travail accompli par leur équipe de négociation. Cette dernière a travaillé d'arrache-pied pour obtenir le meilleur accord possible dans le cadre des négociations relatives aux aspects locaux de leur convention collective, négociations qui auront duré plus d'un an et nécessité une médiation pour en arriver à une entente, affirme Yves Tremblay, président de l'exécutif local de l'APTS du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans un communiqué. Le défi était d'autant plus difficile qu'il s'agissait de négocier pour plus d'une centaine de titres d'emplois représentés par l'APTS, ce qui appelle à couvrir convenablement toute une variété de situations. Non seulement avons-nous réussi à conserver des acquis importants, mais nous sommes aussi allés chercher des gains significatifs pour nos membres, notamment quant à l'encadrement de la pratique professionnelle, la stabilité des emplois et la mobilité du personnel.»

Ce dernier estime que l'entente aura des retombées positives sur l'organisation du travail au sein de l'établissement et, par le fait même, sur la qualité des soins qui y sont offerts.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'APTS regroupe quelque 2700 membres.

Les négociations locales avaient été rendues nécessaires à la suite de la réforme qui créait les CIUSSS, engendrant la création de nouvelles unités d'accréditation syndicale à l'échelle des nouveaux établissements.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY

Un mandat pour une station sur Talbot

Des chauffeurs de la Société de transport du Saguenay ont remis une plainte sur le fonctionnement de la direction de la STS aux membres du conseil d'administration, mercredi après-midi. — PHOTO LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

PASCAL GIRARD
pgirard@lequotidien.com

La Société de transport de Saguenay (STS) a accordé un contrat à Ardoises architecture pour élaborer un concept de station sur le boulevard Talbot face à Place du Royaume.

Le contrat a été donné de gré à gré puisqu'il se situe à moins de 25 000 $, a annoncé le directeur général de la STS, Jean-Luc Roberge, lors d'une séance du conseil d'administration tenue mercredi après-midi.

« C'est de donner le mandat à la firme Ardoises pour nous faire un concept et des croquis de ce qu'on pourrait aménager à Place du Royaume sur le boulevard Talbot où on a déjà un abribus. L'objectif est d'améliorer ultimement la desserte et de faire un espace qui serait plus grand. Dans le déroulement de cette démarche-là auprès de Place du Royaume, on veut présenter un premier jet pour permettre des échanges. C'est une firme qui travaille déjà avec nous dans le dossier de l'UQAC et du Cégep de Chicoutimi. Ils connaissent bien le concept qu'on est en train de développer, du modèle de stations. On aura une station à l'UQAC, une au cégep et on veut développer une station qu'on appellerait la station Talbot », a expliqué le directeur général aux membres du conseil, dont cinq conseillers municipaux de Saguenay.

« C'est une plainte concernant le fonctionnement de la direction de la STS avec 86 signatures de chauffeurs. »

— Benoit L'Italien

CHAUFFEURS MÉCONTENTS

En toute fin de séance, neuf chauffeurs de la STS, qui assistaient depuis le début, ont fait savoir leur mécontentement. Un des leurs, Benoit L'Italien, a remis un document aux administrateurs. « J'ai un document à vous remettre à tous les membres du conseil d'administration. C'est une plainte concernant le fonctionnement de la direction de la STS avec 86 signatures de chauffeurs. J'aimerais ça que les membres en prennent connaissance », a-t-il dit.

Le président du conseil, Marc Pettersen, a promis un suivi.

DES SOMMES INEXPLIQUÉES

Saguenay se défend de boycotter CKAJ

PATRICIA RAINVILLE
prainville@lequotidien.com

Le conseil municipal de Saguenay n'a ordonné aucun boycottage de la station de radio jonquiéroise CKAJ, ni du point de vue publicitaire, ni de celui de la couverture médiatique. La mairesse de Saguenay, Josée Néron, s'explique bien mal la sortie de la station, qui se dit victime d'une campagne de boycottage en raison des récents résultats d'un sondage et de l'intervention des animateurs à l'endroit de l'administration Néron. La mairesse affirme également que des sommes substantielles étaient versées à la station radiophonique dans le temps de l'ancien régime de Saguenay, des sommes qu'elle n'arrive pas vraiment à expliquer.

Au cours de la journée de mercredi, la station communautaire a publié un long texte sur les médias sociaux, affirmant que la Ville s'apprêtait à la boycotter, notamment en raison de la diffusion de récents sondages, dont les résultats n'étaient pas en faveur de l'administration Néron.

« À la suite du sondage Segma Recherche CKAJ 92,5 (sur la satisfaction des citoyens de Saguenay sur l'administration municipale) diffusé récemment sur les ondes du 92,5 et à la suite de la dénonciation de l'augmentation des salaires des élus, nous avons appris avec stupéfaction que Saguenay boycotterait à partir de maintenant, et ce, à différents niveaux (financier notamment, et absence des élus de sur nos ondes), la seule station 100 % régionale CKAJ 92,5. L'administration tente de nous faire taire, nous croyant faibles », a écrit l'équipe de CKAJ.

La mairesse Josée Néron a d'ailleurs tenu à réagir à ces propos, qu'elle infirme. « Premièrement, je tiens à dire que le conseil est pour la liberté de presse et je m'explique très mal cette sortie, puisque la Ville n'a aucunement l'intention de boycotter qui que ce soit. Ce que je trouve bizarre, toutefois, c'est que CKAJ a diffusé des sondages qui me concernaient directement et qu'on n'a jamais, je dis bien jamais, pris la peine de me contacter pour avoir ma réaction. Alors oui, je me pose certaines questions. Qui utilise CKAJ, à qui sert ce sondage et qui a fourni l'argent pour le réaliser ? », a questionné la mairesse.

Le cabinet de Josée Néron a fait parvenir des tableaux au *Quotidien*, afin de démontrer qu'il n'y avait pas d'inégalité en terme de revenus publicitaires entre les stations. « Au cours de la dernière année, les stations de radios saguenéennes ont toutes reçu leur part du gâteau de façon équitable en fonction des cotes d'écoute, notamment », a expliqué M^me^ Néron. Ainsi, en 2018, CKAJ a reçu 21 755,36 $ de la Ville, en plus d'un montant de 4461,03 $ de Promotion Saguenay. À titre comparatif, KYK a reçu 42 955,10 $ et 22 693,78 $. Groupe Attraction, qui détient le 98,3, a reçu des montants de 19 446,27 $ et 1724,63 $. C'est Bell Média, qui est propriétaire de deux stations (Rouge et Énergie), qui a la plus grande part, avec 129 407,27 $ et 14 201,15 $.

Les chiffres de 2017 sont toutefois nettement plus élevés pour la station CKAJ, qui avait reçu 106 000 $ de la part de Promotion Saguenay. À l'époque, les plus importants montants étaient remis par Promotion Saguenay, ce qui a été changé depuis l'élection de Josée Néron. En effet, les plus importants montants de publicités proviennent maintenant des coffres de la Ville.

2017

	Prom. Sag.	Ville de Sag.	Total
CKAJ	106 808,35 $	4635,80 $	111 444,15 $
Bell Média	102 667,02 $	98 089,35 $	200 756,37 $
KYK FM (Cegeco)	41 791,09 $	36 913,64 $	78 704,73 $
Groupe Attraction	34 307,36 $	19 775,70 $	54 083,06 $

2018

	Prom. Sag.	Ville de Sag.	Total
CKAJ	4461,03 $	21 755,36 $	26 216,39 $
Bell Média	14 201,15 $	129 407,27 $	143 608,42 $
KYK FM (Cegeco)	22 693,78 $	42 955,10 $	65 648,88 $
Groupe Attraction	1724,63 $	19 446,27 $	21 170,90 $

La mairesse de Saguenay, Josée Néron, s'explique mal les attaques de CKAJ. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, MARIANE L. ST-GELAIS

À titre d'exemple, lorsque CKAJ a reçu un montant de 106 000 $ de Promotion Saguenay, KYK en a reçu 41 791,09 $.

« Je vais vous raconter une anecdote. Lorsque j'ai pris la mairie, vous vous souvenez que j'ai eu plusieurs surprises avec Promotion Saguenay. L'une d'elles était un chèque de 25 000 $ pour CKAJ pour la publicité en lien avec les Marquis. J'ai demandé à un membre de l'ancien conseil d'administration que je ne nommerai pas à quoi servait ce chèque. On m'a dit que c'était une patente que Promotion Saguenay avait créée pour aider CKAJ à boucler sa fin d'année, a affirmé Josée Néron. Alors non, je ne remettrai pas d'argent à une radio parce qu'elle en a besoin. Je le ferai de façon juste », a-t-elle ajouté.

De son côté, le président du conseil d'administration de CKAJ, Robert Banford, a affirmé qu'il n'était pas là au moment de l'émission de ce chèque. Questionné à propos des montants alloués par Promotion Saguenay en 2017, le président a expliqué que les chiffres étaient élevés en raison des contrats de radiodiffusion des matchs des Marquis et de ceux des Voyageurs.

Il ignore s'il y a bien une campagne de boycottage, mais affirme que ses animateurs l'ont su de source sûre et qu'il leur faisait confiance.

Le Quotidien a également demandé qui avait financé le fameux sondage. « C'est CKAJ, avec l'aide de commanditaires que je ne nommerai pas », a affirmé Robert Banford.

chronique

Président et éditeur **MICHEL SIMARD** *msimard@lequotidien.com*
Rédacteur en chef **DENIS BOUCHARD** *dbouchard@lequotidien.com*
Directeur de l'information et de l'éditorial **MARC ST-HILAIRE** *mst-hilaire@lequotidien.com*

L'ami qui a mal vieilli

JOËL MARTEL
CHRONIQUE
jmartel@lequotidien.com

C'était un soir de semaine et je sais que j'avais de l'école le lendemain.

Ma maman regardait une de ses émissions dans le salon et j'étais allé m'installer sur son lit pour regarder Musique Plus sur son petit téléviseur jaune-orange.

À l'écran, il y avait Marie Plourde qui avait une sacrée bonne nouvelle à nous annoncer, car on allait diffuser d'ici quelques minutes pour la toute première fois le tout nouvel extrait des Beastie Boys, *So What Cha Want*. Le garçon de 11 ou 12 ans que j'étais ne s'en doutait pas alors, mais il recevrait une des plus grosses claques de sa vie en faisant cette découverte.

En fait, plus j'y pense et plus je réalise que Musique Plus était mon fournisseur officiel de claques lorsque j'étais adolescent. Car outre cette fois où j'ai découvert les Beastie Boys, il y en a une tonne d'autres qui me viennent en tête. Par exemple, cet épisode de NuMusik où Claude Rajotte nous avait présenté le clip d'un nouveau petit groupe qui risquait de faire bien du bruit ou si vous préférez, *Smells Like Teen Spirit* de Nirvana ou sinon, ce vendredi traumatisant où Geneviève Borne nous attendait dans notre télé à la sortie de l'école pour nous annoncer que Kurt Cobain avait été retrouvé mort.

Mais au-delà de la musique, Musique Plus, c'était le Montréal qui me faisait rêver.

Un Montréal où des jeunes fans complètement fous se donnaient rendez-vous devant une vitrine d'un studio de télé afin d'aller hurler leur excitation que leur idole soit en ville.

Un Montréal où, pendant un direct à la télé avec François Pérusse, Jean Leloup, qui était supposément passé par hasard devant la vitrine, avait décidé de s'inviter à l'émission.

Un Montréal où on pouvait inviter l'humoriste américain Weird Al Yankovik à manger des fèves au lard à la Binerie Mont-Royal.

Un Montréal où il semblait toujours faire beau sur les terrasses « en direct de Musique Plus ».

Un Montréal où on nous présentait régulièrement les bibittes qui faisaient battre le cœur culturel de la ville sans toutefois les marginaliser.

Ironiquement, alors que Musique Plus a fait partie de la bande originale de mon adolescence, c'est la même chaîne de télé qui m'a aussi fait réaliser à un certain moment de ma vie que je n'échapperais pas à ce cruel sort qui consiste à vieillir.

Tout d'abord, il y a eu cette fois où après une année sans câble, j'ai réalisé après une heure de Musique Plus que je ne connaissais même plus un artiste à la mode.

Et sinon, on revient encore à Kurt Cobain, mais ce coup-ci, en raison d'un topo sur le dixième anniversaire de son décès qui m'avait donné l'un des pires coups de vieux de ma vie.

D'ailleurs, il était peut-être là le problème de Musique Plus.

C'est un peu comme cet ami que vous rencontrez à la fin de votre secondaire et qui vous fait découvrir plein de choses tripantes. Au début, vous ne vous quittez jamais d'une semelle, puis un jour, il arrive ce qui finit toujours par arriver. Vous tombez en amour, vous passez moins de temps avec les copains et quelques années plus tard, vous tombez nez-à-nez avec ce vieil ami et en plus d'avoir eu de la difficulté à le reconnaître, vous avez senti qu'il y a un truc qui ne cliquait plus entre vous deux. Comme un décalage. Certes, peut-être que c'est vrai que vous êtes devenus un peu plus ennuyant avec les années, mais votre autre ami lui, il ressemble maintenant à un adolescent de film américain, vous savez, ces comédiens de 30 ans qu'on fringue comme des étudiants ?

Musique Plus avait réussi un défi que peu d'autres chaînes étaient parvenues à accomplir avant cela : elle était devenue l'amie d'une génération. Or, au lieu d'accompagner cette génération dans l'aventure de la vie, elle a pensé qu'en achetant des nouveaux vêtements, elle arriverait à répéter le même coup avec la nouvelle génération. Mais les jeunes, ce ne sont quand même pas des cons. Ils savent flairer l'arnaque.

Et puis hop, l'authenticité, c'est pas comme un clip qu'on peut faire jouer en boucle.

GPS C'EST POUR...

Mario Lacroix, *Le Quotidien*

PHOTO DU JOUR

Cette femelle gorille nommée Gipsy tient son premier bébé, à peine âgé de quatre semaines, au parc zoologique de Saint-Martin-la-Plaine, en France. — PHOTO AFP, JEAN-PHILIPPE KSIAZEK

TWITTER twitter.com/lequotidien_cyb
FACEBOOK facebook.com/LeQuotidienProgres
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE OU UNE OPINION? redaction@lequotidien.com

chronique

Le mauvais exemple du pot

JEAN-MARC SALVET
CHRONIQUE
jsalvet@lesoleil.com

Citoyens et représentants de corps intermédiaires, ne vous laissez pas décourager par la commission parlementaire resserrant les règles sur le cannabis, qui a conclu ses travaux mercredi. La posture rigide adoptée par le ministre Lionel Carmant et son gouvernement relève davantage de l'exception que de la norme dans ce genre d'exercice.

C'est important de le dire parce que ces commissions parlementaires constituent un rouage essentiel de nos débats démocratiques au Québec. Et que les ministres s'appuient régulièrement sur ces instances pour améliorer leur projet de loi; pour trouver des « voies de passage ».

Ces dernières années, c'est ainsi que les choses se sont la plupart du temps passées, en tout cas.

Il ne faudrait pas que le mauvais exemple donné par la commission parlementaire sur le cannabis se répète trop souvent. Des citoyens et des corps intermédiaires pourraient alors finir par ne plus prendre la peine d'y participer en se disant que les jeux sont faits, qu'aucune proposition même périphérique ne sera étudiée.

C'est important de le dire parce que ces commissions parlementaires constituent un rouage essentiel de nos débats démocratiques au Québec. Et que les ministres s'appuient régulièrement sur ces instances pour améliorer leur projet de loi; pour trouver des « voies de passage ».

Ceux qui estiment que l'on passe déjà trop de temps à discuter et qu'un gouvernement est là pour décider devraient se demander à quoi tout cela ressemblerait au bout de quelques années s'il n'y avait plus de consultations du genre — ou si elles devaient systématiquement être inutiles. Ce serait une perte démocratique.

D'entrée de jeu, le ministre Carmant a clamé que son projet ne serait pas amendé. Pour qualifier cette attitude par rapport aux personnes venues en commission parlementaire, on hésite entre le fameux *Parle parle, jase jase* de feu Réal Giguère et une expression ressemblant à « causez si vous le voulez... »

Insistons là-dessus : cette attitude ne reflète pas ce qu'est cet exercice de consultations publiques en général. Il ne faudrait pas que quiconque commence à croire que les commissions parlementaires ne servent à rien. Elles permettent généralement — et elles permettront encore, osons-le penser — aux responsables gouvernementaux d'être mieux éclairés sur un ou des aspects d'un dossier et d'en tenir compte à des degrés divers.

MISER SUR LES VILLES

Un gouvernement plie rarement complètement devant ses opposants. Personne ne pouvait sérieusement penser que le gouvernement Legault reculerait sur sa volonté de faire passer de 18 à 21 ans l'âge légal pour consommer du cannabis. Et personne ne doit le croire encore aujourd'hui.

Il est par contre étonnant qu'il soit demeuré à ce jour à ce point réfractaire à toutes les autres propositions qui lui ont été faites, y compris en provenance des « gouvernements de proximité » que sont les municipalités.

En toute logique, leurs voix devraient être écoutées. Les villes demandent à pouvoir elles-mêmes déterminer les lieux publics où il serait permis ou interdit de consommer du cannabis. Faire fi de leur requête, c'est faire un pied de nez à l'autonomie municipale et s'immiscer dans des compétences qu'elles assument.

Les travaux de cette commission parlementaire sont terminés. Mais il n'est pas trop tard pour apporter des amendements au projet de loi. En adoptant cette proposition des municipalités, le gouvernement ne dénaturerait pas son projet, lequel s'appuie d'abord sur la barre des 21 ans.

Il doit faire confiance aux élus municipaux pour déterminer les lieux où le cannabis serait interdit ou autorisé. Il rappellerait ainsi de surcroît que ces consultations démocratiques ne sont pas vaines.

CARREFOUR DES LECTEURS

Gouverner régionalement

Comme celles qui ont porté la Révolution tranquille au Québec, les grandes réformes surviennent lorsque les forces du changement se combinent aux aspirations collectives de l'époque. Généralement, elles mobilisent les générations montantes inspirées par la sagesse éclairante de leaders bien en vue.

Le Québec post-référendaire et millénaire — hyper centralisé dans son appareil administratif et sa gouvernance politique — traverse cette zone de turbulence et de remise en question qui impose à l'échelle mondiale les conditions d'une nouvelle époque. Ces forces pressurisent les domaines de l'environnement et des changements climatiques, du développement durable et de la mobilité dans les transports, de l'identité culturelle et de l'immigration, de l'éducation et de la citoyenneté, de l'économie numérique et de la pénurie de main-d'œuvre, du développement régional et de la survie des communautés rurales. Ces thèmes mobilisent largement, des plus jeunes aux plus vieux, et suggèrent cette paraphrase du fameux paradigme qui a ouvert bien des esprits : « voir mondialement, gouverner régionalement ». Pour prendre la mesure de cette nouvelle donne, Québec devrait s'engager résolument dans une vigoureuse décentralisation administrative et la mise en place d'une gouvernance régionale. Les régions administratives (17 à ce jour) portent en elles l'histoire, la diversité et le développement du territoire québécois. Elles constituent en quelque sorte de véritables patries qui témoignent de l'aspiration et portent la capacité des populations régionales à se gouverner et administrer les ressources, y compris budgétaires, que le gouvernement québécois doit mettre à leur disposition.

Notre proposition est audacieuse. Elle préconise une interface de gouvernance qui arrime et imbrique les paliers central et local dans une chambre régionale composée d'un nombre d'élus locaux (municipalités, MRC) égal à celui des élus québécois (députés) de la région. Elle serait présidée par un candidat élu à cette fin par l'électorat de la région lors des élections québécoises. La Chambre régionale gouvernerait par diverses commissions sectorielles consultatives et participatives — du genre de celles qu'avaient à l'époque les CRCD (conseils régionaux de concertation et de développement) — composées des représentants des directions régionales de ministères et des secteurs de la société civile.

Le but recherché ? Que les députés bénéficient d'une pleine participation à la gouvernance de leur région administrative, comme élus redevables de l'intervention et des services de l'État sur le territoire et comme représentants des intérêts de cette région au parlement québécois ; que les élus municipaux (dont les MRC) participent à l'élaboration des priorités dans une vision régionale intégrée, développant ainsi une relation productive avec les intervenants régionaux (élus québécois et société civile) et les composantes régionales ministérielles. Chacun participant activement à l'identification des besoins, au choix des priorités, à l'élaboration des stratégies et l'attribution des ressources comme partenaires de la gouvernance sur le territoire régional.

Au national, une Chambre des régions serait composée des présidents (tes) des chambres régionales, d'un nombre égal de députés nommés par l'Assemblée nationale et d'une présidence, possiblement celle de l'Assemblée nationale. Elle aurait pour mandat d'analyser, d'émettre des avis et formuler des recommandations sur les politiques et les interventions gouvernementales de décentralisation et d'attribution des ressources en matière de gouvernance régionale et territoriale.

Cette recomposition de la gouvernance territoriale fertiliserait puissamment le terreau démocratique, et dynamiserait les débats politiques des milieux local, régional et interrégional, y compris dans les agglomérations urbaines de Montréal et Québec. Elle placerait les représentants du pouvoir (élus, fonctionnaires) et des lobbies en situation de transparence, d'interdépendance et d'obligation de résultat, créant un meilleur équilibre dans les rapports de force et les contrepoids démocratiques.

Le gouvernement québécois a la pleine capacité constitutionnelle et législative de créer cette instance institutionnelle, de lui accorder les pouvoirs requis et les ressources nécessaires selon un modèle de gouvernance responsable et imputable. La présence, souhaitable, mais non indispensable, d'éventuels représentants québécois (députés ou fonctionnaires) du gouvernement fédéral à la chambre régionale ou aux commissions sectorielles devrait nécessairement faire l'objet de pourparlers et le cas échéant, de négociations ultérieures avec Ottawa.

Laval Gagnon
Chicoutimi

Écrivez-nous

Écrivez-nous à redaction@lequotidien.com

Pour être publié dans le journal, votre commentaire doit être court et accompagné de votre nom, de votre adresse et de votre numéro de téléphone.

région en affaires

facebook/LeQuotidienProgres @ redaction@lequotidien.com

› CAMPAGNE 2019 DES CLOWNS THÉRAPEUTIQUES

L'organisme Clowns thérapeutiques Saguenay a lancé sa campagne annuelle de financement, le lundi 18 février, lors d'une soirée à l'hôtel Chicoutimi. Six personnalités du monde des affaires de la région prendront part cette année à la campagne intitulée Diagnostic! 2019. Elles recevront le 16 avril un diagnostic public d'une blessure limitant leur mobilité et seront contraintes à vivre avec cette réduction physique pendant environ 24 heures. Elles devront par la suite amasser des fonds pour l'organisme. Sur la photo: Josée Gagnon, dg de Clowns thérapeutiques, Pierre-Daniel Leblanc, gérant de Car Quest d'Alma, Nadine Morin, technologue et radio-oncologue au CIUSSS, Lise Woodbury de Produits BCM, Jean-Philippe Desbiens d'Ostéopathie JP, Clinique Lambert Sport ainsi que Patrick et Marylin Gilbert, pharmaciens propriétaires Jean Coutu Arvida. **PIERRE-ALEXANDRE MALTAIS**

—PHOTO LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

› ENTENTE ENTRE LSM ET LE MONTAGNAIS

LSM Ambiocréateurs a conclu une entente de trois ans avec l'hôtel Le Montagnais. L'entreprise de location et de vente d'appareils de sonorisation, d'éclairage et de multimédia devient le fournisseur officiel de services techniques du complexe hôtelier et son centre de congrès. « Il s'agit d'une importante entente conclue pour les deux entreprises. Cela permettra à notre complexe hôtelier et centre de congrès quatre étoiles de bonifier notre offre de services en offrant une technologie renouvelée à notre clientèle qui désire tenir divers événements corporatifs comme des réunions, congrès ou colloques, de même que des spectacles », affirme Sylvain Couture, copropriétaire de l'hôtel Le Montagnais. LSM est un important créateur d'ambiances scéniques dans l'est du Québec. Au cours des 30 dernières années, l'entreprise a notamment oeuvré au Festival d'été de Québec, au 150e anniversaire de la Confédération du Canada à Ottawa et à *La Fabuleuse histoire d'un Royaume*. — COURTOISIE

› L'ENTRECÔTE RIVERIN OUVRE UNE SUCCURSALE À QUÉBEC

Le Groupe D Resto a procédé, mardi, à l'ouverture officielle de l'Entre-Côte Riverin situé dans le secteur Beauport, à Québec. Pour l'occasion, le nouveau restaurant du type « apportez votre vin » a accueilli plus de 200 invités et médias afin de souligner cette troisième succursale du concept 100 % québécois qui a vu le jour il y a neuf ans dans la côte Riverin à Chicoutimi. Réputé pour ses grillades, côtes levées et burgers, la totalité des pièces de viande offertes à l'Entre-Côte Riverin passe par le rigoureux processus de classement Certified Angus Beef (CAB) qui est gage de qualité et d'excellence. Le commerce est situé dans l'édifice de l'ancien Mikes du boulevard Sainte-Anne et a créé environ 25 emplois. L'établissement offre un total de 170 places assises, sur une superficie de 4000 pieds carrés, et a nécessité un investissement de plus de 600 000 $. Sur la photo, de gauche à droite: Yve Beaudoin, vice-président développement et construction Groupe D Resto, J. Daniel Tremblay, président Groupe Marketex et copropriétaire Entre-Côte Riverin, Pascal Desgagnés, directeur des opérations Groupe D Resto et copropriétaire Entre-Côte Riverin, Gabrielle Tremblay, directrice des affaires corporatives Groupe Marketex, Charles Gagnon, président Groupe D Resto et copropriétaire Entre-Côte Riverin, Alexandre Paradis, vice-président principal Groupe D Resto. — PHOTO COURTOISIE JOCELYN GAGNÉ

› VOYAGE DANS LE SUD

Marie-Line Dubois, du Saguenay, a remporté la jolie somme de 100 000 $ au tirage du Québec Max le 1er février. Elle a gagné dans la catégorie du 6/7+C. Mme Dubois avait acheté son billet au stand de loterie de la Place du Royaume et a réclamé son lot au bureau de Loto-Québec à Québec. Elle a alors indiqué « Le soleil m'attend! » et ajouté qu'elle compte également gâter sa famille. — COURTOISIE

TOURISTES FRANÇAIS

La SQ n'avait pas à intervenir

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

La Sûreté du Québec (SQ) n'est pas intervenue pour secourir les touristes français coincés en voiture dans un sentier de motoneige, lundi, puisque ceux-ci n'étaient pas en danger et non pas parce qu'elle n'était pas équipée pour le faire.

Deux touristes français sont demeurés coincés avec leur voiture dans un sentier de motoneige des monts Valin, lundi. — COURTOISIE

La SQ a tenu à préciser les raisons qui ont mené à l'intervention d'une surfaceuse du club de motoneige Caribou-Conscrits afin de sortir un couple de Français qui s'est égaré dans un sentier du Parc national des Monts-Valin à bord de sa voiture en suivant les indications de son GPS. Des articles ont pu laisser entendre qu'elle n'était pas équipée pour se rendre sur les lieux.

« Nous sommes équipés de motoneiges pour aller chercher des gens en détresse, mais pas pour remorquer une voiture prise dans un sentier de motoneige, explique d'emblée Hugues Beaulieu, porte-parole de la Sûreté du Québec. Les gens n'étaient pas vraiment en danger. Ils avaient de l'essence et de l'eau. Ils avaient surtout besoin d'un véhicule adapté comme une surfaceuse. Même une dépanneuse ne pouvait rien faire pour eux. Nous avons les équipements nécessaires pour accomplir notre mission qui consiste à secourir des gens en détresse. Mais dans ce cas-ci, la meilleure solution consistait à leur envoyer un véhicule capable de les sortir de là avec la voiture. »

PORT DE SAGUENAY

Jean-Pierre Boivin nommé administrateur

ANNE-MARIE GRAVEL
amgravel@lequotidien.com

Jean-Pierre Boivin a été nommé administrateur de Port de Saguenay. L'ex-préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine est en poste pour les trois prochaines années.

Le ministre des Transports, Luc Garneau, a annoncé la nomination de Jean-Piere Boivin, mardi, dans le cadre d'une série de nominations dans le secteur des transports.

Jean-Pierre Boivin, de Péribonka, a ainsi été nommé administrateur de l'Administration portuaire du Saguenay, pour un mandat de trois ans.

« J'ai le plaisir d'annoncer que ces Canadiens et Canadiennes hautement qualifiés ont accepté ce rôle dans le secteur des transports. Leurs nominations garantiront le maintien d'une gouvernance adéquate », a affirmé le ministre Garneau dans un communiqué.

Jean-Pierre Boivin a été préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine de 2009 à 2017, moment où il a été défait par Luc Simard lors de l'élection. Il a également été échevin et maire de Péribonka de 1987 à 2001. Il est titulaire d'un baccalauréat en biologie.

Il rejoint le comptable Arthur Gobeil, qui a été nommé administrateur pour un mandat de deux ans en décembre, ainsi que Marie-Christine Larouche et Me André Tremblay, qui ont été mandatés comme administrateurs pour trois ans en novembre, et Lauraine Gagnon, directrice générale du Zoo sauvage de Saint-Félicien, qui a vu son mandat être renouvelé pour une période de deux ans en novembre, ainsi que Me Stéphane Bédard, président du C.A..

Floué par des éleveurs

MÉLISSA VIAU
CHRONIQUE
mviau@lequotidien.com

Un éleveur du Québec, si on peut l'appeler ainsi, vient d'afficher un chiot malade à faire adopter avec un rabais de 25 % sur son prix de vente habituel. Le bébé, âgé de quelques semaines, a la tête difforme.

Pour dédramatiser la situation, la description parle d'un chiot spécial qui cherche une famille spéciale…

L'éleveur, qui se dit expérimenté, a fait son propre diagnostic sur la maladie mal orthographiée et, toujours selon lui, le chien peut avoir une belle qualité de vie.

« C'est comme si une gardienne d'enfants ou un enseignant disait comment soigner les enfants, en disant connaître cela pour en avoir vu en masse », s'insurge un vétérinaire.

Quand les adoptants potentiels demandent à l'éleveur les coordonnées du vétérinaire qui a examiné le chiot qu'ils s'apprêtent à acheter, le malhonnête vendeur de chiens souligne qu'il ne veut pas mêler le vétérinaire à ça. Pourtant, tout éleveur a l'obligation de fournir le carnet de santé de ses chiots, avec preuve de vaccination, vermifuge et examen si ces derniers ont visité une clinique vétérinaire. Ainsi, vous pouvez consulter le vétérinaire pour avoir un diagnostic clair de la problématique qui peut être facile à contrôler ou incurable.

Comme l'annonce se retrouve sur les réseaux sociaux, et qu'elle fait réagir, l'éleveur convient d'enlever sa publication et de placer le chiot le plus rapidement possible dans une famille. On peut même douter que l'animal ait atteint l'âge légal de deux mois pour être séparé de ses semblables.

D'un côté, les âmes sensibles voudront sauver ce pauvre bébé et, de l'autre, certains voudront dénoncer la situation. À qui ? Comment ? Et quelles seront les conséquences pour l'éleveur ? Un avertissement tout au plus. Et si la maladie est génétique, mais que la rentabilité prime, est-ce que cette personne poursuivra la reproduction ? Et si les autres rejetons, qui semblaient en bonne santé, étaient porteurs ou à risque de développer cette malformation génétique éventuellement… Comme l'éleveur n'oblige pas la stérilisation des animaux qu'il vend, la problématique risque de faire des petits. Souvent rusé, et ne laissant aucune trace prouvant la vente de l'animal, il est difficile d'avoir des recours contre l'éleveur.

Ces familles, qui négligent la qualité d'un animal pour négocier un prix, ne savent pas ce qui les attend. Quand elles n'auront plus les moyens de faire soigner leur animal, dont la santé est hypothéquée, et qu'elles auront épuisé leur budget, c'est elles qui devront vivre avec la déchirante et fatale option de l'euthanasie.

Des éleveurs qui vendent des chats et des chiens avec des problèmes de santé qui, selon leur expertise, se résorberont à l'âge adulte, il y en a tous les jours, tout comme des éleveurs qui poursuivent la reproduction avec des géniteurs malades ou ayant des tares génétiques.

Et que deviennent les chiennes reproductrices ayant des masses mammaires, des allergies chroniques et autres problèmes reliés à la reproduction ? Et bien ! Elles sont aussi mises en adoption à moindre coût !

COMPÉTENCES

Le bon éleveur devrait avoir acquis des connaissances sur le tempérament de ses chiens. Il peut aussi avoir l'expérience et les compétences pour vous guider dans l'éducation de ce dernier. Il prendra en considération les problèmes que vous rencontrez pour éviter de reproduire à nouveau certains critères génétiques.

Par contre, ce n'est pas parce qu'il élève des chiens depuis 20 ans qu'il a le droit de poser des diagnostics et vous dire comment soigner votre animal. Tout comme une personne qui fait du toilettage ne devrait pas offrir des soins dentaires à votre animal.

TOILETTAGE

« Chaque jour au Québec, des spécialistes du toilettage pour animaux s'improvisent aussi spécialistes des dents », mentionne l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux. Le détartrage est un acte vétérinaire et tout détartrage fait en partie, ou complètement hors de ce contexte professionnel, est illégal. Cette intervention n'est pas sans risque d'infection et de complications, telles que des problèmes de gingivite, de parodontite et d'abcès. Les maladies bucco-dentaires amènent de l'inconfort chez l'animal qui peut même avoir des changements de comportements. C'est pourquoi, en cas de doute, on devrait d'abord consulter un vétérinaire pour écarter tout problème de santé.

QUOI FAIRE ?

Si vous doutez de l'illégalité d'une pratique, communiquez avec l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Un éleveur a récemment mis en vente un chiot malade à faire adopter avec un rabais de 25 % sur son prix de vente habituel. Le bébé, âgé de quelques semaines, a la tête difforme. — CAPTURE D'ÉCRAN TIRÉE DE FACEBOOK

La députée de Taschereau, Catherine Dorion, estime qu'il est temps que l'Assemblée nationale se penche sur le cas de Netflix. — ARCHIVES LA PRESSE

NETFLIX

Dorion veut un minimum de contenu québécois

PATRICIA CLOUTIER
pcloutier@lesoleil.com

La députée solidaire Catherine Dorion veut que Québec se tienne debout face au géant Netflix en exigeant qu'un pourcentage de contenu québécois soit disponible sur sa plate-forme. Elle réclame une commission parlementaire pour faire face à ce qu'elle considère comme une « menace importante » pour la culture québécoise.

La députée de Taschereau croit qu'après avoir légiféré pour encadrer les activités d'Uber et d'Airbnb au Québec, il est temps que l'Assemblée nationale se penche sur le cas de Netflix. « C'est nous qui faisons les lois, pas les grosses compagnies », lance M^me^ Dorion en entrevue au *Soleil*.

Environ 40 % des foyers québécois sont abonnés à cette plate-forme de vidéos sur demande, alors que 0,1 % des films et 0,3 % des séries qui y sont présentés sont faits au Québec.

La députée solidaire considère que cette plate-forme américaine a « pris énormément de place dans notre culture », alors qu'« on a une tradition au Québec de protection de notre culture », qui est en train de « tomber », juge-t-elle.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) contrôle le contenu télévisuel, mais n'a pas de mainmise sur Internet. « On est protégés par des affaires qui sont caduques. Tout le monde se débranche du câble pour aller sur Internet », constate M^me^ Dorion.

La députée est d'avis que le Québec pourrait s'inspirer de l'Union européenne, qui a exigé l'an dernier que les services de vidéo sur demande Netflix et Amazon diffusent 30 % de contenu européen aux abonnés européens.

Selon elle, Netflix n'aurait pas à produire tout le contenu québécois exigé, mais pourrait facilement acheter des droits de films et de séries québécoises. « Ça redonnerait un souffle à une industrie qui souffre. »

ÉTONNÉE

Catherine Dorion a demandé à la ministre de la Culture Nathalie Roy ce qu'elle comptait faire pour encadrer Netflix la semaine dernière, mais n'a pas obtenu de réponse précise. « J'étais étonnée de constater que c'était pas un dossier qui avait l'air présent dans son esprit. »

M^me^ Roy a surtout parlé de l'iniquité fiscale entre Netflix et les producteurs de contenu au Québec, « une situation très préoccupante » selon elle.

M^me^ Dorion espère que sa demande formelle de tenir une commission parlementaire sur le sujet va « sonner des cloches » au gouvernement, parce que « ça *fitte* avec ce que prétend être la CAQ. En immigration, on veut protéger notre culture et notre langue française, mais comment protéger notre langue si tous les jeunes écoutent des séries en anglais sur Netflix ? »

Pour la solidaire, une « réaction politique au Québec s'impose, étant donné que le Canada a une position extrêmement faible face à Netflix ».

En 2017, le gouvernement canadien a renoncé à taxer Netflix, mais en contrepartie, l'entreprise américaine s'est engagée à investir 500 millions $ pour produire du contenu canadien. Le Québec taxe quant à lui l'abonnement à Netflix depuis le 1^er^ janvier.

INCENDIE À HALIFAX

Une vigile pour pleurer les sept jeunes victimes

Presse canadienne

HALIFAX — Des dizaines de personnes se sont rassemblées mardi soir devant ce qu'il reste d'une maison de banlieue de Halifax qui a été la proie des flammes pour pleurer le décès de sept enfants morts dans l'incendie et pour témoigner de leur appui aux parents blessés et en deuil.

Les gens transportaient des fleurs et pleuraient dans l'obscurité glaciale, cherchant du réconfort en compagnie de leurs voisins et écoutant un pasteur chrétien qui tentait de rassembler les forces de la communauté pour soutenir les réfugiés musulmans de Syrie qui entamaient une nouvelle vie au Canada.

Josh Crawford a chanté le cantique *Amazing Grace* et a déclaré que tous devaient faire appel à leur foi pour se remettre de la tragédie.

« Les prochains jours vont être durs, mais ce sera durant les semaines et les mois à venir que cette famille aura le plus besoin de vous », a déclaré M. Crawford, dont la mère enseigne à l'école que fréquentaient les deux enfants les plus âgés.

L'incendie s'est déclaré tôt mardi matin. Les voisins ont affirmé qu'ils avaient été réveillés par les cris d'une femme et ont observé des flammes qui se sont rapidement propagées à l'étage supérieur.

La famille vivait dans cette maison depuis quelques mois seulement, après avoir déménagé depuis Elmsdale, en Nouvelle-Écosse, pour suivre des cours de langue.

Ils ont fui la Syrie déchirée par la guerre et, avec l'aide d'un groupe de parrainage privé, ont immigré au Canada en septembre 2017. Un porte-parole du groupe a déclaré que la famille avait prévu retourner vivre à Elmsdale le mois prochain.

IDENTIFICATION

Natalie Horne, vice-présidente de Hants East Assisting Refugees Team, a identifié le père comme étant Ebraheim Barho et la mère comme étant Kawthar Barho. Elle a déclaré que les enfants qui sont morts sont : Ahmad, 14 ans ; Rola, 12 ans ; Mohamad, 9 ans ; Ola, 8 ans ; Hala, 3 ans ; Rana, 2 ans, et Abdullah, né au Canada en novembre.

Ebraheim Barho, qui a été gravement brûlé alors qu'il tentait de sauver ses enfants, luttait pour sa vie mardi. Kawthar Barho a également été blessée, mais sa vie n'est pas menacée.

Plus de 100 personnes ont répondu à l'appel au rassemblement. Elles ont ajouté des fleurs, des bougies et des ours en peluche à un monument commémoratif qui s'est improvisé contre un lampadaire situé devant la maison.

Le pasteur Crawford a déclaré que cette vigile était un geste important pour les personnes qui y ont participé et pour les parents en deuil qui ne pouvaient pas y être.

« Ça en dit long à la famille, a-t-il déclaré. Cela montre simplement qu'en tant que communauté, nous sommes unis et présents pour cette famille. »

Une campagne de sociofinancement lancée mardi sur le site *www.gofundme.com* afin de soutenir la famille décimée avait déjà permis de recueillir plus de 212 500 $ mercredi.

Un monument commémoratif a été improvisé contre un lampadaire situé devant la maison. — PHOTO PC, DARREN CALABRESE

5370551

L'art de faire relâche

Sophie RICHARD
Rédactrice publicitaire
srichard@lequotidien.com

Vous sentez la fébrilité dans l'air? C'est que la semaine de relâche approche à grands pas. Du 4 au 8 mars, ils seront des milliers de jeunes à travers le Québec à profiter de quelques jours de repos pour faire le plein d'énergie. Si ça se trouve, vous aussi aurez peut-être la chance de faire relâche et l'instant d'une semaine vous mettre en mode vacances. Afin de profiter pleinement de ce moment de répit, voici quelques conseils qui pourraient vous aider à mieux planifier votre congé.

Quelques faits à savoir sur la relâche scolaire

- La relâche scolaire est apparue au Québec en 1979 sous l'instigation de Fernand Paradis alors directeur de la Commission des écoles catholiques du Québec.
- C'est à la suite d'un voyage en France, où les élèves profitent de vacances printanières, que M. Paradis eut l'idée de créer la semaine de relâche.
- Ayant réalisé des études sur le niveau d'absentéisme des élèves, il conclut que les absences étaient plus nombreuses à la fin février. C'est pourquoi la semaine de relâche a lieu à la fin de l'hiver.
- La semaine de relâche n'est pas obligatoire. Il revient aux commissions scolaires d'aménager le calendrier de sorte que les élèves aient un total de 180 jours de classe.
- Depuis quelques années déjà, certains établissements scolaires à travers le Québec proposent une deuxième semaine de relâche, soit une à l'automne et une durant l'hiver.

Planifier, mais pas trop

On oublie souvent que la relâche est un moment pour faire «relâche». Ainsi, bien qu'il soit naturel d'avoir envie de profiter pleinement de ces jours de congé pour faire toutes sortes d'activités auxquelles on a généralement peu de temps à consacrer, il importe de se réserver du temps pour ne rien faire, du moins, ne rien faire de prévu.

Les vacances ne devraient pas être gérées comme un horaire de travail. Vous pouvez, certes, mettre quelques activités incontournables à votre agenda familial, mais il faut aussi laisser place à l'imprévu.

Briser la routine

Les enfants ont besoin de sortir de la routine. Laissez-les se coucher plus tard, se lever plus tard et vaquer seuls à leurs occupations. La relâche, c'est aussi ça, une semaine où on n'a pas d'obligations.

Déconnecter pour mieux reconnecter

Durant la relâche, lancez un défi à votre famille. Ne serait-ce que durant quelques jours ou quelques heures par jour, mettez de côté vos appareils électroniques. Profitez de ces moments pour faire des activités en famille : se glisser, jouer à un jeu de société, faire la cuisine, faire une bataille d'oreiller, etc.

Les journées de congé en famille sont propices aux rapprochements, mais encore faut-il se montrer disponibles et ouverts à reconnecter avec nos proches.

Pas une question d'argent

Il serait faux de croire qu'il faut une tirelire bien garnie pour passer d'agréables moments en famille durant la relâche. En fait, il y a tant d'activités gratuites offertes partout au Québec, qu'il n'est pas du tout nécessaire de mettre la main dans ses poches pour profiter de ce congé hivernal. Visitez le site Internet de votre municipalité pour connaître la programmation détaillée dans votre secteur.

Vous pouvez aussi profiter des plaisirs de l'hiver en allant tout simplement marcher, patiner ou vous glisser à l'extérieur.

La relâche est également l'occasion de visiter la parenté et les amis, des sorties qui font toujours du bien.

Relâcher la pression

Tout n'a pas besoin d'être parfait. Chaque journée de congé n'a pas besoin de surpasser la précédente. Les parents ont cette fâcheuse habitude de s'en mettre beaucoup trop sur les épaules. Pourtant la relâche ne devrait pas être une source de stress, mais bien une source de bonheur.

N'essayez donc pas de jouer les parfaits organisateurs. Faites les choses simplement. Laissez vos enfants participer aux choix des activités. Laissez-les aussi s'ennuyer. Si ça se trouve, ils feront alors preuve de créativité pour se divertir.

Pensez aussi à vous et si le besoin s'en fait sentir, n'hésitez pas à confier les enfants aux grands-parents pour vous offrir une petite journée de détente. Il y a fort à parier que grand-papa et grand-maman seront ravis de prendre soin d'eux. Pareillement, les enfants trépigneront de joie à l'idée de passer une journée avec leurs grands-parents.

5352270

CLINIQUE DENTAIRE La Joie

LE CHOIX EST CLAIR!

LE TRAITEMENT D'ORTHODONTIE INVISIBLE

invisalign®

Une technologie éprouvée chez plus de 5 millions de patients

✓ Discret
✓ Facilite l'hygiène
✓ Plus grand confort
✓ Nombre de visites réduit

Dr François Lajoie I dentiste généraliste
Services d'orthodontie

990, RUE BÉGIN I CHICOUTIMI I 418 696-1545 I CLINIQUEDENTAIRELAJOIE.COM

Pas de repos pour Le Valinouët

Collaboration spéciale

Pour la semaine de relâche, c'est au Valinouët qu'il faut aller! Les activités battront leur plein pour accueillir parents, enfants et amis lors de leurs congés. Ce sera le moment idéal pour s'initier ou renouer avec sa passion des sports de glisse. Les deux versants de la montagne seront ouverts tout au long de la semaine. Mais, ce ne sont pas les seules activités qui seront offertes au Valinouët. On pourras aussi y faire de la glissade en tubes, du ski de fond, de la raquette et plus encore.

Journée d'ouverture renversante

Les festivités de la semaine commenceront avec un incontournable à la station: le Grand Prix 3 Skis. Lors de cette compétition amicale, qui se tiendra le 2 mars, les participants descendront l'une des pentes de ski de la montagne sur leurs traîneaux à trois skis. Deux parcours seront aménagés. L'un sera adapté pour les enfants, tandis que l'autre sera extrême pour le plaisir des petits et grands courageux. On demande 10 $ à l'inscription et plusieurs prix seront partagés entre les concurrents, dont un voyage à New York.

«C'est une journée vraiment très festive, c'est très amusant. Les gens amènent des costumes et leurs trois skis qu'ils ont eux-mêmes fabriqués. C'est un événement qui lance bien la relâche!», ajoute le directeur du marketing de la station Le Valinouet, Stéphane Leblond.

Ça bougera tout au long de la semaine

Le Valinouët souhaite encourager les jeunes à bouger tout au long de leur semaine de congé. Il y aura des cours de groupes offerts à faible coût, entre le 4 et 8 mars. Il est possible d'en suivre pendant trois ou cinq jours. Les cours sont pour les jeunes d'environ 5 à 12 ans. Il faut s'inscrire à l'École de glisse du Valinouët pour réserver une place.

Pour le plaisir des gourmands, il y aura également sur le site une cabane à sucre. Vous serez invités à déguster à de la tire ainsi que différents produits de l'érable, du 2 au 10 mars.

Terminer la semaine en grand

Afin de clôturer cette semaine d'activités, la station profitera de l'occasion pour présenter la Démo d'Ultraviolet, le 9 mars prochain. «Plusieurs compagnies viendront exposer leurs produits pour les sports de glisse, mais aussi pour les fatbikes et les vêtements. Ils sont habituellement entre 15 et 20 compagnies, donc ça crée un village devant le chalet», explique le directeur du marketing. En plus, vous pourrez essayer certains équipements de ski et de planche, directement sur place. Il y aura aussi de nombreux prix de présence.

Finalement un party BBQ pour les familles qui se tiendra à la terrasse Propane MM. Il y aura de la dégustation de saucisses de la charcuterie Perron, ainsi que de l'animation, de la musique et beaucoup de plaisir en vue!

Qu'attendez-vous? Allez profiter des belles conditions de ski que propose la station pendant la semaine de relâche et vous ne serez pas déçus. Pour avoir plus d'informations sur les conditions, les activités ou l'horaire, visitez la page Facebook Le Valinouët ou encore leur site Internet www.valinouet.qc.ca.

Photo courtoisie

5373974

École culinaire Provigo le Marché

Cuisiner, savourer et s'amuser

Sophie RICHARD
Rédactrice publicitaire
srichard@lequotidien.com

Véritable gourmand, il adore goûter à tout, découvrir de nouveaux aliments et de nouvelles saveurs. Plus encore, il aime cuisiner, expérimenter et apprendre. Vous reconnaissez votre enfant dans cette description? À l'occasion de la relâche scolaire, offrez-lui un camp culinaire qui lui permettra de développer davantage son intérêt pour la cuisine et l'alimentation. Une expérience enrichissante qu'il n'oubliera pas de sitôt!

Le camp culinaire de l'École culinaire Provigo le Marché, situé au deuxième étage du magasin d'alimentation du boul. Talbot, à Chicoutimi, propose une formule simple et amusante pour les 6 à 11 ans.

Sous la supervision de la coordonnatrice de l'école de cuisine et son équipe, les jeunes sont amenés à développer leurs compétences en cuisine, mais aussi leur curiosité et leur autonomie le tout, dans un cadre à la fois éducatif et ludique.

Chaque jour, une nouvelle thématique leur est proposée. Par exemple, durant la semaine de relâche, les apprentis cuistots découvriront la cuisine grecque, les mets fromagés, différentes recettes de lunchs et gourmandises à emporter et plus encore.

«Il n'y a pas deux journées pareilles, mentionne Jasmine Côté, coordonnatrice à l'École culinaire Provigo le Marché. Nous faisons toujours de nouvelles recettes et de nouvelles activités. Ça fait maintenant six ans que nous offrons cette formule et les participants sont toujours très satisfaits de leur expérience», souligne-t-elle.

Des journées bien remplies

En matinée, les jeunes sont d'abord accueillis dans le local de cours situé tout juste au-dessus du Provigo Chicoutimi. Après s'être assuré que tout un chacun a pris un bon petit-déjeuner, les animateurs invitent les cuisiniers en herbe à débuter leur journée en prenant connaissance des recettes du jour.

Ensemble, les jeunes préparent ensuite leurs postes de travail, mais ils doivent aussi s'assurer d'avoir en main tous les ingrédients nécessaires à la réalisation de leurs recettes. Ainsi, après avoir identifié les éléments manquants, ils doivent faire une liste d'épicerie et aller chercher les ingrédients au commerce.

«C'est vraiment comme à la maison. On ne leur donne pas tous les ingrédients déjà pesés et mesurés. Ils doivent tout prendre en charge eux-mêmes», souligne Mme Côté.

S'en suit la préparation des recettes qui serviront de repas pour le dîner.

Puis, dans l'après-midi, les jeunes profitent d'un moment plus calme pour participer à diverses activités comme un bingo alimentaire, une session de bricolage et autres. Ils ont également l'occasion de prendre part à une deuxième activité culinaire plus simple, soit la préparation de petites collations qu'ils pourront rapporter à la maison.

Camp d'été

Tout au long de la période estivale, un camp de jour basé sur le même principe que le camp culinaire de la relâche sera également offert aux enfants de 6 à 11 ans. Chaque semaine, des recettes et des activités différentes seront proposées aux participants.

Tous ceux et celles qui inscriront leur enfant avant le 31 mars, en ligne, via le ecoleculinairepc.ca, profiteront d'un rabais de 10 % sur le coût de l'inscription.

Il est possible de réserver à la journée, en ligne au ecoleculinairepc.ca ou directement en magasin. Ceux et celles qui souhaiteraient inscrire leurs enfants pour la demi-journée seulement peuvent aussi le faire en communiquant directement avec Mme Jasmine Côté, coordonnatrice de l'école culinaire, au 418 690-0063.

5377827

NOUVEAU
CAMP CULINAIRE POUR ENFANTS
Semaine complète - Relâche scolaire (6 à 11 ans)

Semaine de 5 jours = 230 $ par enfant
Horaire des cours: 8 h 30 à 17 h
L'inscription inclus: Le déjeuner, le dîner et les collations.

Inscription en ligne au www.ecoleculinairepc.ca

Possibilité de 1/2 journée = 25 $ par enfant
Horaire des cours: 9 h à 13 h

Inscription par téléphone seulement au 418 690-0063

Tous les prix sont assujettis aux taxes applicables. Tous les paiements pour les cours sont non remboursables, à moins qu'un remboursement soit demandé 7 jours avant le premier jour de classe. Pour inscrire votre enfant et pour obtenir les modalités complètes et les détails du programme, rendez-vous à www.ecoleculinairepc.ca

ÉCOLE CULINAIRE

Provigo Le Marché
1155, boulevard Talbot, Chicoutimi

Voyager durant la relâche

Nombreuses sont les familles québécoises qui profitent de la relâche scolaire pour s'offrir des vacances hivernales sous le chaud soleil des Tropiques. C'est sans doute pour cette raison qu'à cette période de l'année, les aéroports sont aussi achalandés.

Pour éviter les désagréments et vous assurer un début de voyage en toute tranquillité, voici quelques conseils tels que donnés par le gouvernement du Canada via le site voyage.gc.ca

Bien se préparer

- Consultez régulièrement les fiches Conseils aux voyageurs et avertissements pour biens vous renseigner sur le pays où vous vous rendez. Vous y trouverez des conseils et des renseignements de source officielle pour pouvoir voyager prudemment et revenir au pays sans anicroche.
- Consultez un fournisseur de soins de santé ou visitez une clinique santé-voyage de préférence six semaines avant votre départ pour vous assurer que vos vaccins sont à jour et pour obtenir d'autres conseils sur la façon de vous protéger contre les maladies et les blessures.
- Si vous emmenez des enfants en voyage, n'oubliez pas de lire les pages Web Conseils santé pour voyager avec des enfants, Enfants et voyage et Prendre l'avion avec des enfants, accessibles via le voyage.gc.ca. Lors de votre voyage, au besoin emportez avec vous une lettre de consentement pour les enfants voyageant à l'étranger.
- Inscrivez-vous au registre des Canadiens à l'étranger pour garder le contact avec le Canada et ainsi être informé en cas d'urgence à l'étranger ou à la maison.
- Votre assurance maladie du Canada ne vous protègera pas à l'étranger. En conséquence, munissez-vous d'une assurance voyage privée.
- Vérifiez la date d'expiration de votre passeport. Celui-ci doit-il être renouvelé? Avez-vous besoin d'un visa pour être admis dans le pays où vous allez? Pour entrer aux Etats-Unis, vous devez présenter un passeport, une carte-passeport, un permis de conduire ou encore une carte du programme pour les voyageurs dignes de confiance (NEXUS, SENTRI ou FAST).
- Voyagez avec une trousse de produits de santé et pour d'autres renseignements de santé, consultez les articles Mangez et buvez en toute sécurité et Prévention des piqûres et morsures d'insectes du voyage.gc.ca, avant de partir en voyage.
- Apportez une provision supplémentaire de médicaments sur ordonnance ou en vente libre, au cas où votre séjour se prolongerait. Lisez les pages Voyager avec des médicaments et Voyager avec un dispositif médical pour en savoir plus.
- Consultez la page Alcool, médicaments, drogues et voyages au voyage.gc.ca pour bien comprendre les risques.
- Vous pouvez également télécharger l'application Bon voyage du gouvernement du Canada pour recevoir des informations à jour destinées aux voyageurs.

Si vous prenez l'avion, consultez la page Voyager en avion pour savoir ce que vous pouvez emporter dans l'avion, quelles sont les pièces d'identité exigées avant l'embarquement et en quoi consiste le contrôle de sécurité à l'aéroport. En préparant vos bagages convenablement et en ayant sur vous toutes les pièces voulues pour vous identifier, vous pourrez franchir plus vite le contrôle de sécurité. Autre détail : avant de quitter la maison pour l'aéroport, vérifiez le temps d'attente au contrôle aéroportuaire. Vous épargnerez du temps.

Si vous voyagez en voiture, sachez que la file d'attente à la frontière sera plus longue qu'à l'habitude. Il serait donc judicieux d'éviter les périodes de grand achalandage. Vous pourrez gagner du temps en consultant au préalable le Temps d'attente à la frontière américaine au poste frontalier que vous emprunterez. Enfin, pour revenir plus rapidement au Canada au terme de votre voyage, vérifiez le temps d'attente à la frontière canado-américaine.

5378316

Relâche : les activités culturelles à l'honneur

Collaboration spéciale

La semaine de relâche, c'est le moment rêvé pour passer du temps en famille. Avec la foule d'activités proposées dans la région, c'est l'occasion idéale d'essayer quelque chose de nouveau, sans casser son budget. Plusieurs organisations ont justement des activités culturelles spécialement pensées pour divertir les petits et grands lors de cette semaine très attendue.

Les bibliothèques de Saguenay regorgent d'idées

Les bibliothèques de Saguenay organiseront plusieurs activités sous le thème de la ville, afin de divertir les familles lors de la relâche. Une activité de bricolage vous encouragera à laisser votre imagination aller avec papier, colle, ciseaux, couleurs, pour réaliser une création inspirée par votre ville. On peut y participer à partir de 13 h 30 à La Baie le 5 mars, à Arvida le 6 mars et à Chicoutimi le 7 mars.

Vous êtes également invités à une compétition amicale de construction de Lego, durant cette semaine d'activités. Apportez vos blocs, formez votre équipe d'au plus cinq personnes et mettez en scène votre ville pour gagner. Il y aura des prix de participation. Ces compétitions se dérouleront le 5 mars à Arvida, le 6 mars à Chicoutimi et le 7 mars à La Baie à 13 h 30.

Aussi, les bibliothèques de Saguenay réinventeront le bingo, dans une version littéraire. Vous serez invités à jouer dans une version qui place les personnages de livres au lieu des chiffres. Les places sont limitées pour cette activité. Elle se déroulera le 5 mars à Chicoutimi, le 6 mars à La Baie, et le 7 mars à Arvida, toujours à compter de 13 h 30.

Les adolescents ne sont pas oubliés, alors que les bibliothèques de Saguenay ont créé une activité spécialement pour eux, appelée Les ados en relâche : fais ça court! Avec Bogdan Stefan, ils sont invités à apprendre l'art de l'écriture de scénario avec le cinéaste professionnel. L'activité se déroulera à trois reprises, toutes à la bibliothèque de Jonquière, à 13 h 30, du 5 au 7 mars. La première journée sera dédiée à la scénarisation des courts-métrages de fiction, la deuxième pour les documentaires et la dernière pour les animations.

Essayer l'origami avec le Centre d'histoire Sir-William-Price

Le Centre d'histoire Sir-William-Price vous invite à découvrir, ou à redécouvrir, les possibilités de l'origami le 5 mars prochain. Vous pourrez essayer les modèles à réaliser proposés par le musée sous le thème de l'eau et de la forêt, en plus de les décorer. Il faut réserver sa place par téléphone au 418-695-7578 et il faut savoir qu'on demande 5 $ par participant. Plus de détails concernant l'activité se retrouvent sur l'événement Facebook : Le papier sur tous ses plis.

Visites amusantes et diversifiées au Musée du Fjord

Le Musée du Fjord a dévoilé plus tôt cette semaine qu'une programmation chargée allait animer sa semaine de relâche. Sans donner tous les détails, l'organisation a indiqué qu'il y avait à l'horaire des visites animées de ses expositions, des ateliers divertissants avec des passionnés d'animaux et des animateurs rigolos! Les activités sont pour tous les membres de la famille, du 2 au 10 mars. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Cinéma Odyssée: programmation éclectique

Le Cinéma Odyssée aura plusieurs films à l'affiche, lors de la semaine d'activités. En plus de présenter des films exclusivement pour la relâche, il y aura plusieurs nouveautés à voir. Action, animation, comédie, il y en aura pour satisfaire tous les goûts. On retrouvera en salle :

- *Astérix, le secret de la potion magique*
- *Dragon: Le monde caché*
- *Léo Da Vinci : Mission Mona Lisa*
- *Le film LEGO 2*
- *L'incroyable aventure de Bella*
- *Ralph brise l'Internet*
- *Alita : L'ange Conquérant*
- *Capitaine Marvel*

La liste peut être sujet à changement. Bon visionnement!

5378598

Profitez des joies de l'hiver

Sophie RICHARD
Rédactrice publicitaire
srichard@lequotidien.com

En bon Québécois que nous sommes, il nous arrive fréquemment d'oublier la chance que nous avons de vivre dans une province où les quatre saisons sont aussi clairement définies par les changements de température et de paysages. Il suffit pourtant de se tourner vers nos voisins du sud pour percevoir leur envie face à ce climat nordique qui nous permet entre autres de pratiquer des sports de glisse et de profiter de la beauté des décors enneigés durant près de cinq mois.

À l'occasion de la relâche, oubliez les périodes de grand froid connues plus tôt cette saison et qui vous ont forcés à vous encabaner et renouez avec cet hiver enivrant source de mille et une possibilités.

Motoneige

Avec pas moins de 3794 km de sentiers de motoneige, le Saguenay–Lac-Saint-Jean est un véritable paradis pour les amateurs du genre. Les restaurants, auberges, hôtels et centres de détente sont par ailleurs nombreux à avoir mis sur pied des services spécifiquement adressés à cette clientèle.

Si vous ne possédez pas de motoneige, mais souhaiteriez vivre l'expérience d'une journée passée dans la poudreuse, sachez qu'il est possible d'en faire la location auprès de divers commerçants régionaux. Vous pouvez même réserver votre périple familial avec ou sans guide.

Sports d'hiver

Que vos enfants et vous pratiquiez le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, la raquette ou encore le «fatbike», vous trouverez dans la région de nombreux endroits où vous adonner à votre sport de prédilection. Le Valinouët et le Mont-Édouard font notamment figure d'incontournables pour les skieurs. Plus près de la ville, on retrouve également le Mont-Bélu, le Mont-Fortin et le Mont Lac-Vert.

Lorsqu'il est question d'activités extérieures hivernales, on pense aussi au Bec-scie, au Norvégien, au Tobo-Ski et au Do-mi-ski ainsi qu'au centre de villégiature Dam-en-terre sans oublier, bien sûr, les parcs nationaux. Ce ne sont donc pas les sites qui manquent pour vous encourager à bouger et à profiter du grand air.

Il est aussi possible de trouver de nombreux secteurs où se glisser en famille. Et pour prolonger le plaisir en soirée, on se dirige vers les patinoires extérieures qui devraient être ouvertes pour quelques semaines encore.

Photo courtoisie

Pêche blanche

Activité des plus prisée en saison hivernale, la pêche blanche fait de nouveaux adeptes chaque année. Il faut dire que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est choyé, car il profite de territoires grandioses où l'on peut s'adonner à la pêche sur glace, notamment le secteur de Grande-Baie.

En famille ou entre amis, nombreux sont ceux qui s'y rassemblent pour titiller le poisson. Vous aimeriez en faire autant et vivre une première ou une énième expérience de pêche blanche durant la relâche? L'entreprise régionale Pêche blanche du Fjord, en affaires depuis plus de 30 ans, propose justement la location de cabanes directement installées sur le Fjord du Saguenay.

Au total, l'entreprise compte pas moins de 32 cabanes à pêche pouvant accueillir de quatre à huit personnes. Le service offert inclus la location de la cabane chauffée, le prêt des cannes à pêche et des grappins, les appâts ainsi que le stationnement à proximité de la cabane. La location est valide de 8 h à 17 h.

Confortablement installés dans votre cabane vous pourrez pêcher : sébastes, éperlans, morues, etc. Plus de 52 espèces vivent sous les glaces. Vous pourriez faire de belles prises et vivre une journée mémorable.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient profiter des conseils de pêcheurs d'expérience, il est également possible de réserver les services d'un guide. D'autres options et équipements sont également offerts en sus.

Informez-vous en téléphonant au 418 544-4182 ou en visitant le pecheblanchedufjord.com.

5378291

Le Zoo sauvage l'hiver: une nouvelle expérience

Collaboration spéciale

Durant la semaine de relâche, l'organisation du Zoo sauvage de Saint-Félicien a mis le paquet en activités pour qu'enfants, parents et amis puissent s'amuser en regardant les animaux dans un décor enchanteur.

Aussi divertissant qu'en été, le zoo avec son manteau blanc a quelque chose de féérique. Selon Christine Gagnon, biologiste et directrice conservation et éducation du Zoo sauvage, c'est une façon méconnue de redécouvrir le zoo, qui devient complètement un autre endroit, mais qui reste tout aussi charmant.

«Ça a beaucoup d'avantages de venir l'hiver. Les animaux nous présentent leur plus belle fourrure. Le décor est tout blanc, ce qui fait que les animaux sont très visibles alors qu'ils cherchent le soleil», confirme la biologiste.

Tous les secteurs pourront être visités, que ce soit la Forêt mixte, l'Asie ou encore la Mongolie lors de cette semaine de congé scolaire.

Foule d'activités diversifiées

Les 2 et 3 mars, afin d'ouvrir la relâche en grand, le Zoo sauvage de Saint-Félicien célèbre la journée internationale des ours blancs. Kiosques, jeux, bricolages seront disponibles sur place, pour en apprendre davantage sur ces animaux tout en s'amusant. Il sera également possible de préparer des surprises alimentaires pour les ours blancs du zoo afin de les gâter.

Le 6 mars, c'est au tour de l'activité Cuistot en herbe, qui revient année après année, au plaisir des visiteurs. On invite un groupe de personnes à vivre l'expérience d'un technicien à l'enrichissement et à l'entraînement. Ils prépareront avec le spécialiste des jouets, de la nourriture ou encore des odeurs qui aident les animaux à être stimulés physiquement et mentalement. Ensuite, ils les distribueront. Un coût supplémentaire est demandé pour participer à cette activité où seulement 20 personnes peuvent être admises. Il est conseillé de réserver en appelant le au zoo au 1 800 667-5687, poste 0 ou au 418-679-0543.

L'accès exclusif hivernal se déroulera quant à lui le 7 mars. 20 participants sont invités à rencontrer les spécialistes du zoo et à visiter l'envers du décor. On discute avec un professionnel de l'entraînement, des techniciennes en santé animale, et plus encore. Il y a aussi un coût supplémentaire et les places sont limitées, donc il est également recommandé de réserver si vous êtes intéressé à prendre part à cette activité spéciale.

Finalement, afin de terminer la semaine de relâche en beauté, toutes les personnes qui se présenteront les

9 et 10 mars au Zoo sauvage de Saint-Félicien recevront gratuitement un café ou un chocolat chaud.

La semaine de relâche, c'est le moment idéal pour redécouvrir le zoo sous une nouvelle facette. Toutes les informations concernant les activités se retrouvent sur le site Internet de l'organisation ainsi que sur sa page Facebook.

Photos: Zoo sauvage de Saint-Félicien

5378469

AFFAIRE SNC-LAVALIN

Justin Trudeau s'excuse, Wilson-Raybould en rajoute

MÉLANIE MARQUIS
Presse canadienne

L'affaire SNC-Lavalin continue de provoquer des étincelles et de susciter l'incompréhension sur la colline. Peu après que Justin Trudeau lui eut présenté ses excuses, mercredi, Jody Wilson-Raybould s'est levée en pleine Chambre pour le mettre au défi de la laisser s'exprimer librement.

Avant d'entrer à la Chambre des communes pour la période des questions, mercredi, le premier ministre avait ressenti le besoin de s'excuser auprès de son ancienne ministre de la Justice et procureure générale, qui a démissionné dans la foulée de cette histoire.

« Je veux souligner quelque chose que j'ai dit au caucus ce matin : je dois faire des excuses à Jody, parce que je n'ai pas été assez rapide pour condamner les propos inacceptables et désobligeants qui ont été faits à son égard la semaine passée », a dit Justin Trudeau, mercredi.

« J'ai fini par le faire, mais j'aurais dû chercher une occasion pour le faire avant, parce que c'était absolument inacceptable », a-t-il ajouté en mêlée de presse avant la période des questions. Il n'a pas précisé à quoi il faisait référence, mais lorsqu'il a répété le même acte de contrition en anglais, il a évoqué les « commentaires » et « caricatures ».

Mais voilà, environ une heure plus tard, la ministre démissionnaire a profité d'un rappel au règlement – alors qu'elle se levait pour justifier le fait qu'elle s'abstenait de se prononcer sur une motion demandant la tenue d'une enquête publique sur l'affaire SNC-Lavalin – pour décocher une flèche à l'intention de son patron.

« Il ne me revient pas de lever le secret professionnel et la confidentialité, et j'espère avoir l'occasion de donner ma version de la vérité ("speak my truth") », a-t-elle balancé – un commentaire qui a déclenché un tonnerre d'applaudissements dans les banquettes de l'opposition.

Interceptée à sa sortie du parlement, Jody Wilson-Raybould n'a pas voulu préciser davantage sa pensée. « J'ai dit ce que j'avais à dire », s'est-elle contentée d'offrir.

L'opposition y a vu le signe d'une députée qui met au défi quiconque a le pouvoir de lever le secret avocat-client (à titre de procureure générale, elle était avocate, et le gouvernement, le « client ») de le faire.

« Ce qui est étonnant, c'est qu'elle se sente obligée de le dire en Chambre. Moi, j'ai perçu ça comme une espèce de message qu'elle adresse au premier ministre », a commenté le député bloquiste Rhéal Fortin.

ENQUÊTE PUBLIQUE

La remarque de Jody Wilson-Raybould est survenue alors que les députés votaient sur une motion de l'opposition néo-démocrate réclamant la tenue d'une enquête publique sur l'affaire SNC-Lavalin.

Sans surprise, les libéraux ont usé de leur majorité en Chambre pour en bloquer l'adoption.

Deux députés, Nathaniel Erskine-Smith et Wayne Long, ont brisé les rangs en enregistrant un vote en faveur d'une enquête publique, mais cela n'a pas suffi.

La motion a été battue par un score de 160 à 134.

Le résultat aurait pu en être différent si, comme l'auraient souhaité les conservateurs, les membres du cabinet avaient suivi la même logique avancée par l'ancienne ministre et s'étaient abstenus de voter.

« On pourrait se poser la question : est-ce que l'ensemble du cabinet n'aurait pas dû s'abstenir de voter aujourd'hui ? Le président (de la Chambre) a dit qu'il allait se pencher là-dessus, et on a bien hâte de voir le résultat de sa réflexion », a exposé le député Alain Rayes.

Chez les néo-démocrates, on ne va pas aussi loin : « Pour nous, ça ne concerne pas l'ensemble du cabinet. Ça vise spécifiquement le premier ministre », a expliqué le député Alexandre Boulerice en point de presse.

COMMISSAIRE ET COMITÉ

Justin Trudeau avait signalé son peu d'intérêt pour l'enquête publique en matinée, disant sa préférence pour deux processus déjà en branle, dont l'investigation déclenchée par le commissaire à l'éthique.

Conservateurs, néo-démocrates et bloquistes estiment cependant que l'enquête du commissaire Mario Dion ne suffira pas à faire la lumière sur les allégations d'ingérence politique.

Et ils ne nourrissent guère d'espoir d'en apprendre davantage lorsque Jody Wilson-Raybould prendra la parole au comité permanent de la justice et des droits de la personne, où elle a été invitée.

Le comité devait amorcer son examen de l'affaire SNC-Lavalin mercredi, mais la réunion a été annulée en raison du trop bref préavis.

L'ex-procureure générale devrait comparaître la semaine prochaine.

Mais impossible de savoir si, d'ici là, son successeur David Lametti aura produit son avis juridique sur le secret avocat-client.

Et on ignore si le nouveau ministre de la Justice, qui comparaîtra jeudi devant le comité, pourra lui-même éclairer un peu les lanternes des députés.

« Je vais dire ce que je peux dire. Évidemment, je ne peux pas dire ce que je ne peux pas dire », a-t-il déclaré en mêlée de presse après la réunion du caucus.

CAUCUS UNI

L'affaire SNC-Lavalin continue à tourmenter le gouvernement Trudeau, mais les députés libéraux — ceux qui ont accepté de répondre aux questions — ont voulu projeter l'image d'un caucus soudé.

De tous les élus, seul le toujours loquace ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a offert son point de vue sur les allégations d'ingérence politique, confirmant que Mme Wilson-Raybould avait pris la parole devant ses collègues pendant la rencontre.

Et le ministre s'est dit confiant du fait que, selon ce qu'il a entendu, aucun geste inapproprié n'a été posé par le premier ministre et sa garde rapprochée, affirmant que l'ambiance était « bonne » à la réunion du caucus — la première depuis que l'affaire SNC-Lavalin a éclaté.

Les autres libéraux ont été moins bavards, mais ceux qui se sont exprimés ont abondé dans le même sens quant au climat qui régnait.

« Tout va bien », a ainsi lancé John McKay en pressant le pas.

Son collègue Joël Lightbound a pour sa part fait valoir que le caucus libéral était « très uni (...) avec Mme Wilson-Raybould qui est ici », mais surtout « derrière Justin Trudeau qui est notre premier ministre ».

SILENCE FÂCHANT

En début de journée, celle qui est au cœur de cette histoire a admis que le mystère entourant sa démission du cabinet avait quelque chose de fâchant.

« Comme je l'ai dit, et je sais que c'est frustrant pour beaucoup de gens, je veux m'assurer de savoir ce que je peux dire et ce que je ne peux dire », a laissé tomber Mme Wilson-Raybould.

« C'est la raison pour laquelle j'obtiens des avis légaux concernant le secret professionnel », a-t-elle enchaîné en mêlée de presse à l'entrée de la réunion de caucus.

Elle a retenu les services de l'ex-juge de la Cour suprême Thomas Cromwell afin de déterminer jusqu'où elle peut aller dans ses propos.

L'ancienne ministre, habituellement peu friande des échanges avec les journalistes, s'arrêtait pour une deuxième journée consécutive devant les caméras.

Mardi, elle avait causé la surprise en sortant de la réunion du cabinet, où elle avait demandé la permission de s'exprimer.

Sa démission, survenue dans la foulée de l'affaire SNC-Lavalin, a plongé le gouvernement Trudeau dans l'embarras.

L'histoire a fait rouler une tête au bureau du premier ministre — Gerald Butts, proche conseiller et ami de longue date de Justin Trudeau, a tiré sa révérence lundi.

Selon le quotidien *The Globe and Mail*, le bureau du premier ministre aurait exercé des pressions sur Mme Wilson-Raybould afin qu'elle intervienne pour éviter un procès à SNC-Lavalin.

Le premier ministre Trudeau a nié avoir posé un tel geste. Son ancien secrétaire principal, Gerald Butts, a fait la même chose dans une déclaration publiée au moment de sa démission.

La ministre démissionnaire Jody Wilson-Raybould s'est levée en pleine Chambre pour mettre le premier ministre Justin Trudeau au défi de la laisser s'exprimer librement. — PHOTO PC

CONCOURS LITTÉRAIRE LES COURANTS DU FJORD

Les lauréats seront connus vendredi

STÉPHANE BOUCHARD
sbouchard@lequotidien.com

La Société d'étude et de conférences couronnera les lauréats de la 8e édition de son concours littéraire, intitulé Les Courants du Fjord, vendredi. Les auteurs en herbe recevront leur prix lors d'une soirée tenue à La Pulperie de Chicoutimi, sous la présidence d'honneur de l'auteur et journaliste Yvon Paré.

Les participants, des élèves de la quatrième et cinquième année du secondaire et du cégep, devaient produire un texte dont la longueur était comprise entre 1200 et 2000 mots. Le thème, « Zoom sous une nuit blanche », a incité les participants à produire des textes noirs, même si ce n'était pas l'intention de la société.

La responsable de ce concours, Monique Tremblay, raconte en entrevue comment le thème a eu un impact sur les sujets abordés par les jeunes auteurs. « Le jury me disait qu'ils ont reçu des textes sombres. On y parle de violence, de dépression, de tristesse. On a été surpris par la direction prise par presque tous les participants », explique-t-elle.

de la région. Selon Monique Tremblay, celui de la Société d'étude et de conférences se distingue des autres parce qu'il veut donner le goût de l'écriture aux adolescents.

« On avait un concours qui s'adressait seulement à nos membres. La décision a été prise en 2010 de donner la parole aux

« Le jury me disait qu'ils ont reçu des textes sombres. On y parle de violence, de dépression, de tristesse. On a été surpris par la direction prise par presque tous les participants. »

— Monique Tremblay

« Malgré tout, continue Mme Tremblay, tous les participants ont remis des textes de grande qualité. »

Le président d'honneur du concours rencontrera tous les auteurs avant le dévoilement des gagnants pour discuter et voir comment les jeunes auteurs ont vécu cette aventure. Il partagera son expérience avec les apprentis écrivains.

Yvon Paré fera un discours sur l'importance de diffuser la culture, particulièrement la littérature, pendant la soirée de remise des prix.

GOÛT DE L'ÉCRITURE

Ce concours n'est pas le seul à s'adresser aux auteurs amateurs jeunes. C'était cohérent avec notre mission de promouvoir la culture sous toutes ses formes », indique-t-elle.

Pour cette 8e édition, la Société d'étude et de conférences a reçu 16 textes, signés de pseudonymes, pour ne pas influencer le choix du jury. Ce nombre de textes se situe dans la moyenne pour ce concours.

C'est un jury de professionnels du milieu littéraire, dont l'identité restera secrète, qui formait le jury.

Le soir de la remise des prix, la comédienne Stéphanie St-Pierre lira des extraits des textes des gagnants. Les quatre gagnants recevront des bourses qui totalisent 800 $.

L'auteur Yvon Paré est le président d'honneur de la 8e édition du concours littéraire de la Société d'étude et de conférences. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, GIMMY DESBIENS

La Société d'étude et de conférences remettra ses prix vendredi. Sur la photo, la responsable du concours, Monique Tremblay. — ARCHIVES LE QUOTIDIEN, JEANNOT LÉVESQUE

TRIO SAINT-LAURENT HOMMAGE À SCHUMANN
LE SAMEDI 23 FÉVRIER 2018, 20 H, SALLE MICHEL-CÔTÉ

Ils sont trois, évidemment! Jean-François Normand à la clarinette, Marina Thibeault à l'alto et Philip Chiu au piano. Tous trois très actifs et engagés sur la scène musicale canadienne. Tous trois passionnés de musique de chambre. Avec le trio Saint-Laurent, qu'ils ont fondé il y a trois ans, ils s'appliquent tout particulièrement à développer de nouveaux publics en se produisant pour ceux qui n'ont pas facilement accès à la musique classique et aux concerts. Le trio s'est notamment impliqué auprès des jeunes de milieux défavorisés et dans le domaine de la santé.

On dit que le Trio St-Laurent se plait à concevoir le répertoire qu'il présente afin que les pièces choisies fassent ressortir le caractère poétique, intime, voire mystérieux de leur instrument. De fait, le concert Hommage à Schumann en est certainement un exemple éloquent.

Vibrant hommage
C'est en compagnie de Clara Schumann et ses ***Trois romances op. 22*** que nous débuterons le concert. Ces romances sont à l'origine composées pour violon et piano. La transcription pour alto doit les teinter d'une douceur enveloppante et mélancolique.

L'Andante & Allegro, d'Ernest Chausson est un duo passionné pour clarinette et piano où les deux voix se répondent, s'emportent et se rassurent l'une et l'autre, telle une histoire d'amour enflammée.

Très poétique et lyrique à souhait, le style de Schumann marque le point culminant de la musique romantique. La pièce de Schumann que le trio a choisi de nous interpréter, les ***Märchenerzählungen*** (contes de fée) ***op. 132***, est un morceau de quatre mouvements pour clarinette, alto et piano, ce qui est plutôt rare à l'époque. En fait, le premier à avoir utilisé cette formation, c'est Mozart, quelques 65 ans plus tôt et des poussières, en 1786, dans son trio ***Kegelstatt, K.498***. Pièce que l'on entendra plus tôt dans le concert. Coïncidence? Habile programmation? Mystère!

La pièce ***Hommage à R. Sch. op. 15d*** est aussi composée pour piano, clarinette et alto, mais présente un tout autre registre des capacités des instruments – et des musiciens. György Kurtág est un compositeur hongrois contemporain. L'œuvre que propose le trio a été achevée et créée en 1990. Elle comporte 6 parties ou petites pièces, dont les 5 premières durent moins d'une minute. Le titre de chacune des pièces fait référence, plus ou moins directement, à des œuvres de Schumann. Saurez-vous entendre des ressemblances? Le défi est lancé!

Éléonore Côté, membre Concerto

Billets en vente à la bibliothèque d'Alma, la Librairie Harvey, sur almaspectacles.com et au 418-545-3330.

La billetterie de Ville d'Alma SPECTACLES est ouverte dès 17 h le jour du spectacle à la salle Michel-Côté au 850 Bégin Sud Alma 418-669-5135.

VILLE D'ALMA
SPECTACLES
Suivez nos actualités sur

5351659

affaires

OR
1340,51
0,94
$US/ONCE

PÉTROLE
67,10
0,68
BARIL US$

ALUMINIUM
0,832
0,60 %
$US/LIVRE

EURO
0,6691
0,0016
€EURO

LE DOLLAR
75,91
0,22
¢US

facebook/ LeQuotidien Progres

@lequotidien_cyb

PRINCIPAUX INDICES

Nom	Fermeture	Variation	Volume
S&P/TSX 60	957.06 $	6.72 $	133270405
S&P/TSX 300	16031.24 $	93.80 $	268328456
S&P/TSX VENTURE	0.00 $	0.00 $	0
DOW JONES	25954.44 $	63.12 $	0
NASDAQ (QQQ)	172.25 $	-0.03 $	14996447
NASDAQ/Canada	0.00 $	0.00 $	0

TORONTO

Les titres les plus actifs

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
BOMBARDIER INC.,	BBD.B	2.84 $	0.08 $	23074577
AURORA CANNABIS	ACB	9.30 $	0.15 $	9354254
CRESCENT POINT	CPG	3.96 $	-0.09 $	6816577
MANULIFE FIN	MFC	22.27 $	0.44 $	6625740
KINROSS GOLD CORP.	K	5.00 $	0.03 $	6123961
APHRIA INC	APHA	13.40 $	0.63 $	5953590
BARRICK GOLD	ABX	18.14 $	0.23 $	5899346
TAHOE RESOURCES	THO	4.95 $	-0.20 $	5479356
ENCANA CORP.	ECA	9.10 $	0.09 $	5442056
B2GOLD CORP.	BTO	4.19 $	0.03 $	5082665

Les plus fortes hausses

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
CONSTELLATION	CSU	1158.44 $	26.20 $	69309
FAIRFAX FINANCIAL	FFH	665.16 $	23.82 $	50015
CARGOJET INC.	CJT.A	85.00 $	2.92 $	1200
CANADIAN TIRE	CTC.A	145.72 $	2.74 $	270879
E-L FINANCIAL	ELF	806.00 $	2.00 $	923
STELCO HOLDINGS	STLC	18.21 $	1.58 $	561531

Les plus fortes baisses

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
LASSONDE	LAS.A	175.00 $	-8.02 $	14447
UNI SELECT INC	UNS	14.90 $	-4.37 $	797531
SHOPIFY INC	SHOP	236.35 $	-3.40 $	233163
TUCOWS INC.	TC	96.75 $	-1.93 $	1079
BAUSCH HEALTH	BHC	31.61 $	-1.76 $	3786009
ARITZIA INC	ATZ	16.52 $	-1.41 $	1355384

NEW YORK

Les titres les plus actifs

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
SPDR S&P 500 ETF	SPY	278.43 $	0.55 $	37275017
Ford Motor Co.	F	8.94 $	0.12 $	29589419
VanEck Vectors ETF	GDX	23.36 $	0.22 $	23999662
iShares Tr -	EEM	42.65 $	0.24 $	23729139
General Electric	GE	10.09 $	-0.03 $	19401145
CVS Health Corp	CVS	64.22 $	-5.69 $	18624237
Devon Energy Corp.	DVN	30.31 $	1.99 $	17869461
Tahoe Ress Inc.	TAHO	3.80 $	-0.10 $	15544479
Freeport-McMoRan	FCX	13.35 $	0.27 $	14880711
Chesapeake Energy	CHK	2.75 $	0.07 $	14792892

Les plus fortes hausses

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
Berkshire Hathaway	BRK.A	309130.00 $	680.00 $	22
Biglari Holdings	BH.A	705.98 $	24.06 $	21
White Mountains	WTM	913.49 $	12.91 $	2929
Cable One Inc	CABO	943.93 $	12.89 $	15002
Belden Inc	BDC.PR.B	85.12 $	8.90 $	83180
Belden Inc	BDC	63.84 $	7.29 $	1401048

Les plus fortes baisses

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
NVR Inc.	NVR	2586.88 $	-24.29 $	10622
Concho Resources	CXO	112.37 $	-8.63 $	3269053
Constellation	STZ	167.01 $	-7.69 $	2667442
KAR Auction	KAR	46.75 $	-7.09 $	5355268
USANA Health	USNA	99.39 $	-6.36 $	156725
CVS Health Corp	CVS	64.22 $	-5.69 $	18624237

NASDAQ

Les titres les plus actifs

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
Advanced Micro	AMD	23.95 $	0.00 $	28432325
Micron Technology	MU	42.21 $	0.25 $	15615857
Invesco QQQ Trust	QQQ	172.25 $	-0.03 $	14996747
Sirius XM Holdings	SIRI	6.04 $	0.04 $	14130694
Kandi Technoes	KNDI	7.98 $	2.04 $	13880858
Apple Inc	AAPL	172.03 $	1.10 $	13749855
ARCA biopharma,	ABIO	0.51 $	0.12 $	12875816
Microsoft Corp	MSFT	107.15 $	-1.02 $	12631049
Intel Corp	INTC	51.39 $	-0.01 $	12540064
Activision	ATVI	42.78 $	-1.70 $	11991535

Les plus fortes hausses

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
Garmin Ltd	GRMN	83.06 $	12.09 $	4658196
Magellan Health	MGLN	72.45 $	7.43 $	665122
LeMaitre Vascular	LMAT	30.77 $	5.67 $	544546
Marriott Intl,	MAR	126.97 $	4.94 $	2127685
KLA-Tencor Corp	KLAC	112.87 $	4.61 $	1941907
Cabot	CCMP	104.67 $	4.61 $	461183

Les plus fortes baisses

Nom	Symbole	Fermeture	Variation	Volume
Intercept	ICPT	99.03 $	-18.54 $	3165950
Wix.com Ltd.	WIX	111.11 $	-14.64 $	2946512
The Trade Desk Inc	TTD	150.09 $	-11.61 $	2132212
Madrigal	MDGL	122.99 $	-11.26 $	199380
Booking Holdings	BKNG	1926.17 $	-9.33 $	192098
Alphabet Inc	GOOGL	1120.59 $	-5.92 $	752711

TITRES VEDETTES À TORONTO

Nom	Symbole	Haut	Bas	Fermeture	Variation
Encana Corp.	ECA	9.22 $	8.87 $	9.10 $	0.09 $
Barrick Gold Corp	ABX	18.48 $	17.96 $	18.14 $	0.23 $
Alimentation Couche-Tard	ATD.B	73.36 $	72.58 $	73.08 $	-0.01 $
Bombardier CL A	BBD.A	2.98 $	2.83 $	2.89 $	0.08 $
Bombardier Inc.	BBD.B	2.92 $	2.73 $	2.84 $	0.08 $
BCE Inc.	BCE	57.75 $	57.36 $	57.68 $	0.05 $
Bank of Montreal	BMO	99.36 $	98.15 $	99.05 $	0.89 $
Bank of Nova Scotia	BNS	75.76 $	74.81 $	75.58 $	0.69 $
CAE Inc	CAE	28.16 $	27.62 $	28.07 $	0.41 $
Cascades Inc.	CAS	10.07 $	9.90 $	10.04 $	0.08 $
Cogeco Cable Inc.	CCA	75.19 $	74.63 $	74.96 $	-0.19 $
Canfor	CFP	15.98 $	15.58 $	15.72 $	-0.19 $
CIBC	CM	114.44 $	113.08 $	114.20 $	0.98 $
Canadian Natural Res.	CNQ	37.33 $	36.97 $	37.27 $	0.10 $
CN Railway Company	CNR	113.42 $	112.23 $	113.39 $	1.34 $
Canadian Pacific Railway	CP	276.60 $	272.34 $	273.91 $	0.90 $
Canadian Tire	CTC	243.00 $	232.28 $	243.00 $	-0.89 $
Canadian Western Bank	CWB	30.77 $	30.33 $	30.70 $	0.27 $
Domtar	UFS	70.61 $	68.90 $	70.57 $	1.39 $
Emera	EMA	46.49 $	46.17 $	46.39 $	0.22 $
Enerplus	ERF	11.47 $	11.12 $	11.43 $	0.23 $
CGI Group Inc.	GIB.A	88.21 $	87.64 $	87.89 $	-0.13 $
Transcontinental Inc.	TCL.A	21.53 $	21.00 $	21.23 $	0.07 $
Great-West Lifeco	GWO	30.20 $	29.85 $	29.95 $	0.00 $
Industrial Alliance	IAG	51.54 $	50.24 $	50.90 $	0.57 $
Societe financiere IGM	IGM	34.75 $	34.29 $	34.60 $	0.27 $
Imperial Oil	IMO	36.84 $	36.34 $	36.42 $	-0.34 $
Quebecor Inc	QBR.B	31.92 $	31.50 $	31.50 $	-0.17 $
Loblaws Cos.	L	67.18 $	66.49 $	66.54 $	-0.15 $
Laurentian Bank	LB	45.50 $	44.50 $	45.35 $	0.95 $
Maple Leaf Foods Inc.	MFI	29.91 $	29.40 $	29.66 $	-0.09 $
Magna International	MG	70.00 $	68.57 $	69.54 $	1.09 $
Metro Inc.	MRU	49.02 $	48.51 $	48.85 $	0.13 $
National Bank	NA	62.89 $	62.26 $	62.56 $	0.22 $
Precision Drilling Corp.	PD	3.66 $	3.43 $	3.46 $	-0.03 $
Power Corp.	POW	27.72 $	27.32 $	27.63 $	0.31 $
Power Financial	PWF	28.83 $	28.45 $	28.68 $	0.22 $
Quebecor Inc.	QBR.B	31.92 $	31.50 $	31.50 $	-0.17 $
Rogers Comm. Inc.	RCI.B	72.83 $	72.34 $	72.64 $	0.09 $
Royal Bank	RY	102.91 $	101.81 $	102.78 $	0.99 $
Saputo Inc.	SAP	42.13 $	41.40 $	41.76 $	-0.26 $
Shaw Communications	SJR.B	27.49 $	27.07 $	27.37 $	0.24 $
Sun Life financial	SLF	49.64 $	48.97 $	49.64 $	0.53 $
SNC-Lavalin	SNC	34.49 $	33.88 $	34.31 $	0.07 $
Superior Propane Corp	SPB	11.44 $	11.25 $	11.40 $	0.17 $
Suncor Energy Inc.	SU	45.50 $	44.83 $	45.24 $	-0.25 $
Telus Corporation	T	47.21 $	46.82 $	47.00 $	-0.15 $
Transalta Corporation	TA	7.59 $	7.52 $	7.56 $	-0.04 $
TD Bank	TD	76.32 $	75.54 $	76.29 $	0.60 $
Transcanada Pipe	TRP	58.09 $	56.81 $	58.07 $	1.17 $
Torstar Corp.	TS.B	0.90 $	0.84 $	0.87 $	0.03 $
Weston George Ltd	WN	97.93 $	97.49 $	97.71 $	0.04 $

CHRONIQUE JURIDIQUE

Me Jean-François Delisle

L'ACCÈS À L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le développement durable vise à trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les enjeux économiques, environnementaux et sociaux résultant des activités humaines. Pour atteindre ce but, les différents acteurs de la société sont appelés à jouer un rôle plus important dans la prise de décisions touchant au développement. Le droit d'accès à l'information contenu dans différentes lois, particulièrement en ce qui a trait aux informations de nature environnementale, devient alors souvent incontournable puisqu'il permet d'obtenir des renseignements pouvant contribuer à ce que soient prises de meilleures décisions.

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit les modalités d'accès à l'information. Le principe de ce droit est énoncé comme suit : « Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. » Il suffit de présenter une demande au responsable de l'accès à l'information d'un organisme public, lequel doit normalement y répondre dans un délai de 20 jours. Le refus de fournir un renseignement demandé peut être contesté devant la Commission d'accès à l'information.

Les informations pouvant être obtenues d'un organisme public, tel le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont de nature très large et peuvent porter notamment sur les conditions d'autorisation de projets ou encore sur des analyses ou des documents techniques soumis pour justifier une autorisation.

Il est important de noter que plusieurs exceptions au principe général peuvent avoir des conséquences sur l'accès à l'information environnementale, particulièrement celles portant sur un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique ou technique de nature confidentielle appartenant ou fourni par une autre personne que l'organisme public. Ces derniers renseignements qui sont fréquemment rencontrés en matière d'environnement, ne peuvent être communiqués qu'avec le consentement du tiers en question. Toutefois, certains de ces renseignements sont publics s'ils se retrouvent dans une demande d'autorisation formulée depuis le 23 mars 2017, auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sauf s'il s'agit d'un secret industriel ou commercial. Par exemple, il ne sera pas possible, en pratique, d'obtenir la communication du détail d'un procédé de fabrication confidentiel qui aurait été transmis au ministère chargé d'évaluer ses impacts sur l'environnement et la santé avant d'autoriser son utilisation.

La *Loi sur la qualité de l'environnement* reconnaît à toute personne le droit d'obtenir copie de tout renseignement disponible relatif à la quantité, la qualité ou la concentration des contaminants émis par une source de contamination ou concernant la présence d'un contaminant dans l'environnement. La même loi prévoit aussi que le ministre tient un registre public contenant différentes informations dont les sanctions administratives pécuniaires et les condamnations pénales pour des infractions aux lois environnementales.

Me Jean-François Delisle
Bureau de Saguenay
Téléphone : 418 545-4580

CAIN LAMARRE

PRÈS POUR ALLER LOIN

MONTRÉAL | CAPITALE-NATIONALE | SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN | ESTRIE | CENTRE-DU-QUÉBEC
BAS-SAINT-LAURENT | ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | CÔTE-NORD | CHAUDIÈRE-APPALACHES | MONTÉRÉGIE

MOTS CROISÉS JUNIOR

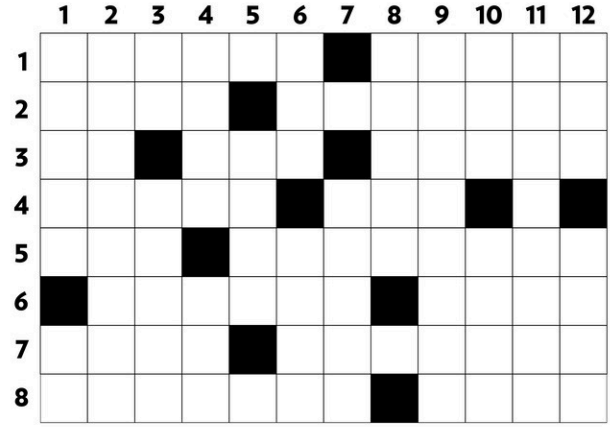

HORIZONTALEMENT

1 Meilleure performance, meilleur résultat jamais obtenus auparavant – Coup de téléphone.
2 Elles sont entourées d'eau – Fait entrer dans un pays des marchandises provenant de l'étranger.
3 Participe passé du verbe voir – Verbe être à la troisième personne de l'indicatif présent – Mouvements rapides, d'un grand nombre de personnes dans la même direction.
4 Dur, tranchant et pointu – On les agite, puis on les lance.
5 Meuble de repos – Urgent.
6 Fruits à pulpe très sucrée – Nommée à une fonction.
7 Cette chose-là – Égalisés.
8 Dompter – Va de l'intérieur à l'extérieur d'un lieu.

VERTICALEMENT

1 Personne contre laquelle on lutte pour obtenir quelque chose – Symbole chimique du cadmium.
2 Rendre clair ce qui était confus.
3 Déterminant démonstratif – Étend sur une grande surface en une couche fine.
4 Avoir du culot – Grande quantité de choses.
5 Trois plus quatre.
6 Exprime au moyen de la parole – Courroie qui est fixée au mors du cheval.
7 Envie très forte de quelque chose.
8 Ensuite.
9 Forces exercées en poussant.
10 Étendue d'herbe à la campagne – C'est ce qu'on dit lorsqu'on décroche le téléphone.
11 Faire atchoum.
12 Déterminant qui désigne des choses – Épreuve qui permet de vérifier les connaissances de quelqu'un.

SOLUTION du dernier numéro

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	O	M	P	O	N	■	C	I	B	L	E
2	O	D	E	U	R	■	P	O	L	L	E	N
3	I	O	N	■	M	U	E	T	■	E	S	T
4	G	R	A	C	E	■	N	E	T	S	■	A
5	N	A	G	E	■	J	U	S	■	S	O	S
6	E	N	E	R	V	E	R	■	N	U	E	S
7	E	T	■	N	I	A	I	S	E	R	I	E
8	■	S	I	E	N	N	E	■	Z	E	L	E

MOT MYSTÈRE

INVENTIONS ET INVENTEURS - Un mot de 7 lettres

ABAQUE
ABS
ADER
AVION
BOUTON
BRAUN
CLAUDE
DIDOT
DIESEL
DOUCHE
ENCRE
ENERGIE
EPINGLE
EQUERRE
ETAU
FABRE
FAX
FOUR
FREIN
HENRY
HERTZ
HOOKE
IMPERMEABLE
IMPRIMERIE
MCADAM
METRO
NOBEL
NOUVEAUTE
NYLON
OEHMICHEN
ORDINATEUR
OTTO
PHONOGRAPHE
PILE
POPOV
PUCE
RADIO
RASOIR
RENAULT
ROBOT
ROTOR
ROUE
SAX
STYLO
TALBOT
TAXI
TEFLON
TGV
TOWNES
ULM
VELO
VERRE
WARR

Z	A	N	O	U	V	E	A	U	T	E	K	O	O	H
U	T	E	O	I	M	P	E	R	M	E	A	B	L	E
W	A	R	R	I	D	I	D	O	T	O	L	Y	T	S
V	G	T	E	I	V	A	R	E	I	G	R	E	N	E
Y	R	N	E	H	P	A	R	G	O	N	O	H	P	N
N	O	S	E	I	R	E	M	I	R	P	M	I	T	W
Y	E	A	B	A	Q	U	E	S	O	C	N	O	L	O
L	N	X	P	U	C	E	R	P	A	G	B	E	M	T
O	O	O	E	H	C	U	O	D	L	O	B	L	R	A
N	L	R	L	L	O	V	A	E	R	O	U	E	I	L
E	R	B	A	F	E	M	I	B	N	O	T	T	O	B
E	V	U	R	R	E	E	X	U	S	C	T	X	S	O
A	D	E	R	U	E	T	A	N	I	D	R	O	A	T
E	I	E	L	I	P	R	T	L	U	A	N	E	R	F
N	O	T	U	O	B	O	E	H	M	I	C	H	E	N

Solution du dernier numéro : AUDITOIRE 21-02-2019

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1. Monument métallique érigé sur le Champ-de-Mars, à Paris.
2. On y met des cendres - Dont on jouit sans payer.
3. Suggérer - Fait partie du groupe Québécor.
4. Laize - Exprimer en tenant compte des différences les plus délicates.
5. Lentilles - Héros de Virgile - Dans ce pays.
6. Qui est sans doute ridée - Lichen grisâtre.
7. En feu - Va dehors.
8. Pointe de corne du coq - Gouet.
9. Société anonyme - Insecte à quatre ailes transparentes.
10. Moins forte que le carré - Qui se font sans peine.
11. Pénible à supporter - De plusieurs couleurs mélangées.
12. Irisés - Pas étincelant.

VERTICALEMENT

1. Palais de Paris - Commence par un réveillon.
2. Enjoliver - Eau-de-vie italienne.
3. Pronom indéfini - Irrigue les tissus - Arme d'Amazone.
4. Rognon - Gardien de prison.
5. Gros nuage épais - Exige de bons yeux.
6. Reptiles herbivores - Extrémités effilées.
7. Arbre - Interjection pour appeler.
8. Plaisantin - On en fait du fromage.
9. Indique une addition - Dictateur soviétique.
10. Pupitre sur pied - Faire le malin.
11. Dix moins six - Bleu ciel.
12. Berceau de l'empire romain - Cérémonie religieuse.

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	F	R	E	R	E	S	W	R	I	G	H	T
2	L	E	T	A	L	■	E	N	F	L	E	E
3	O	C	E	L	L	E	S	■	S	O	I	R
4	R	U	■	L	E	T	T	E	■	I	N	N
5	E	L	O	I	■	C	E	L	E	R	■	I
6	N	E	P	E	S	■	R	E	C	E	L	E
7	C	E	P	■	P	U	N	C	H	■	A	■
8	E	■	R	E	I	N	■	T	O	S	C	A
9	■	M	E	R	■	S	O	I	■	T	E	S
10	B	A	S	S	E	■	R	O	B	E	R	T
11	A	R	S	■	S	O	M	N	O	L	E	R
12	T	I	E	N	T	■	E	S	P	E	R	E

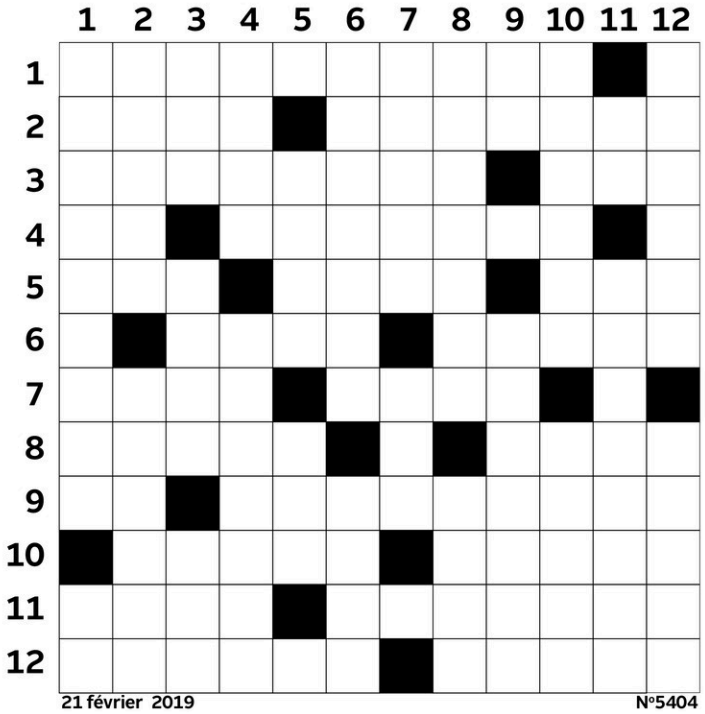

21 février 2019 N°5404

SUDOKU

	2			3	9	7		1
		1	8			9		
		4	6					
9	6	5			7			
						1		3
	7				2		5	
					5			
	4	8						2
						4		

Niveau de difficulté : difficile 4679

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

SOLUTION DU DERNIER SUDOKU

2	1	7	5	6	8	9	4	3
3	4	6	7	2	9	5	8	1
8	5	9	4	1	3	6	2	7
5	7	8	2	9	6	3	1	4
6	2	1	8	3	4	7	5	9
4	9	3	1	7	5	2	6	8
7	6	5	3	4	1	8	9	2
9	3	4	6	8	2	1	7	5
1	8	2	9	5	7	4	3	6

4678

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse • Informations **www.les-mordus.com** ou écrivez-nous à *info@les-mordus.com*

CITATION SECRÈTE par Isabelle Vadeboncoeur

I E I A	V E R	C E E N	H C	O O B	N P S E	E A R	P U E S	C S E	Q O U	T U U	P E	F	D R A
				■								■	
			■			■					■		
			■									■	
	■							■					

Thème : Citation de Thierry Houllier

Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

Solution du dernier numéro :

Proverbe américain : En voulant sauter jusqu'à la lune, vous pourriez tomber dans la boue.

Peanut

Ben

Boris

HOROSCOPE 21 février 2019

Bélier du 21 mars au 19 avril - Celui qui sait se satisfaire de peu sera toujours satisfait. L'arrivée du cycle de la Lune en Balance, face au Bélier, pourrait vous donner l'impression qu'un contexte est devenu plus contraignant. Toutefois, si vous parvenez à vous y adaptez, vous obtiendrez une stabilité qu'on ne pourra pas vous enlever. Et la soirée s'annoncera nettement plus favorable si vous consentez à un léger compromis...

Taureau du 20 avril au 20 mai - Mars est dans votre Signe, et vous avez la certitude de l'exactitude des résultats de vos recherches. Toutefois, une autre personne pourrait avoir besoin d'effectuer ses propres vérifications. Bien que cela contribue essentiellement à ralentir le processus, vous ne pourrez faire que patienter en espérant que l'on fera davantage confiance à vos conclusions la prochaine fois si elles sont corroborées cette fois-ci.

Gémeaux du 21 mai au 21 juin - N'essayez pas de deviner ce que les gens pensent. Car avec le carré actuel des trois astres en Poissons, vous êtes susceptible de mal interpréter les réactions et les intentions des autres. En supposant le manque d'intérêt d'autrui, vous pourriez vous faire rater une occasion. Pour autant qu'une affaire ne soit pas urgente, vous pourriez vous permettre de la reporter de quelques jours...

Cancer du 22 juin au 22 juillet - Un sujet longtemps controversé a-t-il toujours besoin d'être banni de la conversation? Il est généralement plus agréable de pouvoir discuter librement sans devoir éviter certains propos par crainte de semer la zizanie. Malgré l'arrivée du cycle de la Lune en Balance, Mercure en Poissons pourrait amener un climat d'ouverture propice à la démystification de certaines vieilles perceptions...

Lion du 23 juillet au 22 août - Le passage de la théorie à la pratique requiert du temps, et il faudrait en allouer suffisamment à vos démarches pour qu'elles aient l'occasion de faire leurs preuves. En effectuant plusieurs manoeuvres simultanément, il devient difficile de déterminer correctement les résultats qu'elles engendrent. Même si l'impatience vous gagne, attendez de voir ce qui se passe avant de multiplier vos tentatives.

Vierge du 23 août au 22 septembre - Face à la Vierge, le Soleil, Mercure et Neptune en Poissons vous feront redoubler d'efficacité. Avec une logique astucieuse et un calme imperturbable, vous serez la personne la plus apte à comprendre une problématique et à y apporter une solution. Votre facilité à expliquer les directives et les concepts feront en sorte que le rôle de dirigeant sera celui qui vous conviendra le mieux.

Balance du 23 septembre au 23 octobre - Vu que le cycle Lunaire arrive pour deux jours en Balance, vous éprouverez davantage de satisfaction si vous parvenez à résister aux distractions. Les loisirs ne vous rapporteront pas autant que le travail, surtout s'il s'agit d'atteindre un objectif personnel important. Votre bonne volonté et votre détermination pourront impressionner quelqu'un qui s'intéresse à vous et à vos entreprises.

Scorpion du 23 octobre au 21 novembre - Évitez de vous imposer des tâches superflues qui surchargeraient votre horaire sans vous rapporter de bénéfices concrets. Étant donné que Mars se trouve en face de votre Signe, chez le Taureau, cette étape devrait vous voir briller par votre efficacité. Il est encore temps de faire bonne impression auprès d'une personne qui n'entretenait pas forcément une excellente opinion de vous...

Sagittaire du 22 novembre au 21 décembre - Le Soleil actuellement de passage en Poissons, au carré de votre Signe, risque de vous déstabiliser. Vu que des revirements de situations sont probables, il vaudrait mieux ne rien prendre pour acquis et procéder étape par étape. Le bilan de cette étape ne sera toutefois pas catastrophique si vous vous abstenez de prendre un risque inutile et d'exercer une pression superflue sur votre entourage.

Capricorne du 22 décembre au 19 janvier - Actuellement de passage en Capricorne, le trio Saturne-Vénus-Pluton vous propose une étape qui devrait placer vos interactions sociales sous de bons auspices. Votre discours plus fluide vous aidera à connaître une popularité quasi-instantanée dans un nouveau cercle de gens. Et vous gagnerez sûrement encore plus de points si vous offrez de rendre un service avant qu'on ne vous le demande.

Verseau du 20 janvier au 18 février - Arrivant chez la Balance, le cycle de la Lune cherchera sans doute à vous démontrer que vos sentiments sont solides. C'est peut-être le temps de cesser de reculer devant un engagement. Toute crainte de voir votre engouement à l'endroit d'une activité ou d'une relation s'éteindre dans un avenir indéterminé vous éloigne de votre pleine appréciation de celle-ci dans le moment présent...

Poissons du 19 février au 20 mars - Le Soleil qui éclaire actuellement votre étape anniversaire intensifie votre courage et vous aide à conserver votre sang-froid. Vous serez actuellement en mesure de vous affirmer davantage, et cette détermination pourrait avoir d'heureuses répercussions dans divers domaines de votre vie. La gêne et la timidité ne vous permettront pas d'acquérir davantage de reconnaissance. Prenez votre place!

JEUDI À LA TÉLÉ

* La grille complète et détaillée de l'horaire télévision est publiée, chaque semaine, dans Voilà.

21 FÉVRIER	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h00	17h30
ICI RC Télé	Salmi-gondis	Chevalier / Bakko	RDI matin	Marina Orsini			Ricardo	Silence, on joue!	Téléjou-rnal Midi	L'Épic-erie	Nouvelle adresse / Plaider sa cause		Virginie	Virginie	Les Belles Histoires des pays d'en haut		Entrée principale			Silence, on joue!
V	Moment V		Moment V		Infopu-blicité	Infopu-blicité	Supergirl / Mais comment fait-elle?		Guerre des clans	LES SECRETS DU LAC (2016) avec Steve Byers, Stefanie Von Pfetten.				DES PARENTS INQUIÉTANTS (2017) avec Peter Porte, Briana Evigan.				Les Simpson	Les Simpson	Guerre des clans
CJPM	(6h00) Salut Bonjour				Ça finit la semaine / Mariepier Morin		Le Tricheur	Mario Dumont	TVA nouvelles		MAMMA MIA! (2008) avec Pierce Brosnan, Colin Firth, Meryl Streep.				Nouvelles /Publicité	Les feux de l'amour		Top modèles	TVA nouvelles	
TQc	(:55) RobocarPoli	(:25) Chuggington	Masha/Michka	La Famille	(:05) Petit OursB	Tatonka/(:40) Yakari	Argon-autes	Cochon dingue	Génial!	Format familial	Deux hommes en or		Point doc		Frères Kratt	Roi Julian!	Chipm-unks	Argon-autes	Chat Potté	Salmi-gondis

21 FÉVRIER	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
ICI RC Télé	Le Téléjournal Saguenay Lac-St-Jean		District 31	Infoman	1res fois		Enquête		Le Téléjournal		Sports express / (:05) Entrée principale		
V	Un souper parfait	Un souper parfait	Rire et délire	Rire et délire	L'amour est dans le pré		L'Open Mic de...	Chicago Police / Sans issue		Rire et délire	Un souper parfait	NVL	Moment V
CJPM	TVA nouvelles	Le Tricheur	LOL :-)	La Dérape	Le bon docteur / Au millimètre près		J.E.	Tu ne m'as pas tuée	TVA nouvelles	(:35) Denis Lévesque		(:35) LA FAMILLE (2013) Robert De Niro.	
TQc	La Pat'Patrouille	Le dernier passager	Génial!	L'indice Mc$ween	De garde 24/7 / Relation		Dans les médias		House of Cards (v.f.) / Financement occulte		L'écran roi		Génial!
TV5	(17h50) QuestChamp	Le Journal de France 2	Le ciel sous haute surveillance		L'enquête de ma vie / Rumeur mortelle		Criminels 2.0		Munch / À couteaux tirés		TV5 le journal / (:20) C à dire?!	Journal Afrique	C à vous
CANAL D	Cauchemar sur l'autoroute		Routiers de l'Outback		Les héros du feu / Avoir ce qu'il faut		Harceleurs de stars / Madonna		O.J. Simpson: Le procès du siècle		Kardashian: L'homme qui a sauvé O.J. Simpson		Les pires prisons
ICI RDI	Le National	RDI économie	24/60		Les grands reportages		Le Téléjournal		Mordus de politique		Le National	Le National	24/60
RDS	(17h00) Le 5 à 7	Hockey 360° (D)		LNH Hockey / Flyers de Philadelphie c. Canadiens de Montréal (D)					L'antichambre (D)		Sports 30	LNH Canadiens express / Philadelphie vs Montréal	
VIE	Bye-Bye Maison	C'est quoi ton plan?	La vie avec des quintuplées / Le Noël cajun		SPCA en action	SPCA en action	Catastrophe		Maison cauchemar	Flips à Palm Springs	Bye-Bye Maison	C'est quoi ton plan?	L'AMOUR C'EST COM...
SERIES+	Code Black (v.f.) / Vertigo		Bull (v.f.) / Joyeux Thanksgiving		Doubt: affaires douteuses / Flamme franche		Une lutte exemplaire / Jour 429		Crimes majeurs / L'étau se resserre		Détectives privés / Plutôt deux fois qu'une		Blue Bloods
Z	Les stupéfiants		Seuls et tout nus XL		BattleBots / Tombstone frappe encore		Ceci n'est pas un talk show	Roast Battle / Demi-finales	Star Trek: Discovery		AUX FRONTIÈRES DE L'AU-DELÀ (1994) avec Christine Lahti, Jeff Goldblum.		
HISTORIA	De l'acier et du feu / L'épieu de sanglier		Les moteurs	Les moteurs	Fous des bolides	Fous des bolides	Fous des bolides	Fous des bolides	Détroit: bêtes d'acier / L'inauguration		Traqueurs d'ondes	De père en fils / Laitiers	Chasseurs d'épaves
ÉVASION	Les routes mythiques / École buissonnière		Benoit à la plage / Collioure		Spots de baignade secrets		Croisières de rêve		Soleil tout inclus / Varadero		Regarde le monde	Panique à l'ambassade	Coups de Food
ICI ARTV	(17h30) L'appel du coeur	L'appel du coeur / Les combats du coeur		Mr Bean	Esprit critique		Appelez mon agent / Béatrice Dalle		Appelez mon agent / ASK		LES 4 SOLDATS (2012) avec Christian De la Cortina, Antoine Bertrand.		

Petites Annonces

1051, boulevard Talbot, Chicoutimi • Courriel: classees@lequotidien.com

418 549-4444
Ligne sans frais 1 800 866-3658

Heures d'affaires:
Du lundi au vendredi
Sur place: 8 h 30 à 16 h 30
Par téléphone: 8 h à 17 h 30

IMMOBILIER VENTE

6685 Condos à vendre

4 1/2, avec **garage chauffé**. Jumelé 4 ch. au 2067 Des Roitelets. **Tél.:581-306-4503, 418-815-3383 isabonjour27@outlook.fr**

IMMOBILIER LOCATION

6737 Logements à louer

1½, 2½, 3½, 4½, 5½, 6½ (1 mois gratuit pour logements neufs seulement, avec ascenseur); autres logements rénovés, semi-meublés ou non, arrière de La Cage aux Sports et UQAC Tél.:581-306-4503, 418-815-3383 isabonjour27@outlook.fr

2½, meublé, ch., écl., eau ch. incl., personne seule, pas d'animaux, câble fournie, 1737 Ste-Famille, 420$. Info : 418 815-3757

4½ - JONQUIÈRE, 1er juil., 2494 rue de la Lorraine.et 2643 St-Hubert, Tout rénové, balcon, entrée sécurisée. **418 540-2984.**

4½, pour personnes retraitées ou semi-retraitées, entrée sécurisée, conciergerie, salle communautaire climatisée, rangement intérieur, stat. déneigé, libre imm., ch./écl., 720$, 418-818-3938 ou 418-412-1850.

ALEXIS (Place) JONQUIÈRE
Rues Nadeau et Truchon
1 mois gratuit
3½ à partir de 550$/mois
5½, à partir de 750$/mois
rénovés, chauffés, éclairés, porte patio
Près de Canadian Tire, CFP et du CÉGEP.

Tél.: 581-234-6128

ARVIDA 3½ SEMI-MEUBLÉ, ch./écl., libre imm., entrée privée, rénové, 418 548-8186.

CHICOUTIMI 3½, demi-s/sol, Rivière-du-Moulin, rénové, ch., écl., lav./séch inclus, entrée indépendante, 525$. Cell.: 418-812-2307

CHICOUTIMI 4½, 644 Lapointe, 500$ /mois, chauffé. 6½, 646 rue Lapointe, 600$/mois chauffé. Tél.:418-696-2311.

GRAND 4½ très clair, près de Place du Saguenay. Idéal pour personne seule ou couple retraité, demi s/sol, 600$/mois non-chauffé, ni éclairé, pas d'animaux et non-fum., libre 1er avril, 418-679-6914.

6737 Logements à louer

JONQUIÈRE 2 mois gratuits 4½, 2e étage, frais peint, pas d'animaux, remise, belle vue, près services, libre, 450$, 418 547-6469.

6759 Condos à louer

CONDO DE LUXE au domaine Luxuor 10 activités pleines-air et centre commercial dans sa cour. Voir visite 3D à : domaineluxuor.com à partir 1195$/mois, **418 812-4490**

6767 Bureaux et locaux à louer

LOCAL COMMERCIAL 924 pi.ca., rénové, bien fenestré, coin Prince et Ste-Anne, non ch. non écl., 418-602-4666 .

SERVICES ET EXPERTS

6787 Argent à prêter

PRÊTS DE 500$
sans enquête de crédit.
www.creditcourtage.ca
1-866-482-0454

6795 Réparation, rénovation et construction

Armoires de cuisine et salle de bain, travaux de tout genre, **Ébenisterie Raynov** RBQ: 5653-5941-01. Tél. cell.: 418-376-2045.

6798 Déneigement

DÉNEIGEMENT de toit, au Saguenay, résidentiel et commercial, par Caouette Const., avec assurance RBQ8231086, 418-590-1212

DENEIGEMENT de toîture, gazébos, patios, etc. Tél.:418-812-6372.

DENEIGEMENT de toiture. Prix compétitif. véranda, patio, Saguenay Lac St-Jean, 25% nouveau client. 418 547-7378,418 820-5730.

SERVICES PERSONNELS

6819 Messages personnels

1 418 590-8443 Jolie petite femme offre un doux moment. Bienvenue 418 590-8443

581 306-5065
Massagedevelours@hotmail.com
Sérieux, discret et propre.

A FLEUR de peau, Eric
Tél. : 418 550-0632

ALEX, massage et rencontres discrètes, H. ou F., engagés ou non. Tél.:418-719-4840.

APPELLE-MOI POUR UNE RENCONTRE
418 376-3352

6819 Messages personnels

AU MENU pour vous monsieur la jolie Julie des 8h am 418 376-1274.

AURÉLY, du Saguenay, 27 ans, très belle, douce et délicieuse! Qualité garantie 100 % ou argent remis. Tél.:581-668-1085.

AYLLA, pulpeuse, reçoit et se déplace. Engage. Tél.:581-490-1994.

Belle femme dans la trentaine se déplace au Saguenay-Lac-St-Jean. Tél.:418-818-9845

BON massage pour messieurs, Yvan reçoit, discrétion. Bienvenue 50+. 418-815-2074.

EN douceur, grand homme, Brad, avec grand plaisir. Tél.: 581-490-7183.

L'ART d'éveiller les sens dans la sensualité. Tél. : 418 973-4839.

Sexy, sensuelle et séduisante petite ronde Cheveux longs noirs, joli visage. Je reçois à Alma et me déplace partout ❤**418-321-1339**

EMPLOIS

6834 Offres d'emploi

Avant le 24 février recherche 19 personnes désirant perdre 9 à 29 livres d'ici 30 jours (réglementé santé Canada)
www.solutionpoids.com 1-819-548-5752

6856 Véhicules demandés

1000$ ET MOINS
ACHETONS pneus usagés, autos et camions pour pièces. Payons comptant. Permis SAAQ. Gilbert Autos inc. Tél. : 418-543-8361.

MARCHANDISES

6883 Bois, appareils de chauffage et climatiseurs

BOIS DE CHAUFFAGE «Pro-Forêt» bois franc mélangé : 95$/la corde partout au Saguenay. 418 673-6476, 418-812-7642.

6834 Offres d'emploi

CAMELOTS RECHERCHÉS
avec voiture

pour distribuer
★ LE QUOTIDIEN/PROGRÈS ★

6 jours/semaine
(environ 1 h 30 à 2 h de travail par nuit)

pour les secteurs suivants (1 camelot par secteur):

- **St-Prime**
- **Normandin**
- **Albanel**
- **St-Méthode**
- **Dolbeau**

Aussi, secteurs suivants :

Desbiens, Chambord, Lac-Bouchette, Roberval, St-Félicien

BIENVENUE AUX RETRAITÉ(E)S

Contactez Serge Gosselin
418-256-1164, 418-618-4098
sergegosselin2012@hotmail.com

LIVREUR(EUSE) pour livraison au Saguenay, aucune exp. requise, 3h/nuit, 7 jours/7, 418 540-3553.

Recherche camelot avec voiture

pour distribuer
★ Le Quotidien ★

SECTEUR RIVIÈRE-DU-MOULIN

Revenus d'appoint très intéressants pour adultes responsables

Contactez Denis Fortin
418-544-8394

6834 Offres d'emploi

Recherche camelot avec voiture

pour distribuer
★ Le Quotidien/Progrès à domicile★

Saint-Eugène et Albanel

Excellent revenu d'appoint
Bienvenue aux retraités

Contacter Serge Gosselin
418-618-4098
418-256-1164
sergegosselin2012@hotmail.com

URGENT!
CAMELOTS RECHERCHÉ(E)S
12 ans et plus

pour distribuer
★ LE QUOTIDIEN/PROGRÈS ★
6 jours/semaine

À ROBERVAL
secteur derrière le Centre d'achat au centre pour personnes retraité(e)s

Contactez Serge Gosselin
418-256-1164, 418-618-4098
sergegosselin2012@hotmail.com

VÉHICULES

6851 Automobiles

ACHAT ET VENTE DE
PNEUS neufs et usagés, de toutes grandeurs, prix compétitifs.
Garage René Girard. Tél. : 418-548-3306.

ADIEU BAZOU 150$ à 1,000$ pour votre vieux véhicule (camion, voiture). Tél.: 418-695-1888 lundi au vendredi, 7h à 12h, 13h à 17h, samedi 7h à 12h.

COUP D'ŒIL MÉTÉO

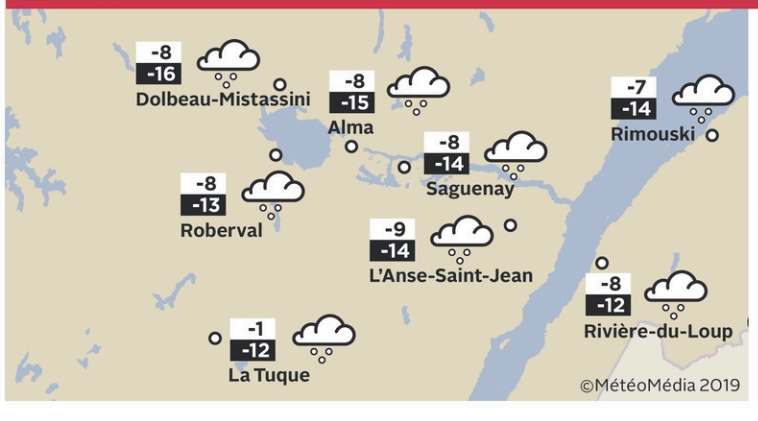

Demain
Max. -10
Min. -17
Ciel variable
Précipitations : 30 %
Vents de l'ouest 15 km/h

Samedi
Max. -7
Min. -9
Ciel variable
Précipitations : 30 %
Vents légers

Dimanche
Max. -5
Min. -7
Neige
Précipitations : 80 %
Vents de l'est 38 km/h

Lundi
Max. -5
Min. -19
Neige
Précipitations : 70 %
Vents de l'est 29 km/h

AU QUÉBEC

Baie-Comeau	Faib neige	-9	-14
Chibougamau	Faib neige	-10	-18
Gaspé	Faib neige	-9	-13
Gatineau	Nuageux	3	-10
Îles-de-la-Mad.	Ave neige	-10	-12
Maniwaki	Ave neige	1	-12
Montréal	Verglas	3	-8
Mont-Tremblant	Faib neige	0	-11
Québec	Neige	-4	-12
Rimouski	Neige	-7	-14
Sept-Îles	Ave neige	-11	-16
Sherbrooke	Faib neige	2	-9
Tadoussac	Neige	-8	-13
Thetford Mines	Neige	-1	-12
Trois-Rivières	Faib neige	1	-10
Val-d'Or	Ave neige	-5	-15

LE SOLEIL

6h40 — 17h15
Durée du jour : 10h35

LA LUNE
Coucher : 8h04 Lever : 20h03
26 fév. 06 mars 14 mars 20 mars

LES MARÉES

La Baie		Chicoutimi	
Heure	Hauteur	Heure	Hauteur
3h58	5,6	4h14	4,7
10h06	-0,3	11h36	-0,2
16h17	6,1	16h32	5,3
22h36	-0,4		

LE VENT
Vents Est à 16 km/h

LEVEZ-VOUS TÔT AVEC MÉTÉO MATIN
Soyez à l'écoute, tous les matins dès 6 H
Météo Média

Des avocats contestent la suspension des 18 000 demandes d'immigration

UGO GIGUÈRE
Presse canadienne

MONTRÉAL - Des avocats prennent la voie des tribunaux pour s'attaquer à la décision du ministre Simon Jolin-Barrette de suspendre le traitement des demandes d'immigration jusqu'à l'adoption de son projet de loi qui doit confirmer l'annulation des 18 139 dossiers en attente.

L'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) prend en main une demande d'injonction déposée mercredi au nom d'une Montréalaise d'origine coréenne, Seeun Park.

La requête demande à la Cour supérieure d'ordonner au ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion de continuer de traiter les demandes de certificat de sélection déposées dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.

Mes Audrey Boctor et Olga Redko réclament aussi d'ordonner au ministre de fournir un rapport sur le nombre de dossiers traités, acceptés, refusés ou rejetés toutes les deux semaines.

D'après les 250 membres de l'AQAADI, le ministre Jolin-Barrette n'a aucun pouvoir de suspendre le traitement des dossiers par les fonctionnaires de l'Immigration en attendant que soit adopté son projet de loi visant à faire annuler les 18 139 dossiers en attente.

En plus du cas de Mme Park, l'AQAADI a inclus des déclarations sous serment d'autres personnes touchées par la décision de Québec. Il s'agit de Fernanda Pérez Gay Juarez, une médecin d'origine mexicaine, et de Perrine Larsimont, une journaliste indépendante d'origine belge.

Me Guillaume Cliche-Rivard, président de l'AQAADI, estime qu'il est important que le processus suive son cours tant et aussi longtemps que le projet de loi reste un projet.

«Ça peut prendre quoi, deux mois, six mois, avant qu'il soit adopté? En attendant, si on arrive à traiter 3000, 4000, 5000 dossiers, ce sera beaucoup de gagné pour ces personnes-là», plaide-t-il.

Le ministre Jolin-Barrette est critiqué de toutes parts depuis le dépôt de son projet de loi 9, au début du mois.

Celui-ci avait déjà accepté de placer «sur la voie rapide» les dossiers qui répondent à trois conditions précises: que les candidats soient déjà au Québec, qu'ils parlent français et qu'ils occupent un emploi depuis au moins un an.

La porte-parole du Parti libéral en matière d'immigration, Dominique Anglade, a mis en lumière l'ironie de la situation alors que le gouvernement va engager des dépenses publiques pour «se défendre de ne pas faire le travail qu'il est supposé faire».

Selon elle, il est tout à fait possible de traiter les 18 139 demandes en attente. «Il a la capacité d'agir, qu'il le fasse», a-t-elle lancé à l'intention du ministre Jolin-Barrette.

Les requérants évincés doivent déjà avoir reçu une lettre du ministère de l'Immigration pour les informer des options disponibles. Certains candidats patientent déjà depuis plusieurs années.

LE CAS DE MME PARK

Seuun Park est arrivée au Québec en avril 2017 avec ses enfants. Selon le document déposé en Cour supérieure, la dame poursuit actuellement des études en langue française. Sa candidature au certificat de sélection du Québec a été déposée en novembre 2015, tout comme celles de son mari et de leurs deux enfants.

Son mari est venu la rejoindre au Québec en juillet 2017 et a lui aussi entrepris l'apprentissage de la langue française, d'après la requête judiciaire.

Une première audience doit avoir lieu vendredi matin au Palais de justice de Montréal.

CARRIÈRES/ FORMATION/ AVIS/APPEL D'OFFRES

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jeanne-Mance Savard, en son vivant résidant au 1901, rue de Roitelets, appartement 322, Chicoutimi, Québec, G7H 7L7, survenu le 4 février 2016, un inventaire des biens de la défunte a été dressé par les liquidateurs, le 18 février 2019, devant Me Marie-France Bélisle, notaire, conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude Bélisle Lafleur notaires inc. sise au 159, rue St-Eustache, Saint-Eustache, Québec, J7R 2L5, sur rendez-vous seulement.

Donné ce 18 février 2019 à Saint-Eustache
Réjean Savard et Linda Truchon, liquidateurs.

5379762

Ville de Saguenay

Appel d'offres

Appel d'offres 2019-125
CAMIONS AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

La Ville de Saguenay demande des soumissions pour l'acquisition et la livraison de trois camions dix roues de déneigement et un camion six roues 4 X 4 de déneigement pour le Service des travaux publics de la Ville de Saguenay.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer les documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO à l'adresse www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 (numéro d'avis 1239954), et ce, en conformité des dispositions de l'article 573, de la *Loi sur les cités et villes*.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être reçues le 25 mars 2019 au plus tard à 14 h au secrétariat de la division de l'approvisionnement de la Ville de Saguenay, 3501, rue du Roi-Georges, Jonquière (Québec) G7X 1V6 (tél. : 418 698-3055 / téléc. : 418 546-2114) et seront ouvertes à 14 h le même jour en présence des soumissionnaires intéressés.

La Ville de Saguenay ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et n'encourra aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saguenay, ce vingt-et-unième jour du mois de février deux mille dix-neuf.

L'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement,
Service des finances
Division de l'approvisionnement
CAROLINE BOULIANNE, CPA, CA

5380102

Ville de Saguenay

Avis public

ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 64360, AU COIN DES RUES PRICE-OUEST ET SAINTE-ANNE) (ARS-1183).

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 février 2019 sur le projet de règlement ARS-1183, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté le 19 février 2019 un second projet de règlement intitulé «Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 64360, au coin des rues Price-Ouest et Sainte-Anne) (ARS-1183)».

L'objet de ce projet vise à créer la zone commerciale 64362 à même une partie de la zone 64360.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la ou des zones concernées et, à certaines conditions, des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité aux heures normales de bureau.

Une copie du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones :

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint au présent avis. Un plan détaillé de ces zones et des zones contiguës est disponible pour consultation au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

3. Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service des affaires juridiques et du greffe au plus tard le 1er mars 2019 à 16 h 30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou des zones contiguës à certaines conditions;

La demande doit être signée par au moins la majorité des personnes intéressées de la zone ou des zones contiguës à certaines conditions si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées :

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service des affaires juridiques et du greffe, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes :

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet :

Le texte du second projet peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Chicoutimi au 150, boulevard du Saguenay Est, aux heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30. Pour toute information technique veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme situé au 216, rue Racine Est, Chicoutimi (numéro de téléphone suivant : 418-698-3000, poste 3105).

SAGUENAY, le 21 février 2019.

L'assistante-greffière de la Ville
ANNIE JEAN

ARS- 1183

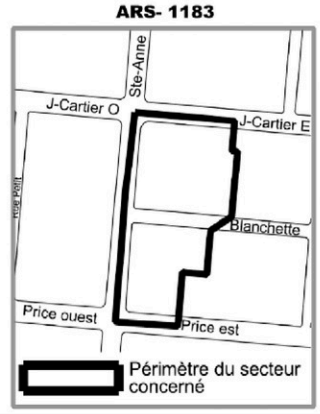

5380105

LOTO QUÉBEC — RÉSULTATS DU : MARDI 19 FÉVRIER 2019

lotoquebec.com

TOUT OU RIEN : 02 03 04 05 06 07 09 10 16 18 19 21

Lotto 6/49 : 1 3 6 1 3 3 3 3

Sprint 6 : 11 35 37 41 48

Lotto Poker : 4♡ 5♣ 10♣ D♡ A♡

Astro : Jour - Mois - Année - Signe — 21 JANVIER 68 CAPRICORNE

Banco : 12 15 17 29 38 39 43 45 46 48 50 53 54 58 60 62 63 64 66 68 — Turbo x 4

Quotidienne : 2 19 3 582 4 9376

Triplex : 04 07 08 24 38

Extra : 9576609

Gagnant à VIE : 1 000 $ par semaine pour toute, toute, toute la vie! Serez-vous le prochain ?

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

5373103

AVIS DE DÉCÈS

BARBEAU (M. CLAUDE)

Le 18 février 2019, est décédé à Alma, à l'âge de 55 ans et 2 mois, M. Claude Barbeau, conjoint de dame Judith Mc Nicoll, demeurant à Alma. Il était le fils de feu M. Joseph Barbeau et de feu dame Rita Bouchard. La famille recevra les condoléances le vendredi 22 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 23 février 2019 à compter de 9 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma

Les funérailles auront lieu le samedi 23 février 2019 à 10 h 30 à l'église St-Sacrement d'Alma. M. Barbeau sera confié au crématorium et ses cendres seront déposées au columbarium Lac St-Jean.

Outre sa conjointe dame Judith Mc Nicoll, il laisse dans le deuil ses enfants: William et Camille.

Il était le frère de: feu André Barbeau, feu Carole (Germain Morel, Doris Guérin) et Nicole. Il était le gendre de dame Cécile Gervais (feu M. Jean-Paul Mc Nicoll, M. Gérard Mc Nicoll) et le beau-frère de: Christiane Mc Nicoll (Michel Robitaille), Serge (Natalie Fortin), Bernard (Sylvie Girard), Jocelyn (Marthe Racine) et Marlène. Il laisse également dans le deuil ses filleules adorées: Marie-Pier Dorval, Geneviève Lalande et Juliette Drouin; ses neveux et nièces ainsi que de nombreux parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, 300, boulevard Champlain Sud, Alma, G8B 5W3. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons.

Pour rendre hommage à M. Claude Barbeau, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com

Résidence Funéraire Lac St-Jean

Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca

AVIS DE DÉCÈS

BÉGIN (MME MONIQUE BOILY)

Le 18 février 2019, est décédée à l'Hôpital de Jonquière, à l'âge de 76 ans et 4 mois, Mme Monique Boily (Bégin), épouse de M. Pierre Bégin, demeurant rue des Passereaux, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le dimanche 24 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le lundi 25 février 2019 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le lundi 25 février 2019 à 11 h à l'église St-Dominique. Les cendres de Mme Monique Boily seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Albertine Boudreault et de feu M. Laurent Boily.

Outre son époux, M. Pierre Bégin, elle laisse dans le deuil ses enfants: Michel Bégin (Dany Desmeules), Patrice (Roger Manget); ses petits-enfants: Samuel et Justine; son frère et ses soeurs: Micheline Boily (Régis Darveau), Andrée, Laula (Marcel Lapointe), Pierre (Claire Bélec). Elle était aussi la soeur de feu Odette (Carol Gagnon); la belle-soeur de: feu Guy Bégin (feu Antoinette Coulombe), feu Suzanne (feu Vincent Angelozzi), feu Jacques (feu Yolande Ouellet), Julien (feu Ghislaine Girard), feu Jean-René (Élisabeth Savard), feu Marguerite, Lucie, Ruth (Jean-Marie Gagnon), feu Rémi (feu Rose Tremblay), Robert (Raymonde Ladouceur). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

BLACKBURN (MME THÉRÈSE TREMBLAY)

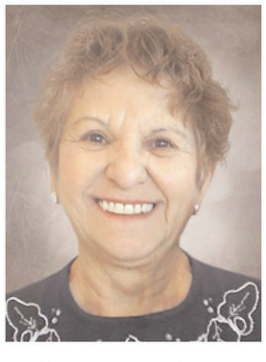

Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay, le 14 février 2019, à l'âge de 90 ans et 11 mois, Mme Thérèse Tremblay, épouse de feu M. Jean Blackburn, demeurant à Chicoutimi. La famille accueillera les parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont: le samedi 23 février 2019 de 13 h à 15 h 30. Suivra la célébration de la Parole à 15 h 30 à la chapelle Gravel & Fils.

Elle était la fille de feu M. Napoléon Tremblay et de feu Mme Élise Boily.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Lianne Blackburn (Michel Munger), Rémi (Guylaine Gobeil), Denise (Yves Harvey); ses petits-enfants: Kathleen Langevin (Mario St-Laurent), Claudia, Dave et Michaël Harvey; ses arrière-petits-enfants: Mélissa et Lorry St-Laurent, Jérémy Langevin-Dufour, Xavier Beaumont. Elle était la soeur de: feu Fernand Tremblay (feu Cécile Bruneau), feu Gisèle (feu Arthur Eloine), feu Rachel (feu Gilles Loranger), Bertrand, feu Jacques (Henriette Girard). Elle était la belle-soeur de: feu Alphonse Blackburn (feu Jeannette Lapointe), feu Rose-Aimée (feu Jean-Marie Bernier), feu Fernande (feu Henri Valois), feu Clément (feu Florence Tremblay), feu Bibiane (feu Jean-Noël Gagnon), feu Benoit (feu Gisèle Savard), feu Vincent (Suzanne Courville). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

La famille de Mme Tremblay souhaite remercier le personnel de l'Hôpital de Chicoutimi et de Jonquière ainsi que ceux du Centre d'hébergement Mgr-Victor-Tremblay et Georges-Hébert pour les bons soins prodigués. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Tremblay et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

CHARRON (M. BERTRAND)

Est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, le 17 février 2019, à l'âge de 64 ans, M. Bertrand Charron, fils de feu M. Jean-Rock Charron et de feu Mme Jeannine Marier. La famille accueillera les parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
825, rue Bégin, coin des Champs-Élysées
Chicoutimi

Les heures d'accueil sont: le samedi 23 février 2019 à compter de 9 h. Suivra la célébration de la Parole à 11 h à la chapelle Gravel & Fils. Il laisse dans le deuil ses enfants: Bernard, Carole, Bertrand, Patrick (Christine Arseneault), feu Nancy; plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Il était le frère de: Suzanne (Denis Lefebvre), Céline (Ghislain Lefebvre), feu Bernard, Sylvain (Géraldine Lefebvre), Marlène (feu Gaston Bouchard), Johanne (Gaston Brassard), Noëlla (Daniel Lefebvre), Jean-Guy, Alain, Manon (Daniel Gauthier), Serge (Isabelle Desbiens). Il laisse également dans le deuil sa filleule Mélissa Charron ainsi que ses oncles et tantes, plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Société canadienne du cancer sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de M. Charron et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

DESBIENS (MME ESTHER TREMBLAY)

Le 19 février 2019, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 78 ans et 11 mois, Mme Esther Tremblay, épouse de M. Ghislain Desbiens, demeurant à St-Honoré. Elle était la fille de feu Mme Laurette Simard et de feu M. Georges Tremblay. La famille accueillera les parents et ami(e)s le jeudi 21 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le vendredi 22 février 2019 de 9 h à 11 h au

Complexe funéraire Carl Savard
780, boulevard Ste-Geneviève
Chicoutimi-Nord

Les funérailles auront lieu le vendredi 22 février 2019 à 11 h à l'église de St-Honoré. Elle sera incinérée au crématorium du Complexe funéraire Carl Savard et les cendres seront inhumées au cimetière de St-David-de-Falardeau.

Outre son époux, M. Ghislain Desbiens, elle laisse dans le deuil ses enfants: Dany Desbiens, Claude et Laurette (Dany Bouchard); ses petits-enfants: Martin (Roxanne Veillette et sa fille Abby) et Samuel Bouchard; ses frères et soeurs: feu Ghislaine Tremblay (feu Clément-Marie Hamel), Ghislain (Diane Verreault), Martha (Jean-Yves Tremblay), Camille (Bernard Tremblay), Micheline (Fernand Savard), Pantaleon (Caroline Savard), Marie-Paule (feu Gilles Gravel), Évangéline (Jean-Yves Gravel), Chantal (Sylvie Tremblay) et Georgette (Michel Germain); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Louis-Joseph Desbiens (feu Mariette), feu Georges-Henri (feu Lucille), feu Paul-Émile (feu Yvette), feu Alphéda (feu Ovila), feu Jean-Marie (feu Pierrette), feu Victoria (feu Julien), Gilbert (feu Antoinette), feu Zéphir (feu Géraldine), Madeleine (Paul-Armand), Bertrande (feu Marcel), Marie-Paule (feu Raymond), Jacques (Fleur-Yvette), feu Jean-Louis (Huguette), Paul-Armand (Raymonde) et feu Francine (feu Yvan). Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Société canadienne du cancer sera présente au salon afin de les recueillir.

Complexe funéraire Carl Savard

Pour informations: (418) 602-4949, pour vos messages de sympathie télécopieur: (418) 602-4950, courriel: info@complexefunerairecarlsavard.com - Site internet: www.complexefunerairecarlsavard.com Direction funéraire: Complexe funéraire Carl Savard (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

DIONNE (M. RENÉ)

1936 - 2019

Dieu a décidé de me ramener à lui, de plus il m'a ouvert la porte de son Paradis. Alors, ne pleurez pas ma mort, mais célébrez plutôt ma nouvelle vie, en vous aimant les uns, les autres.
À la Résidence Hélène-Lavoie de La Pocatière, le 15 février 2019, est décédé à l'âge de 82 ans et 5 mois, M. René Dionne, époux de feu dame Annie Lavoie. Il était le fils de feu M. Mandoza Dionne et de feu dame Régina Chamberland. Natif de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, il a vécu 26 années à Jonquière, 20 années à Québec et ses 5 dernières années à La Pocatière. Les membres de la famille accueilleront les parents et ami(e)s pour recevoir les condoléances au

Complexe funéraire Marius Pelletier
409, 9e Rue, La Pocatière, QC, G0R1Z0

le samedi 23 février 2019, de 12 h à 15 h 55. Une liturgie de la Parole sera célébrée, ce même jour, à 16 h en la chapelle du Complexe funéraire Marius Pelletier. Les cendres seront déposées à une date ultérieure au columbarium du Complexe funéraire La Souvenance - Lépine Cloutier. Il était le frère et le beau-frère de: feu Réal, Marcel (feu Huguette Thibault), feu Réjean, Jean-Marc (Pierrette Lebel), feu Roger, feu Gilles, Gisèle (Gaétan Hudon) et Lise; de la famille Lavoie, il était également le beau-frère de: feu Jeannette (feu Jean-Marie Delagrave), feu Aurèle, feu Magella (Philippe Reid), feu Guildo (Lucienne Laplante), Gilbert (Claudette Bonenfant), Raynald (Jacqueline Lavoie), Candide (Réal Bérubé), Laurette (Jacques Ratté), Murielle (Gilles Gallant), Normand (Lise Aubut). La famille ne peut garder sous silence le dévouement de son amie Mme Nina Pelletier qui l'a soutenu et accompagné tout au long de ses dernières années. Sont aussi affectés par son départ plusieurs neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces, cousins, cousines, ses autres parents et ami(e)s. La famille remercie les membres du personnel de la Résidence Hélène-Lavoie et de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour leur professionnalisme, leur humanisme, leur dévouement et pour les bons soins prodigués. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, Hôpital Laval , 2725, chemin Ste-Foy, Québec, QC G1V 4G5 tél : 418-656-4999.

Direction funéraire : Résidence Funéraire Marius Pelletier inc., La Pocatière, St-Jean-Port-Joli et L'Islet
Pour renseignements: 418 856-3371, sans frais : 1-866-856-3371, courriel : rfmpel@bellnet.ca - www.mariuspelletier.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction de la C.T.Q.

AVIS DE DÉCÈS

GAUTHIER (MME JACINTHE)

Le 3 février 2019, est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement de Bagotville, à l'âge de 66 ans, dame Jacinthe Gauthier, demeurant à St-Jacques de Leeds, autrefois de La Baie. Elle était la fille de feu dame Marie-Reine Morin et de feu M. Paul-Émile Gauthier. La famille recevra les condoléances en présence des cendres le samedi 23 février 2019 à compter de 13 h à la

Coopérative funéraire du Fjord
1091, avenue Mathieu (coin 2e Rue)
La Baie

Les funérailles auront lieu ce même samedi à 15 h à l'église Notre-Dame de La Baie. Les cendres seront déposées au cimetière Saint-Édouard à une date ultérieure. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Josée Sévigny (Fred Gaudreault), Jimmy Sévigny (Joanie Tardif et leur fils Nathan Sévigny); ses frères et soeurs: feu Lisette Gauthier (feu Ghislain Ellefsen), Guy (Armande Bergeron), Bibianne (feu Michel Truchon), Serge (Marguerite Côté), Mireille. Elle laisse également dans le deuil de nombreux neveux, nièces, parents et ami(e)s. Pour rendre hommage à Mme Gauthier, visitez notre site internet www.fjord.coop

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE FJORD

Pour information: bureau (418) 697-1285, télécopieur: (418) 697-7875
Courriel: coopdufjord@bellnet.ca
Direction funéraire: Coopérative funéraire du Fjord
(Membre de la Fédération des coopératives funéraires du Québec).

AVIS DE DÉCÈS

HARVEY (MME AGATHE)

Est décédée paisiblement au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement Jacques-Cartier, le 18 février 2019, à l'âge de 86 ans, Mme Agathe Harvey, épouse de M. Gilles Villeneuve, demeurant à Chicoutimi. Selon une décision de la famille, une célébration aura lieu au printemps, à

la chapelle Gravel & Fils
825, rue Bégin, coin des Champs-Elysées
Chicoutimi

Elle fut membre de l'AFEAS. Elle était la fille de feu M. Joseph-Arthur Harvey et de feu Mme Yvonne Tremblay. Elle laisse dans le deuil outre son époux M. Gilles Villeneuve; ses enfants: Hélène Villeneuve (Wilson Price), Pierre (Louise Pineau), Diane (Gerry Bueckley), Françoise (disparue en mer depuis 1988), Anne-Louise (Mario Côté); ses petits-enfants: Thomas-Louis (Laury Turcotte), Catherine (Florentin Bouckacka), Émilie, Luc-Olivier, Dane, Adam-François, Élisa; ses arrière-petits-enfants: Charles et Isaac. Elle était la soeur de: Marielle Harvey (feu Jacques Tremblay), feu Yvon (Micheline Villeneuve), feu Jean (feu Léa Larocque), feu Gilles (Reine Thibeault), feu Andrée (feu Raymond Genest), feu Louise, feu Odette (feu Bernard Rodrigue). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Harvey et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilschicoutimi.com

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

GODIN (MME MARLÈNE)

Le 20 février 2019, est décédée à l'Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 66 ans et 11 mois, Mme Marlène Godin, épouse de feu M. Paul Lapointe, demeurant rue du Long-Sault, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le lundi 25 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le mardi 26 février 2019 à compter de 9 h. Les funérailles auront lieu le mardi 26 février 2019 à 11 h à l'église St-Dominique. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de Mme Marlène Godin et les cendres seront déposées au columbarium St-Dominique.

Elle était la fille de feu Mme Henriette Harvey et de feu M. Louvain Godin.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Martin Lapointe, Benoît (Jessica Gagnon-Francklin), Sabrina (Réginald Goyette); ses petits-enfants: Alyson, Nadège, Madison, Alys, Thomas, Charles et Léa-Rose; ses frères et soeurs: Réal Godin (Nicole Fournier), Françoise (feu Guy Morissette), Lucette (Jacques Lapointe), Jean (Carole Fournier), Line (Jean-Marie Coulombe), Jocelyn (Lina Deschênes), Johanne (Claude Latulipe), Marc. Elle était aussi la soeur de feu Roger Godin; la belle-soeur de: Lisette Lapointe (feu Jacques Potvin), René (Robert Beaumensourd), Jocelyn (Diane Lamontagne), Diane, Micheline (feu Réjean Lévesque), France (Jean-Pierre Thibault), Serge (Iwona Suchodolska), Johanne. Elle laisse également dans le deuil de nombreux collègues de travail de la Rôtisserie St-Hubert, neveux et nièces, parents et amis

La famille remercie du fond du coeur Dre Julie Robichaud et Dr Jean-Luc Houde ainsi que le personnel des soins intermédiaires et des soins intensifs du CIUSSS Hôpital de Chicoutimi, pour leur empathie, leur compréhension et pour les excellents soins prodigués à notre mère Mme Marlène Godin. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de Jonquière-Médic. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE DU SAGUENAY

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

OUELLET (M. JEAN-GUY)

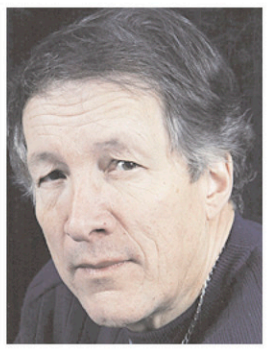

Le 14 février 2019, est décédé au Jardin de MesAnges, à l'âge de 77 ans et 4 mois, M. Jean-Guy Ouellet, conjoint de dame Gisèle Lessard, demeurant à Alma.

Il était le fils de feu M. Aimé Ouellet et de feu dame Lucille Gagnon.

La famille recevra les condoléances le samedi 23 février 2019 de 13 h à 16 h à la

Résidence Funéraire Lac St-Jean
611, chemin du Pont Taché Nord
Alma

M. Ouellet a été confié au crématorium.

Outre sa conjointe dame Gisèle Lessard, il laisse dans le deuil ses enfants: Daniel Ouellet, Manon Ouellet et Guylaine Ouellet; la mère de ses enfants dame Lorraine Boulanger; ses petits-enfants: Laurianne Dubé, Jérémi Dubé et Maxime Dubé ainsi que leur père Janick Dubé, Marie-Luce Ayotte et Éloïse Ayotte ainsi que leur père François Ayotte; la fille de sa conjointe, Kim Boulianne (Frédéric Gauthier) et leur fils Luka Gauthier. Il était le frère de: Marguerite Ouellet (feu Bernard Papineau), Marius (Huguette Thériault), Marcel (Suzanne Henry), Normande (Jean-Marie Gagnon) et feu Clément (Louise Côté). Il était le beau-frère de: Marie Lessard (Bruno Langlois), Marthe (Robert Lantin), Gérard (Sylvie Savard) et Sylvie (Gaétan Vachon). Il laisse également dans le deuil ses neveux et nièces des familles Ouellet et Lessard ainsi que de nombreux parents et amis.

Ceux et celles qui le désirent peuvent faire un don à Soli-Can Lac-St-Jean Est, 1540, boulevard Auger Ouest, Alma, G8C 1H8. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons.

Pour rendre hommage à M. Jean-Guy Ouellet, visitez le site www.residencefunerairelacstjean.com

Résidence Funéraire Lac St-Jean

Direction funéraire: Résidence funéraire Lac Saint-Jean.
Pour informations: (418) 668-8409, télécopieur: (418) 668-9200
Courriel: refulsj@cgocable.ca

AVIS DE DÉCÈS

GRAVEL (M. JEAN-JACQUES)

Le 17 février 2019, est décédé au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de Chicoutimi, à l'âge de 82 ans et 10 mois, M. Jean-Jacques Gravel, époux de Mme Renée Bolduc, demeurant à Chicoutimi. Il était le fils de feu Mme Lumina Pedneault et de feu M. David Gravel. La famille accueillera les parents et ami(e)s le samedi 23 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, le dimanche 24 février 2019 de 11 h à 13 h à

l'Alliance funéraire du Royaume
Complexe funéraire Ste-Claire
345, rue St-Armand, Chicoutimi, G7G 5B1

Une célébration de la Parole aura lieu le dimanche 24 février 2019 à 13 h à la chapelle de la 5e Saison, Complexe funéraire Ste-Claire. Il sera incinéré au crématorium de l'Alliance funéraire du Royaume et les cendres seront inhumées au cimetière de Saint-Honoré.

Outre son épouse Mme Renée Bolduc, M. Gravel laisse dans le deuil ses enfants: Claude Gravel, Francine (Claude Bilodeau), Jacynthe (Gino Barrette), Stéphane (Marie-France Laliberté), Alain ainsi que leur mère Mme Odette Gaudreault, Denis Coudé; ses petits-enfants: Jean-François et Michel Gravel, Maxime Bilodeau, Michael Bilodeau, Francis et Mégane Barrette, Laurie-Ann Gravel, David, Ismael, Leaticia, Zachary, Alexanne et Elyzabeth; ses arrière-petits-enfants: Lya, Eléanore, Raphaël, Abygaëlle, Marek et Logan. Il était le frère de: feu David, feu Paul-Emile (feu Lucette Lagacé), feu William (feu Jeannette Gagnon), feu Edgar (Ghislaine Laberge), feu Georges (Marie-Paule Boulianne), feu Albert, feu René (Dolorese Blanchette), feu Raymond (Lise Gaudreault), feu Marie-Paule (Georges-Henri Imbeault (Pierrette Levesque)), feu Bernadette (feu Fernand Gingras), feu Jeannine (feu Jean Morin), feu Régina (feu Jacques Manning), Thérèse (feu Laval Gaudreault), Irène (feu Mauril Tremblay) et Céline (Carol Pilote). Il laisse également dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s.

Pour les personnes désireuses d'offrir des dons, une personne bénévole de la Fondation de ma vie sera présente au salon afin de les recueillir.

ALLIANCE FUNÉRAIRE DU ROYAUME

Pour information: bureau: (418) 545-ANGE (2643), pour vos messages de sympathie: télécopieur: (418) 543-9409, courriel: ange@afdr.coop - Site internet: www.afdr.coop
Direction funéraire: Alliance funéraire du Royaume (Regroupement de la Coopérative Funéraire de Chicoutimi et la Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi).

AVIS DE DÉCÈS

PINARD (MME MARCELLE)

Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Centre d'hébergement de Bagotville, le 18 février 2019, à l'âge de 91 ans et 5 mois, Mme Marcelle Pinard, épouse de feu M. Marcellin Tremblay, demeurant à La Baie. La famille accueillera les parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
873, rue de la Fabrique
La Baie

Les heures d'accueil sont: le vendredi 22 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Le samedi 23 février 2019, le salon sera ouvert à compter de 9 h. Suivront les funérailles à 11 h à l'église Saint-Alexis de La Baie.

Elle était la fille de feu M. Alphonse Pinard et de feu Mme Yvonne Levasseur.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Johanne Tremblay (Raphaël Gagné), Yves (Oviette Gauthier), Carol, Sylvie (Chantal Lévesque), Claude, Luc (Anne Tremblay), Pierrot (Chantale Bergeron); ses petits-enfants: Frédéric (Mélanie Morin), Daniel (Jessica Langevin), Chantale (Yann Boulanger), leur père Laurier Tremblay, David, Jessy (Rémi Verreault), Josée (Pascal Harvey), Patrick, Florence, sa mère Annie Lepage, Francis, sa mère Sandra Côté; ses arrière-petits-enfants: Ariel, Charlie, Neva, Willy, Léonard, Albert, Lou, Mathieu, Alexis, Laurie-Anne, Nathan, Philippe. Elle était la soeur de: feu Gilberte Pinard (feu George Baron), feu Lionel (feu Rose-Hélène Martin), feu Georgette, feu Oscar (feu Jacqueline Savard), feu Jeanne D'Arc (feu Normand Goupil), Gisèle (1res noces feu Gaston Tremblay, 2es noces feu Georges Dumas), feu Rodrigue (feu Florida Brideau), feu Huguette (Paul Ouellet), feu Clément (feu Jeannette Turbide). Elle était la belle-soeur de: feu Welley Tremblay, feu Daniel (feu Germaine Potvin), feu Marie-Jeanne (feu Edmond Gagnon), feu Hermine (feu Onésime Simard), feu Lucille (feu Rosaire Fiset), feu Georgette (feu Raymond Lambert), feu Alice (feu René Poirier), feu Philippe (feu Jeanne Barbeau), feu Armand (feu Gemma Girard), feu Rita (feu Edmond Ouellet), feu Gustave (feu Jeanne D'arc Bergeron), feu Brigitte (feu Maurice Chouinard). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, parents et amis.

La famille de Mme Pinard remercie le personnel du 2e étage du Centre d'hébergement de Bagotville pour les bons soins prodigués. Pour ceux et celles qui le désirent, une personne bénévole de la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC sera présente au salon afin de recueillir vos dons. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Pinard et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilslabaie.ca

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (Mme Églantine Corneau)

Le 19 février 2019, est décédée à la Maison Josée Laprise de Jonquière, à l'âge de 92 ans et 4 mois, Mme Églantine Corneau (Tremblay), épouse de feu M. Jean-Marie Tremblay, demeurant rue de la Picardie, Jonquière. La famille accueillera parents et amis à la

Résidence funéraire du Saguenay
2580, rue St-Dominique
Jonquière

le vendredi 22 février 2019 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 23 février 2019 à compter de 12 h. Les funérailles auront lieu le samedi 23 février 2019 à 14 h à l'église St-Dominique. Après les funérailles, nous procéderons à la crémation de Mme Églantine Corneau et les cendres seront inhumées, ultérieurement, au cimetière St-Jean-Vianney.

Elle était la fille de feu Mme Marie Lessard et de feu M. Henri Corneau. Mme Églantine Corneau était la dernière de la lignée des Corneau. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Germain Tremblay (Brigitte Lavoie), Gilles (Huguette Boisvert), Raymond, Pâquerette (Germain Duchesne), Robert (Brigitte Lapointe). Elle était aussi la mère de feu Lise Tremblay; la soeur de: feu Solange Corneau (feu Léo-Paul Lavoie), feu Yvette (feu Joseph-Henri Lavoie), feu Fernand (feu Gabrielle Fortin), feu Rosita (Louis-Philippe Hudon), feu Georges-Henri (Lisette Simard), feu Cécile (feu Ghyslain Lavoie), feu Cyril, feu Monique (feu Bertrand Bilodeau); la belle-soeur de: feu Jean-Charles Tremblay (Denise Gilbert), feu Jacques (feu Rita Larocque), Ghislaine (Roger Dubé), feu Thérèse (Maurice Tremblay), Laurent (feu Marie-Reine St-Gelais), feu Henri (Gisèle Voyer), Julien (Lisette Bergeron). Elle laisse également dans le deuil de nombreux petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces, parents et amis. Un merci particulier à Mme Josée Laprise pour les excellents soins prodigués à Mme Églantine Corneau. Une personne bénévole sera présente au salon afin de recueillir vos dons en faveur de Jonquière-Médic. Vous pouvez aussi consulter cet avis de décès sur notre site rfsag.ca où vous pourrez également y transmettre vos messages de condoléances.

Résidence funéraire du Saguenay

Pour information: (418) 547-2116, télécopieur: (418) 547-0128
Courriel: resfunsag@videotron.ca Direction funéraire: La Résidence funéraire du Saguenay (Membre de la Corporation des thanatologues du Québec).
Une entreprise certifiée par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

AVIS DE DÉCÈS

TREMBLAY (Mme Georgette Gagnon)

Est décédée au CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean, Hôpital de La Baie, entourée de l'amour des siens, le 15 février 2019, à l'âge de 93 ans et 4 mois, Mme Georgette Gagnon, épouse de feu M. Jean-Paul Tremblay (Café Populaire) à La Baie. Elle était la fille de feu M. Joseph Gagnon et de feu Mme Alida Bouchard.

La famille accueillera parents et amis à la Résidence funéraire

Gravel & Fils, Réseau Dignité
873, rue de la Fabrique
La Baie

le vendredi 22 février 2019 de 19 h à 21 h 30. Le samedi 23 février 2019, le salon ouvrira à 10 h. Les funérailles suivront à 13 h à l'église St-Alphonse de La Baie.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: Clarence Tremblay (Diane Tailleur), Bruno (Jeanne Lavoie), feu Evelyne (Gérald Cousineau), Luce (Deny Marchand), Carole (Jean-Yves Voyer), François; ses 13 petits-enfants: Katherine, Virginie, Enrick, Alexandre, Jérémie, Raphaël, Maxime, Jean-François, Jean-Daniel, Ludovic, Nicolas, David, Evelyne et ses 13 arrière-petits-enfants. Elle laisse également ses frères et soeurs: feu Gertrude Gagnon (feu Maurice Lavoie), feu Léopoldine (feu Romuald Laberge), Françoise (feu Charles-Henri Brassard), feu Judith (feu Raymond Martin), feu Lina (feu Paul-André Tremblay), feu Padoue (feu Lucienne Tremblay), feu Léo (feu Stella Lepage), Huguette (feu Ghyslain Gagnon), Yvonnette (René Lachance), Jacques (Denise Parent), Lawrence (Monique Bouchard). Elle était la belle-soeur de: feu Blanche Tremblay (feu Armand Roberge), feu Léon (feu Irène Côté), feu Joseph-Eugène (feu Bernadette Tremblay), feu Gertrude, feu Ida (Louis Kwasny), feu Clémence (feu Gérard Thibault). Elle laisse dans le deuil de nombreux neveux et nièces, parents et ami(e)s. La famille tient à remercier tout particulièrement le personnel du 3e étage de l'Hôpital de La Baie pour leur grand dévouement et les bons soins prodigués à leur mère. Ceux et celles qui le désirent pourront faire un don à la Fondation de l'Hôpital de La Baie. Une personne bénévole sera sur place. Pour démontrer votre soutien à la famille de Mme Tremblay et partager un souvenir, visitez notre site: www.graveletfilslabaie.ca

Gravel & Fils Dignité Résidences funéraires

Pour information: (418) 543-0755, sans frais: 1-800-260-1162
Pour vos messages de condoléances: télécopieur: (418) 543-7241
Courriel: info@graveletfils.com - Site internet: www.graveletfils.com
Direction funéraire: Résidences funéraires Gravel & Fils, Réseau Dignité.

MESSE ANNIVERSAIRE

GIRARD (M. Octave)

Un an déjà que nous sommes séparés de toi.

Le temps pourra s'enfuir, mais il n'effacera jamais de nos coeurs, ce que tu as été pour nous tous.

Ton souvenir ne s'éteindra jamais.

Nous pensons à toi fréquemment, ton nom revient sur nos lèvres.

Une messe anniversaire sera célébrée à la mémoire de M. Octave Girard, époux de Mme Clarence Dufour, de Saint-Félicien

le dimanche 24 février 2019 à 9 h 30
à l'église de Saint-Félicien

Parents et amis sont invités à y assister.

Maison Marc Leclerc ltée

Direction funéraire: Maison Marc Leclerc Ltée de Saint-Félicien.

MESSE ANNIVERSAIRE - BOUCHARD (M. Victorien)

La messe anniversaire de M. Victorien Bouchard, époux de feu Mme Marie-Claire Simard, demeurant rue St-Dominique, Jonquière, sera célébrée
le samedi 23 février 2019 à 16 h
à l'église St-Dominique
Jonquière
Parents et amis sont invités à y assister.

Nault & Caron Maison funéraire

Direction funéraire:
Maison funéraire Nault & Caron, Réseau Dignité.

FORMULE 1

Hamilton s'attend à être bousculé par Ferrari

Associated Press

BARCELONE, Espagne — La domination de la Scuderia lors des deux premières journées d'essais hivernaux de Formule 1 a capté l'attention de Lewis Hamilton.

Sebastian Vettel et Charles Leclerc figurent parmi les pilotes les plus rapides depuis le début des essais en Espagne, tandis que leurs adversaires chez Mercedes, Valtteri Bottas et Hamilton, peinent à suivre le rythme.

Le Russe Daniil Kvyat a néanmoins surpris un peu tout le monde en réalisant le meilleur chrono vers la fin de la troisième journée d'essais hivernaux de Formule 1, mercredi.

« Je suis à l'aise avec la voiture et chaque fois que je suis en piste, j'ai une meilleure idée de ce que la voiture fera, ce qui est agréable », a admis Kvyat.

Le pilote Toro Rosso, de retour en F1 cette saison, a complété le circuit Catalunya en 1mn 17,704s, retranchant ainsi 58 millièmes de seconde au temps du nouveau pilote Alfa Romeo Kimi Raikkonen. Ce dernier fut d'ailleurs le pilote le plus sollicité avec un impressionnant total de 138 tours passés en piste — Kvyat a effectué 137 tours, et Vettel, 134.

Daniel Ricciardo (Renault) et Vettel furent les seuls autres pilotes à moins d'une seconde du temps de Kvyat, respectivement à 0,460 et 0,646.

« Ferrari est très, très forte en ce moment, a dit Hamilton, auteur du 12e temps. Comme vous avez pu le voir, ils tournent beaucoup et semblent avoir de meilleures composantes techniques que l'an dernier, ce qui signifie que le défi sera encore plus grand pour nous cette saison. »

Hamilton a décroché son cinquième championnat des pilotes l'an dernier, après avoir battu Vettel et Raikkonen au classement général.

« Ferrari a toujours l'air particulièrement forte, surtout depuis quelques années, donc il fallait s'en attendre, a commenté le Britannique. Nous continuons à suivre notre plan de match, à amasser des informations, afin que tout le monde soit mis à contribution (dans l'équipe). »

Il a ajouté qu'il était encore trop tôt pour être préoccupé par le rendement de l'écurie italienne.

Certains observateurs craignaient que l'équipe Mercedes soit délogée cette saison puisqu'elle n'a pas été aussi efficace que Ferrari pour concevoir son nouvel aileron avant, qui doit répondre à de nouveaux critères établis cette saison par la F1. Max Verstappen, sur Red Bull — qui utilise un aileron avant semblable à celui de Mercedes —, s'est contenté du cinquième rang après avoir effectué 109 tours mercredi.

Le coéquipier de Lance Stroll chez Racing Point, Sergio Perez, n'a pu faire mieux que le 10e temps, à 2,398 secondes du meneur. Stroll sera de retour en piste jeudi, à l'occasion de la quatrième et dernière journée de ce premier bloc d'essais hivernaux.

Le pilote Mercedes, le Britannique Lewis Hamilton, champion en titre, qui a fait de nouveaux tours de piste à l'occasion des essais hivernaux, mercredi, croit que Ferrari pourrait lui donner du fil à retordre durant la prochaine saison. – PHOTO AFP, JOSEP LAGO

« La journée a été un peu plus courte que prévu, car nous avons eu un petit problème avec la voiture tard dans l'après-midi, a confié Perez. J'ai perdu le contrôle, mais j'ai pu me rendre aux puits. Nous n'avons donc pas pu terminer l'ensemble de notre programme, mais j'ai le sentiment que nous progressons à mesure que nous nous familiarisons avec la voiture. »

D'autre part, l'équipe Williams, qui n'a pas pris part aux deux premières journées d'essais, a donné ses premiers coups de roue mercredi. La recrue George Russell n'a effectué que 23 tours en piste, et il a signé le 13e et dernier chrono en 1 : 25,625. La présence de l'écurie britannique en piste relève néanmoins de l'exploit puisque la voiture FW42 est arrivée au circuit aux petites heures du matin.

« C'est embarrassant de n'avoir pu emporter notre voiture au circuit comme toutes les autres équipes, surtout pour une équipe comme la nôtre qui a été en mesure de le faire chaque saison depuis une quarantaine d'années, a admis la directrice de Williams Claire Williams. Nous nous excusons. »

L'équipe Haas a connu son lot d'ennuis, mercredi. Ses voitures se sont immobilisées à trois reprises en piste — selon le site internet *f1.com*, citant des membres de l'écurie, un problème de bougie d'allumage serait à l'origine de ces mésaventures. Des analyses approfondies seront effectuées sur les voitures.

La saison de F1 se mettra en branle avec la présentation du Grand Prix d'Australie le 17 mars. **AVEC LA PRESSE CANADIENNE**

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

SECTION ATLANTIQUE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Tampa Bay	61	46	11	3	1	42	242	162	96	24-5-1-1	22-6-2-0	8-0-1-1	G-7
Boston	60	35	17	6	2	34	181	155	78	21-7-2-1	14-10-4-1	8-0-1-1	G-6
Toronto	59	36	19	4	0	36	208	167	76	17-11-1-0	19-8-3-0	6-2-2-0	P-2

SECTION MÉTROPOLITAINE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
N.Y. Islanders	58	35	17	1	5	32	169	138	76	18-7-1-3	17-10-0-2	6-2-0-2	G-2
Washington	60	33	20	6	1	30	202	191	73	17-9-4-1	16-11-2-0	6-3-1-0	G-1
Pittsburgh	60	32	21	5	2	31	210	187	71	17-11-2-0	15-10-3-2	5-4-1-0	G-2

QUATRIÈME AS

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Montréal	**60**	**32**	**21**	**7**	**0**	**30**	**179**	**176**	**71**	**18-10-4-0**	**14-11-3-0**	**5-3-2-0**	**G-1**
Columbus	59	33	23	2	1	33	188	180	69	15-13-1-1	18-10-1-0	5-5-0-0	P-2
Caroline	60	31	23	4	2	30	174	167	68	16-10-2-2	15-13-2-0	7-3-0-0	P-1
Buffalo	59	28	24	6	1	24	170	185	63	17-9-4-0	11-15-2-1	3-6-1-0	P-3
Philadelphie	60	28	25	6	1	26	178	201	63	15-12-3-1	13-13-3-0	7-2-0-1	P-1
Floride	58	26	24	4	4	23	181	199	60	15-10-4-1	11-14-0-3	6-4-0-0	G-3
N.Y. Rangers	59	26	25	6	2	20	172	195	60	15-9-4-2	11-16-2-0	5-4-1-0	G-1
New Jersey	60	23	29	5	3	22	176	208	54	15-10-4-1	8-19-1-2	4-5-0-1	P-1
Detroit	60	23	29	3	5	21	168	199	54	12-14-1-3	11-15-2-2	5-4-1-0	P-2
Ottawa	**59**	**22**	**32**	**5**	**0**	**22**	**186**	**219**	**49**	**14-12-4-0**	**8-20-1-0**	**3-7-0-0**	**P-1**

ASSOCIATION DE L'OUEST

SECTION CENTRALE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Winnipeg	59	36	19	3	1	34	202	171	76	21-7-3-1	15-12-0-0	5-3-2-0	P-2
Nashville	62	35	22	4	1	34	191	163	75	19-11-1-0	16-11-3-1	5-4-1-0	G-1
St. Louis	59	32	22	4	1	32	177	164	69	15-13-1-1	17-9-3-0	10-0-0-0	G-11

SECTION PACIFIQUE

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Calgary	59	36	16	3	4	36	217	176	79	18-5-3-2	18-11-0-2	5-3-0-2	G-2
San Jose	60	35	17	5	3	35	219	190	78	19-5-3-2	16-12-2-1	7-2-1-0	P-1
Vegas	61	32	25	3	1	30	180	172	68	17-9-2-1	15-16-1-0	3-7-0-0	P-1

QUATRIÈME AS

	MJ	G	P	DP	DF	GRP	BP	BC	Pts	Dom.	Étr.	10 Dern.	Sér.
Dallas	59	29	25	5	0	29	148	154	63	18-9-2-0	11-16-3-0	5-4-1-0	P-3
Minnesota	60	27	27	4	2	26	164	180	60	13-13-4-1	14-14-0-1	1-6-2-1	P-5
Colorado	59	24	24	10	1	24	189	192	59	11-12-5-0	13-12-5-1	2-5-3-0	G-1
Arizona	60	27	28	4	1	24	157	174	59	11-14-2-1	16-14-2-0	4-5-1-0	G-1
Chicago	60	25	26	8	1	24	200	223	59	14-11-5-1	11-15-3-0	8-2-0-0	G-1
Vancouver	60	26	27	4	3	23	170	188	59	13-11-2-1	13-16-2-2	3-6-1-0	P-1
Anaheim	60	24	27	7	2	21	137	187	57	12-9-6-2	12-18-1-0	3-7-0-0	G-2
Edmonton	59	24	29	5	1	21	165	198	54	12-15-1-1	12-14-4-0	1-6-2-1	P-5
Los Angeles	59	23	30	4	2	21	143	182	52	12-15-1-1	11-15-3-1	4-4-1-1	P-5

LNH

Mardi 19 février
Tampa Bay 5 Philadelphie 2
Buffalo 2 Floride 4
N.Y. Rangers 2 Caroline 1
Pittsburgh 4 New Jersey 3
Columbus 2 **Montréal** 3
Toronto 2 St. Louis 3 (P)
Anaheim 4 Minnesota 0
Nashville 5 Dallas 3
Arizona 3 Edmonton 2 (F)
Mercredi 20 février
Chicago à Detroit, 19h30.
Winnipeg au Colorado, 20h30.
N.Y. Islanders à Calgary, 21h30.
Boston Vegas, 22h.
Jeudi 21 février
Minnesota à N.Y. Rangers, 19h.
San Jose à Pittsburgh, 19h.
Caroline en Floride, 19h.
Washington à Toronto, 19h.
Ottawa au New Jersey, 19h.
Philadelphie **à Montréal**, 19h30.
Buffalo à Tampa Bay, 19h30.
Los Angeles à Nashville, 20h.
St. Louis à Dallas, 20h30.
N.Y. Islanders à Edmonton, 21h.
Arizona à Vancouver, 22h.
Vendredi 22 février
Columbus **à Ottawa**, 19h.
Minnesota à Detroit, 19h30.
Colorado à Chicago, 19h30.
Anaheim à Calgary, 21h.
Winnipeg Vegas, 22h.
Samedi 23 février
Washington à Buffalo, 13h.
New Jersey à N.Y. Rangers, 13h.
Boston à St. Louis, 16h.
Los Angeles en Floride, 17h.
San Jose à Columbus, 17h.
Caroline à Dallas, 17h.
Colorado à Nashville, 17h30.
Montréal à Toronto, 19h.
Pittsburgh à Philadelphie, 20h.
N.Y. Islanders à Vancouver, 22h.
Anaheim à Edmonton, 22h.

MARQUEURS

NOTE: en date du 20 février.

	B	A	Pts
Kucherov, TB	29	70	99
Kane, Chi	36	54	90
McDavid, Edm	31	52	83
Point, TB	35	43	78
Gaudreau, Cal	29	49	78
Mackinnon, Col	29	47	76
Rantanen, Col	24	52	76
Stamkos, TB	33	40	73
Crosby, Pit	25	48	73
Draisaitl, Edm	35	36	71
Marchand, Bos	23	47	70
Ovechkin, Was	42	27	69
Marner, Tor	21	48	69
Scheifele, Win	30	38	68
Lindholm, Cal	25	43	68
Wheeler, Win	12	56	68
Aho, Car	24	43	67
Panarin, Clb	24	43	67
Pastrnak, Bos	31	35	66
Monahan, Cal	29	37	66
Burns, SJ	11	54	65
Tavares, Tor	33	30	63
Eichel, Buf	19	44	63
Stone, Ott	28	34	62
Kessel, Pit	21	41	62

HOCKEY

RENDEMENT - CANADIEN

NOTE: en date du 20 février.

	MJ	B	A	PTS
Domi	60	20	32	52
Drouin	60	17	29	46
Tatar	59	19	25	44
Danault	59	11	29	40
Petry	60	10	28	38
Gallagher	60	23	14	37
Kotkaniemi	60	10	19	29
Shaw	41	12	15	27
Lehkonen	60	7	17	24
Weber	36	9	13	22
Byron	37	11	9	20
Benn	59	4	11	15
Armia	35	6	7	13
Reilly	53	3	8	11
Peca	35	3	7	10
Mete	49	0	8	8
Thompson	57	4	2	6
Kulak	36	3	3	6
Hudon	32	3	2	5
Deslauriers	44	2	1	3
Folin	26	0	2	2
Price	46	0	1	1
Niemi	16	0	1	1

GARDIENS

	V	D	D	PF	Ba	JB	Moy	%Arr.
Price	2416	5	115	3			2,56	,916
Niemi	8	5	2	57	0		3,75	,889

RENDEMENT - SÉNATEURS

NOTE: en date du 20 février.

	MJ	B	A	PTS
Stone	59	28	34	62
Duchene	50	27	31	58
Chabot	51	13	33	46
Dzingel	57	22	22	44
Tierney	59	6	34	40
Ryan	56	13	22	35
White	53	13	19	32
Tkachuk	48	13	17	30
Boedker	52	6	23	29
Smith	50	6	15	21
Ceci	55	5	15	20
Lajoie	54	7	8	15
Demelo	54	3	11	14
Paajarvi	57	7	2	9
Jaros	44	1	6	7
Balcers	16	3	3	6
Pageau	17	1	4	5
Harpur	32	1	1	2
Anderson	36	0	1	1
Nilsson	26	0	1	1
Goloubef	2	0	0	0

GARDIENS

	V	D	D	PF	Ba	JB	Moy	%Arr.
Anderson	1418	3	121	1			3,59	,903
Nilsson	1014	1	72	1			2,91	,909

HOCKEY

COLLÉGIAL

SECTION NORD-EST

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Ste-Foy	34	23	11	0	0	125	93	46
Alma	34	18	13	2	1	119	111	39
St.Lawrence	34	16	14	2	2	117	119	36
Thetford	34	16	14	2	2	104	112	36

SECTION SUD-OUEST

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
St-Laurent	35	22	11	2	0	138	113	46
Lionel-Groulx	34	14	17	4	0	136	136	32
A.-Laurendeau	34	14	17	1	2	98	120	31
Abitibi-Témis.	35	10	23	1	1	77	155	22

SECTION CENTRE DU QUÉBEC

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
St-Hyacinthe	34	26	4	1	3	122	77	56
Lennoxville	34	22	9	1	2	135	89	47
Laflèche	34	15	16	3	0	108	119	33
Sorel-Tracy	34	9	22	2	1	102	137	21

Vendredi 22 février
St.Lawrence à Laflèche, 19h15
Sorel-Tracy à Thetford, 20h
Ste-Foy à Lennoxville, 20h
Samedi 23 février
Lennoxville à St-Hyacinthe, 14h
St-Laurent à Alma, 19h
Sorel-Tracy à Lionel-Groulx, 19h30
Laflèche à A.-Laurendeau, 19h40
Dimanche 24 février
St.Lawrence à Abitibi, 11h
Ste-Foy à Alma, 13h
A.-Laurendeau à Thetford, 15h
St-Hyacinthe à Lionel-Groulx, 16h

LHJAAAQ

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Terrebonne	46	35	7	3	1	218	134	74
Longueuil	46	34	9	1	2	234	152	71
Princeville	46	33	9	2	2	256	174	70
Granby	46	34	11	1	0	211	128	69
St-Jérôme	47	23	17	4	3	204	153	53
Chambly	45	23	19	2	1	181	197	49
Côte du Sud	47	24	22	1	0	185	189	49
Montréal-Est	46	22	20	2	2	199	207	48
Valleyfield	46	21	22	1	2	170	182	45
St-Gabriel	44	16	26	1	1	172	233	34
Gatineau	45	15	28	2	0	153	221	32
Lac St-Louis	46	12	29	2	3	132	202	29
Montréal-Nord	46	6	34	3	3	125	268	18

Lundi 18 février
Princeville 5 Lac St-Louis 2
Mardi 19 février
St-Gabriel 6 Longueuil 9
Mercredi 20 février
Lac St-Louis 2 St-Jérôme 8
Mtl-Est 10 Mtl-Nord 6
Jeudi 21 février
St-Jérôme à Valleyfield, 19h30.
Vendredi 22 février
Montréal-Nord à Princeville, 19h.
Gatineau à Chambly, 19h30.
Montréal-Est à Longueuil, 19h30.
Valleyfield à Terrebonne, 19h30.
Granby à St-Gabriel, 20h.
Samedi 23 février
Chambly à St-Gabriel, 19h.
Gatineau à Lac St-Louis, 20h15.

HOCKEY

LHJMQ

SECTION EST

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
B.-Comeau	56	40	13	2	1	255	159	83
Rimouski	57	37	17	3	0	233	140	77
Chicoutimi	56	29	20	3	4	171	167	65
Québec	57	23	22	6	6	164	196	58

SECTION OUEST

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
R.-Noranda	57	49	7	0	1	259	115	99
Val-d'Or	57	20	32	4	1	154	248	45
Gatineau	54	19	30	3	2	162	193	43
B.-Boisbriand	57	19	36	2	0	162	236	40

SECTION MARITIMES

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Halifax	57	42	12	2	1	252	137	87
Cap-Breton	56	33	18	1	4	211	168	71
Charlottetown	56	31	18	4	3	197	181	69
Moncton	57	31	19	3	4	225	188	69
St-Jean	57	12	41	2	2	140	299	28
A.-Bathurst	56	7	45	3	1	116	276	18

SECTION CENTRE

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Drummond.	56	44	10	2	0	292	148	90
Sherbrooke	57	34	21	1	1	223	201	70
Victoriaville	58	25	29	3	1	158	190	54
Shawinigan	57	14	39	1	3	157	289	32

Mardi 19 février
Sherbrooke 8 B.-Boisbriand 4
Victoriaville 4 Québec 3 (F)
Mercredi 20 février
Québec 7 Shawinigan 3
Cap-Breton à Gatineau, 19h30.
Jeudi 21 février
Charlottetown à A.-Bathurst, 18h.
Drummondville à Rimouski, 19h30.
B.-Comeau à Chicoutimi, 19h30.
Vendredi 22 février
B.-Boisbriand à A.-Bathurst, 18h.
Shawinigan à Val-d'Or, 19h.
Moncton à Victoriaville, 19h.
Sherbrooke à Gatineau, 19h30.
Cap-Breton à R.-Noranda,19h30.
Québec à Rimouski, 19h30.
Samedi 23 février
Moncton à Drummondville, 15h.
B.-Comeau à Sherbrooke, 16h.
Boisbriand à Charlottetown, 18h.
Cap-Breton à Val-d'Or, 18h.
Saint-Jean à Halifax, 18h.
Shawinigan à R.-Noranda, 19h.
Chicoutimi à Victoriaville, 19h.

MARQUEURS

NOTE:en date du 20 février.

	MJ	B	A	Pts
Lafrenière, Rimouski	51	32	60	92
Abbandonato, R.-N.	57	26	65	91
Chekhovich, B.-C.	54	37	53	90
Veleno, Drummond.	47	38	51	89
McKenna, Moncton	57	38	44	82
Asselin, Halifax	58	44	34	78
Huntington, Rimouski	56	36	42	78
Macleod, Drummond.	54	32	46	78
Guay, Drummondville	52	35	42	77
Pelletier, Moncton	54	33	44	77
Légaré, B.-Comeau	56	39	34	73
Harvey-Pinard, R.-N.	57	32	40	72
Lauzon, Drummond.	56	25	44	69
Beaucage, R.-N.	57	34	34	68
Fortier, B.-Comeau	56	27	40	67

MIDGET AAA

SECTION LA COOP

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Lévis	42	41	1	0	0	225	71	118
Trois-Rivières	42	28	10	3	1	155	105	84
St-François	42	24	17	0	1	145	130	68
Jonquière	42	19	17	3	3	118	127	58
Notre-Dame	42	8	29	3	2	89	191	28

SECTION TACKS

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Magog	42	34	3	2	3	196	88	106
Lac-St-Louis	42	24	16	0	2	168	130	71
St-Hyacinthe	42	22	18	1	1	144	136	62
Châteauguay	42	17	19	5	1	138	160	51
C.C.-LeMoy.	42	11	28	2	1	122	190	35

SECTION C.C.M.

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Gatineau	42	28	10	4	0	143	103	86
C.E.-Blondin	42	17	24	1	0	140	167	48
L.-Montréal	42	15	24	0	3	115	139	47
St-Eustache	42	15	25	2	0	104	171	45
Amos	42	12	27	3	0	109	203	38

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

HUITIÈMES DE FINALE

(TROIS DE CINQ)

Amos Vs. Magog
Mardi 26 février
Amos à Magog, 19h.
Châteauguay Vs. Sém. St-François
Mardi 26 février
Châteauguay à St-François, 19h.
Collège Charles-Lemoyne Vs. Lévis
Mardi 26 février
C.C.-LeMoy. à Lévis, 19h30.
Esther-Blondin Vs. Lac St-Louis
Mardi 26 février
C.E.-Blondin à L.-St-Louis, 19h.
Jonquière Vs. Saint-Hyacinthe
Mardi 26 février
Jonquière à St-Hyacinthe, 19h.
Laval-Montréal Vs. Trois-Rivières
Mardi 26 février
L.-Montréal à Trois-Rivières, 19h.
St-Eustache Vs. Gatineau
Mardi 26 février
St-Eustache à Gatineau, 19h30.

LIGUE AMÉRICAINE

ASSOCIATION DE L'EST

Section Atlantique

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Charlotte	55	34	14	6	1	175	156	75
Bridgeport	55	30	18	5	2	174	171	67
Hershey	52	29	20	0	3	141	154	61
Providence	53	27	19	6	1	164	146	61
Lehigh Valley	53	27	20	3	3	175	166	60
Scranton	53	25	21	5	2	170	159	57
Springfield	54	22	22	6	4	177	179	54
Hartford	54	21	25	5	3	154	191	50

Section Nord

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Rochester	52	31	16	3	2	170	149	67
Syracuse	50	30	16	2	2	178	132	64
Utica	54	29	19	4	2	177	183	64
Toronto	54	28	18	5	3	189	183	64
Belleville	56	27	23	2	4	178	180	60
Cleveland	53	24	22	6	1	158	181	55
Laval	53	21	23	5	4	140	158	51
Binghamton	55	23	27	5	0	150	189	51

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Grand Rapids	53	30	16	3	4	157	147	67
Iowa	53	27	16	6	4	173	153	64
Chicago	51	28	17	5	1	176	147	62
Rockford	54	25	21	3	5	133	150	58
Texas	52	26	21	3	2	163	154	57
Milwaukee	54	23	21	9	1	143	151	56
Manitoba	53	25	23	3	2	139	162	55
San Antonio	52	24	23	5	0	135	152	53

Section Pacifique

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Bakersfield	49	31	15	2	1	173	133	65
San Jose	46	28	12	2	4	153	124	62
San Diego	49	27	16	3	3	177	164	60
Tucson	47	25	16	4	2	150	141	56
Colorado	49	24	21	3	1	144	160	52
Stockton	50	21	24	4	1	176	198	47
Ontario	46	15	24	5	2	143	192	37

Lundi 18 février
Laval 3 Belleville 4 (P)
Syracuse 3 Toronto 5
Milwaukee 2 Manitoba 3
San Diego 2 San Jose 5
Mardi 19 février
Texas 2 Iowa 1 (P)
Mercredi 20 février
Manitoba 3 Toronto 4
Laval à Syracuse, 19h.
Rockford à Grand Rapids, 19h.
Cleveland à Rochester, 19h05.
Tucson à San Diego, 22h.
Stockton à Ontario, 22h.
Jeudi 21 février
Texas à Chicago, 12h.
San Jose à Iowa, 20h.
Vendredi 22 février
Milwaukee à Cleveland, 19h.
San Jose à Iowa, 19h.
Lehigh Valley à Charlotte, 19h.
Toronto à Syracuse, 19h.
Rochester à Utica, 19h.
Texas à Grand Rapids, 19h.
Bridgeport à Providence, 19h05.
Hershey à Scranton, 19h05.
Belleville à Binghamton, 19h05.
Springfield à Hartford, 19h15.
Manitoba à Laval, 19h30.
San Antonio à Ontario, 22h.

LNAH

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Thet. Mines	33	21	9	3	0	125	98	45
Rivière-du-Loup	32	18	12	1	1	132	113	38
Sorel-Tracy	33	17	13	2	1	108	119	37
Jonquière	32	17	14	1	0	129	126	35
St-Georges	32	14	16	0	2	109	118	30
St-Jérôme	32	10	21	0	1	98	127	21

Vendredi 22 février
St-Jérôme à Jonquière, 20h.
St-Georges à Riv-du-Loup, 20h.
Samedi 23 février
Riv.-du-Loup à Thetford, 19h30
Sorel-Tracy à St-Georges, 20h
Jonquière à St-Jérôme, 20h

SENIOR AAA

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
La Tuque	22	20	1	1	0	138	75	41
Cap-Madeleine	22	14	6	2	0	122	90	30
Louiseville	22	14	7	1	0	116	88	29
Plessisville	22	12	8	2	0	99	88	26
Joliette	22	11	9	2	0	95	98	24
Nicolet	22	9	11	2	0	105	111	20
Bécancour	22	8	11	2	1	93	104	19
Waterloo	22	8	11	2	0	86	118	18
Donnacona	22	8	14	0	0	86	139	16
Windsor	22	6	12	3	1	97	126	16

DEUXIÈME RONDE (4 DE 7)

Dimanche 17 février
Louiseville 4 Nicolet 3 (P)
(Louiseville mène 2-0)
Vendredi 22 février
Joliette à Plessisville, 20h30
(Série égale 1-1)
La Tuque à Windsor, 20h30
(La Tuque mène 2-0)
Waterloo à Cap-Madeleine, 20h30
(Cap-Madeleine mène 2-0)
Nicolet à Louiseville, 20h30
Samedi 23 février
Cap-Madeleine à Waterloo, 20h
Plessisville à Joliette, 20h30
La Tuque à Windsor, 20h30

UNIVERSITAIRE

OUA - Division Est

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Ottawa	28	22	2	1	3	119	67	48
Carleton	28	18	5	2	3	99	75	41
Queen's	28	19	9	0	0	97	76	38
McGill	28	16	8	3	1	99	77	36
UOIT	28	14	9	4	1	82	81	33
Concordia	28	15	11	1	1	95	101	32
UQTR	28	14	11	2	1	97	88	31
Laurentienne	28	9	18	1	0	71	103	19
Nipissing	28	8	19	1	0	81	118	17
RMC	28	7	19	2	0	62	114	16

OUA - Division Ouest

	MJ	V	D	DP	DF	BP	BC	Pts
Ryerson	28	20	5	2	1	133	94	43
Brock	28	19	5	4	0	90	62	42
Western	28	15	12	0	1	83	84	31
Guelph	28	13	11	0	4	84	73	30
Windsor	28	13	14	0	1	83	92	27
Laurier	28	13	14	1	0	82	82	27
York	28	12	14	2	0	88	98	26
Toronto	28	11	13	3	1	70	81	26
Lakehead	28	12	15	0	1	82	103	25
Waterloo	28	10	13	4	1	82	110	25

DEUXIÈME RONDE (2 DE 3)

Mercredi 20 février
Western 3 Brock 2
(Western mène la série 1-0)
Queen's 3 Ottawa 2
(Queen's mène la série 1-0)
Jeudi 21 février
McGill à Carleton, 19h
Guelph à Ryerson, 19h15
Vendredi 22 février
Brock à Western, 19h
Ottawa à Queen's, 19h30
Samedi 23 février
Carleton à McGill, 19h
Ryerson à Guelph, 19h30
Dimanche 24 février
x- Western à Brock, 19h
x- McGill à Carleton, 19h
x- Guelph à Ryerson, 19h15
x- Queen's à Ottawa, 19h30

BASKETBALL

COLLÉGIAL

Féminin

	Mj	V	D	Pp	Pc	Pts
Dawson	14	12	2	1034	737	24
Ste-Foy	13	11	2	786	644	22
Montmorency	13	10	3	774	630	20
Ch.-St-Lambert	13	9	4	809	716	18
Vanier	14	4	10	725	869	8
Trois-Rivières	13	3	10	670	809	6
É.-Montpetit	13	3	10	693	892	6
Lennoxville	13	1	12	741	935	2

Mercredi 20 février
Trois-Rivières 39 Montmorency 72
Vendredi 22 février
É.-Montpetit à Trois-Rivières,19h
Montmorency à Ch.-Lennoxville, 19h
Ste-Foy à Ch.-St-Lambert, 19h

Masculin

	Mj	V	D	Pp	Pc	Pts
Vanier	16	16	0	1408	1096	32
Montmorency	15	12	3	1208	988	24
Jean-de-Brébeuf	15	10	5	1206	996	20
Ch.-St-Lambert	15	9	6	1078	1066	18
É.-Montpetit	15	7	8	1081	1136	14
Sainte-Foy	15	6	9	1051	1195	12
Dawson	16	6	10	1136	1208	12
John-Abott	15

Jordie Benn — ARCHIVES LA PRESSE, ANDRÉ PICHETTE

Benn continue de surprendre à l'attaque

ALEXIS BÉLANGER-CHAMPAGNE
La Presse canadienne

BROSSARD, Qc - Jordie Benn ne s'en fait pas avec les taquineries qu'il entend après chaque beau jeu offensif qu'il réussit.

Le défenseur du Canadien en a surpris plusieurs, mardi, en y allant d'une passe spectaculaire vers Tomas Tatar pour le but vainqueur dans le gain de 3-2 de la formation montréalaise face aux Blue Jackets de Columbus.

Benn n'avait pas un enthousiasme débordant quand il est revenu sur ce jeu, mercredi matin. Son côté pince-sans-rire est toutefois ressorti.

« J'ai revu la séquence, mais même quand je marque, je ne suis pas le gars le plus énervé, a-t-il rappelé, cachant un sourire sous son imposante barbe. Les gars qui marquent souvent savent ce qu'ils font. Moi, quand je marque, je suis simplement soulagé que la rondelle soit rentrée. »

Âgé 31 ans, Benn a amassé quatre buts et 10 aides en 58 rencontres cette saison. Son sommet personnel est de 20 points en 78 parties en 2013-14, à sa première saison complète dans la LNH avec les Stars.

Ses exploits avec les Grizzlies de Victoria, dans la Ligue de hockey de la Colombie-Britannique (BCHL), semblent bien loin. Il avait notamment récolté 14 buts et 32 aides en 59 matchs en 2007-08, avant de faire le saut chez les professionnels. Les personnes sont donc nombreuses à le taquiner quand il marque un but important ou réussit une belle passe.

« Ça ne m'étonne pas, a mentionné Benn. Je n'accumule pas beaucoup de points pendant la saison et quand je réussis un beau jeu, ça surprend beaucoup de monde. C'est amusant à voir. »

Fraîchement arrivé chez le Canadien, le centre Nate Thompson fait partie du groupe à avoir été impressionné par Benn.

« J'ai toujours trouvé qu'il était solide défensivement, même que je l'affrontais lorsqu'il jouait pour les Stars, a raconté Thompson. Ses habiletés sont sous-évaluées ; il a aussi une bonne première passe. Nous l'avons vu (mardi) soir. »

Probablement à sa place au sein de la troisième paire défensive, Benn s'avère l'un des joueurs les plus constants de l'équipe depuis l'automne. Il semble avoir tourné la page sur une campagne plus difficile en 2017-18.

« Vous voulez vous améliorer chaque année, a rappelé Benn. Vous devez retenir des leçons d'une saison plus difficile comme la dernière. Tous les athlètes connaissent des périodes plus difficiles. Ça fait partie du sport - il y a des hauts et des bas. Vous devez simplement apprendre des bas et prolonger les hauts le plus longtemps possible. »

UN GARÇON POUR DANAULT

Par ailleurs, le centre Phillip Danault a dévoilé, mercredi après-midi, par le biais de son compte Instagram, que son épouse, Marie-Pierre, avait donné naissance au premier enfant du couple, un garçon prénommé Phillip-Édouard.

Danault avait raté le match de mardi face aux Blue Jackets pour des raisons familiales. On ne sait pas encore s'il sera de retour au travail dès jeudi, quand le Canadien affrontera les Flyers de Philadelphie.

Pour leur part, le gardien Carey Price et le défenseur Shea Weber avaient obtenu congé d'entraînement, mercredi.

JEUX DU CANADA

Le plein de médailles pour les athlètes d'ici

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Les athlètes du Saguenay-Lac-Saint-Jean continuent de faire le plein de médailles aux Jeux du Canada, qui se déroulent à Red Deer, en Alberta. Pendant qu'Emmanuelle Côté a mis la main sur sa troisième médaille en patinage de vitesse longue piste, Adrianna Émond a remporté l'argent avec ses coéquipières de l'équipe du Québec de biathlon.

Emmanuelle Côté a débuté sa journée avec une cinquième place à l'épreuve du 1000 mètres, terminant à un peu plus d'une demi-seconde du podium. Sa compatriote Véronique Déry a remporté sa troisième médaille de bronze de la compétition grâce à un temps de 1 : 24.73, devançant deux autres Québécoises, soit Rose Laliberté-Roy et Côté. La native de Chicoutimi a terminé en force à sa cinquième et dernière épreuve. Globalement, Emmanuelle Côté rentrera au Québec avec deux médailles de bronze dans ses bagages et une autre d'argent.

Le départ de masse regroupait tous les participants dans une course de 4000 mètres, sans corridors comme c'est le cas sur les distances individuelles. La stratégie entre également en ligne de compte et à ce titre, les efforts des trois Québécoises ont été récompensés avec deux athlètes sur le podium. Emmanuelle Côté a été devancée par Rose-Anne Grenier en deuxième position tandis que Rose Laliberté-Roy a pris la dixième position. L'épreuve a été dominée par l'Ontarienne Alexa Scott, qui avait également été la plus rapide au 1000 mètres, dans le froid sur la piste extérieure du parc Great Chief.

Les membres de l'équipe du Québec, dont faisait partie Adrianna Émond, ont uni leurs efforts pour rafler la médaille d'argent au relais 3x6 kilomètres de biathlon. Elles ont terminé avec un temps de 1 : 00.21, un peu plus de quatre minutes derrière les Albertaines qui ont laissé la compétition loin derrière. Les représentantes de la Colombie-Britannique ont complété le podium. Lors des épreuves individuelles, plus tôt cette semaine, Adrianna Émond a pris la 22e place au six kilomètres sprint et le 21e rang au 7,5 kilomètres poursuite. La Laterroise de 19 ans conclura sa participation aux Jeux du Canada, jeudi, avec le 10 kilomètres individuel.

Du côté de la boxe, le Chicoutimien Gabriel Tremblay n'a pas été en mesure de monter dans le ring, mardi, afin de tenter d'aller chercher la médaille de bronze. Au lendemain de sa défaite par un seul point devant l'Ontarien Tiego Balteiro, il n'a pas été en mesure de respecter la limite de poids de 81 kilos, ce qui l'a automatiquement disqualifié.

Au hockey, le gardien jonquiérois William Blackburn était en action tard mercredi soir, alors que le Québec affrontait la Colombie-Britannique en quart de finale. Le porte-couleurs des Élites de Jonquière a remporté ses deux matchs en ronde préliminaire alors que les porte-couleurs du fleurdelisée ont conservé une fiche parfaite de trois victoires en autant de rencontres.

Les membres de l'équipe du Québec, dont faisait partie Adrianna Émond (photo), ont uni leurs efforts pour rafler la médaille d'argent au relais 3x6 kilomètres de biathlon. — PHOTO COURTOISIE

RAPIDO

Baptiste Brochu

Le Baieriverain Baptiste Brochu fait partie des athlètes sélectionnés pour prendre part aux deux dernières coupes du monde, soit celle de Baqueria Beret, en Espagne, les 1er et 2 mars, ainsi que celle de Veysonnaz, en Suisse, du 15 au 17 mars. Dans ce dernier cas, seuls les 16 meilleures femmes et les 32 meilleurs hommes de la plus récente Coupe du monde seront autorisés à participer.

Tennis à Alma

La construction du Centre multisport attenant au Centre Mario-Tremblay d'Alma ayant fait disparaître les anciens terrains de tennis extérieurs de ce secteur, Ville d'Alma a entrepris des démarches pour aménager quatre nouveaux terrains près du Pavillon Wilbrod-Dufour (à la droite de la bâtisse quand on y fait face à la rue Bégin). Une résolution a été entérinée lors du conseil de lundi soir, afin de s'entendre pour la signature d'un bail de 25 ans avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean. La responsable des communications, Audrey-Claude Gaudreault, précise toutefois que la pelletée de terre n'est pas pour demain. « On est encore à vérifier certains éléments techniques avant de statuer sur l'emplacement final. Il y a encore des vérifications à faire comme des tests de sol, etc. L'endroit envisagé par la ville et qui fait l'objet de discussion avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean est situé entre le Centre multisport et l'arrière du Pavillon Wilbrod-Dufour, mais tout cela à confirmer ultérieurement. » **JOHANNE SAINT-PIERRE**

50e ÉDITION DU 15 KM DES PICHOUS

Philibert-Thiboutot au départ

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

La 50e édition du 15 kilomètres de Pichous s'annonce déjà mémorable et un participant de calibre international s'ajoute à la liste de départ du samedi 9 mars. L'olympien Charles Philibert-Thiboutot aura à l'œil le record détenu depuis 32 ans par le regretté Philippe Laheurte.

C'est du moins l'avis de son entraîneur Félix-Antoine Lapointe, qui est également entraîneur-chef à la Fédération québécoise d'athlétisme et responsable du programme de cross-country du Rouge et Or de l'Université Laval, si la météo est favorable. « Charles est présentement en excellente forme, il est en camp d'entraînement en Arizona et comme ses entraînements d'endurance se déroulent bien, il participera au 15 kilomètres des Pichous », annonce-t-il dans un communiqué publié par l'organisation régionale.

Lors de l'édition 1987, Philippe Laheurte avait franchi la distance entre Jonquière et Chicoutimi en 44 minutes 21 secondes. Triple champion canadien, Charles Philibert-Thiboutot a participé aux Jeux olympiques de Rio au Brésil en 2016, accédant à la demi-finale, prenant la 16e position au classement final. L'athlète de 28 ans détient également les records provinciaux sur 1500 et 3000 mètres. Il se démarque également sur de plus longues distances avec un record personnel de 13min33 au 5000 mètres, distance sur laquelle il envisage de se spécialiser. Philibert-Thiboutot a également connu sa part de succès à différentes épreuves de dix kilomètres provinciales et nationales de cross-country.

Le président du 15 kilomètres des Pichous, Mario Boily, rappelle qu'une cagnotte de 2000 $ sera remise à celui ou celle qui établira un nouveau record. Il confirme également la participation de l'ancien champion de plusieurs éditions, Patrick Montuoro. Sur les 2070 marcheurs et coureurs officiellement inscrits, le maximum, l'organisateur mentionne que 512 proviennent de l'extérieur de la région.

Lors de sa participation à la 50e édition de la Course des pichous, l'olympien Charles Philibert-Thiboutot aura à l'œil le record détenu depuis 32 ans par le regretté Philippe Laheurte. — ARCHIVES LA PRESSE, BERNARD BRAULT

› BOURSE POUR MÉLAURIE BOIVIN

La patineuse artistique Mélaurie Boivin a reçu 4000$ dans le cadre du Programme de bourses Saputo de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec. Pour cette 19e cohorte, un total de 52 étudiants-athlètes se sont partagé pas moins de 150 000$. La patineuse originaire de Desbiens a été honorée dans la catégorie Soutien à la réussite académique et sportive encourageant la conciliation du sport et des études. Mélaurie Boivin ne pouvait pas être présente lors de la cérémonie qui se déroulait au Centre Nutrilait à Montréal. Elle prendra part dans les prochains jours aux Jeux du Canada, à Red Deer, en Alberta. **DAVE AINSLEY** — PHOTO COURTOISIE

FINANCEMENT DU CAFÉ JEUNESSE DE CHICOUTIMI

Élus et journalistes vont croiser le fer

JOHANNE SAINT-PIERRE
jstpierre@lequotidien.com

Le conseil municipal de Saguenay récidive ! Après le match de baseball cet été, voilà que les élus municipaux et les gens des médias croiseront à nouveau le fer pour une bonne cause, cette fois-ci dans le cadre d'un duel de hockey-bottines qui aura lieu samedi, à compter de 12 h 15, à la patinoire aménagée derrière l'église Christ-Roi de Chicoutimi.

En effet, le président de la Commission des sports, Michel Thiffault, a accepté la présidence d'honneur de la troisième édition du tournoi de hockey-bottines au profit du Café Jeunesse de Chicoutimi (sis au 30, rue Jacques-Cartier, près de Sorrento Pizzéria). Toutes les équipes qui prennent part au tournoi devront compter au moins une fille dans leurs rangs.

L'équipe des conseillers misera sur Michel Tremblay (Chicoutimi), Martin Harvey (La Baie), Julie Dufour (Shipshaw) ainsi que Jonathan Tremblay, Kevin Armstrong et évidemment Michel Thiffault (Jonquière).

Du côté des médias, le capitaine Jean Houle (TVA) a recruté les joueurs du *Quotidien* Pascal Girard et Pierre-Alexandre Maltais, l'ancienne collègue Katerine Belley-Murray, maintenant enseignante en ATM, Nicolas Saint-Pierre (Radio-Canada) et Anthony Toupin (*Journal de Québec*). « Ce sera amical, car le but sera d'amasser des sous », souligne Michel Thiffault.

SPECTATEURS BIENVENUS

Pascal Gagnon, du Café Jeunesse de Chicoutimi, souligne que le tournoi de hockey-bottines s'amorcera sur le coup de 19 h, vendredi soir, pour se terminer samedi, par une finale à 15 h 15. Les parties comportent trois périodes de dix minutes. « Ça se joue sur le stationnement situé à l'arrière de l'église Christ-Roi. Cette année, cinq équipes sont inscrites pour la troisième édition », décrit-il.

Les spectateurs seront les bienvenus pour encourager les équipes. De plus, ils pourront se régaler en achetant des saucisses du Marché Centre-ville sur bâton et des bières à consommer à l'intérieur du Café Jeunesse, « ce qui leur permettra de découvrir l'endroit », précise-t-il.

Les gens qui voudront faire des dons pourront également le faire sur place.

5379714

SAGUENÉENS

Peu généreux à court d'un homme

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Les Saguenéens ont été bien peu généreux avec leurs adversaires en désavantage numérique, au cours des dernières semaines.

Depuis qu'ils ont permis deux buts aux Olympiques de Gatineau au début de janvier, les Chicoutimiens n'ont concédé que quatre maigres buts en 59 occasions en infériorité numérique durant leurs 14 dernières rencontres, soit un taux de réussite de 93,22 %. En prime, ils ont marqué deux fois à court d'un homme. Cette bonne séquence a fait grimper les Sags au troisième rang de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) dans cette statistique avec un pourcentage de 82,2 %. Globalement, l'avantage numérique fait également bonne figure avec 22 %, ce qui leur donne le 8e rang.

« On s'ajuste à tous les matchs. De soir en soir, l'adversaire joue de façon différente », rappelle l'entraîneur adjoint Claude Bouchard qui est responsable de cette facette de jeu, mentionnant passer beaucoup d'heures à visionner des séquences vidéo.

« Plus l'année avance, plus les équipes jouent bien à cinq contre cinq et ça devient difficile de marquer à forces égales. Les unités spéciales deviennent donc excessivement importantes. Le fil est tellement mince rendu à ce stade-ci de l'année. C'est souvent le but que tu vas marquer en avantage numérique ou lui que tu ne te feras pas marquer en désavantage numérique qui va faire la différence en fin de compte. On met beaucoup d'emphase là-dessus. Les joueurs sont conscients qu'au bout de la ligne ça peut faire la différence entre la victoire et la défaite. »

RETOUR DE LAVIGNE

Le retour au jeu de Zachary Lavigne n'est pas étranger à ces succès défensifs. Le capitaine n'est toutefois pas le seul vétéran à être familier avec les stratégies mises en place.

Les vétérans Vincent Lapalme, Jérémy Fortin, Jérémy Groleau, Morgan Nauss et Jérémy Diotte font partie des joueurs utilisés à court d'un homme, groupe auquel se sont ajoutés Justin Ducharme, Xavier Labreque et Gabriel Villeneuve au cours des derniers mois.

« Avoir une certaine stabilité, pour moi c'est une grosse différence. Quand t'es constamment obligé de changer de joueurs sur les unités spéciales, je pense que ça devient difficile. Le fait que depuis le début de la saison, la majorité du temps, ce sont les mêmes joueurs qui sont utilisés en désavantage numérique, c'est un plus. Ils savent notre façon de jouer, connaissent les façons de jouer des autres équipes et sont habitués de s'ajuster match après match », fait valoir Claude Bouchard.

Le Drakkar connaît du succès face aux Sags, ayant remporté sept des huit duels entre les deux rivaux. – ARCHIVES LE QUOTIDIEN, ROCKET LAVOIE

POINTES DE PLUME

• Avec une journée de retard, Yanick Jean est rentré de son périple à Red Deer pour assister au tournoi de hockey masculin dans le cadre des Jeux du Canada. Il a ainsi pu épier les meilleurs espoirs du Québec et des Maritimes. L'entraîneur-chef sera donc à son poste, jeudi soir, face au Drakkar.

• La LHJMQ a nommé hier l'ancien vice-président principal aux communications du Canadien de Montréal, Donald Beauchamp, comme consultant au Bureau du commissaire. « Quand un professionnel expérimenté comme Donald Beauchamp devient disponible, c'est important d'évaluer toutes les options possibles pour l'amener avec ton organisation et profiter de ses multiples compétences », a indiqué Gilles Courteau dans un communiqué. Donald Beauchamp, qui a également travaillé à Hockey Canada, a porté les couleurs des Draveurs de Trois-Rivières durant la saison 1979-80. **DAVE AINSLEY**

UN MOIS AVANT LES SÉRIES

Des détails à peaufiner

DAVE AINSLEY
dainsley@lequotidien.com

Mine de rien, la saison prendra fin dans exactement un mois dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec. Avec 12 matchs à disputer dans le camp chicoutimien, le temps est aux derniers ajustements en vue des séries éliminatoires, à commencer par le Drakkar de Baie-Comeau, jeudi soir, au Centre Georges-Vézina.

« À ce stade-ci de l'année, tous les systèmes de toutes les équipes sont en place. Peaufiner des petits détails dans ces 12 derniers matchs va nous permettre d'être compétitifs contre n'importe quelle équipe en séries. On le sait qu'on va affronter un bon club, peu importe la manière qu'on virera le casse-tête », signale Claude Bouchard qui remplaçait l'entraîneur-chef Yanick Jean, lors de l'entraînement quotidien de l'équipe, mercredi.

Dans leurs 12 dernières rencontres, trois par semaine d'ici la fin du calendrier, les Sags en disputeront sept face à des équipes qui les devancent au classement et qui marquent leur bonne part de but, soit deux fois le Drakkar, le Phoenix de Sherbrooke et les Voltigeurs de Drummondville, ainsi que l'Océanic de Rimouski. « C'est sûr que si tu essaies de jouer attaque contre attaque face à ces équipes-là, tu vas finir deuxième », de rappeler Claude Bouchard.

« On a des qualités et il faut être durs à jouer pour ces clubs-là. Si on veut l'être, il faut faire comme Halifax (2-1) le mois dernier, à la fin d'un trois en trois, ou contre Rimouski deux fois en début de saison (2-1 et 3-2). Si on a eu du succès, c'est qu'on ne s'est pas lancés dans un festival offensif », de poursuivre l'entraîneur, faisant remarquer que si les séries débutaient aujourd'hui, le Drakkar et les Sags croiseraient le fer.

« En partant, on joue dix fois contre eux alors ça revient vite. C'est l'une des bonnes équipes et des bonnes offensives de la ligue. Il faut trouver le moyen de ne pas jouer sur les talons, les regarder jouer et être impressionnés. Il faut jouer comme on le fait face aux autres équipes. Ce n'est pas parce qu'on affronte Baie-Comeau qu'il faut jouer différemment », d'indiquer Claude Bouchard, axant son discours sur le travail et l'application du système de jeu.

« Si on a eu du succès l'an dernier contre Bathurst, c'est parce qu'on est restés dans notre identité. On n'a pas essayé d'y aller attaque contre attaque. On ne peut pas non plus le faire face à Baie-Comeau, ni contre l'équipe qu'on va affronter au premier tour des séries », d'estimer Claude Bouchard.

La clé du match

Saguenéens	Drakkar
29-20-3-4	40-13-2-1

• 5 points en 2 matchs pour le Chicoutimien Jordan Martel
•7 victoires pour le Drakkar en 8 duels face aux Sags
•90 points en 54 matchs pour Ivan Chekhovich

Jeudi 19 h 30, Centre Georges-Vézina

Harvey tire sa révérence

« J'aime mieux arrêter en étant encore dans le coup »

CARL TARDIF
ctardif@lesoleil.com

Après avoir laissé la porte entrouverte sur la possibilité de poursuivre sa carrière au terme de l'actuelle saison, le fondeur Alex Harvey tirera sa révérence dans quelques semaines. Sa dernière course aura lieu le dimanche 24 mars sur les Plaines d'Abraham, à Québec, devant les siens dans le cadre des finales de la Coupe du monde de ski de fond.

Bataillant pour la médaille de bronze jusque dans la dernière montée avec le Russe Andrey Larkov, Alex Harvey avait finalement terminé quatrième du 50 km de PyeongChang, sa dernière course disputée dans le cadre des Jeux olympiques. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

Le verdict de la retraite de ce futur avocat est tombé lors de son récent séjour à Québec survenu à la suite de résultats décevants à ses yeux au Tour de ski et en raison du cafard de la solitude qu'il vivait en Europe.

« Le plan était de l'annoncer après les courses à Québec. J'aime encore le ski de fond, mais seul avec moi-même en Europe, ça coulait moins facilement en début de saison. C'était pas mal clair dans ma tête à mon retour à Québec, j'ai pris le temps de le dire à mes proches et à Louis [Bouchard], mon entraîneur. Je ne savais pas trop comment j'allais me sentir une fois décidé, mais je ne me sens pas différent des autres Championnats du monde auxquels j'ai pris part », expliquait Harvey en entrevue avec *Le Soleil*, mercredi, une fois la confirmation de sa retraite ébruitée par le *Journal de Québec*.

L'athlète de 30 ans de Saint-Ferréol-les-Neiges se trouve présentement à Seefeld, en Autriche, où il vivra sa dernière participation aux Mondiaux de la discipline. Un sprint était à l'horaire de la première journée, jeudi.

« J'ai toujours voulu partir au sommet de ma forme. J'aurais pu continuer, mais j'aime mieux arrêter en étant encore dans le coup. Quand tu as connu l'extase de la victoire, personnellement et avec les coéquipiers, ce serait difficile de se voir dégringoler au classement », notait celui qui possède la feuille de route la plus riche du ski de fond au Canada.

Il est quintuple médaillé aux Championnats du monde, l'ayant emporté deux fois (sprint par équipe en 2011 avec Devon Kershaw et 50 km en 2017). Il tentera d'ailleurs de conserver son titre mondial sur cette longue distance, le 3 mars, en conclusion du rendez-vous autrichien. « Même si j'ai eu quelques courses plus difficiles, je ne pense pas qu'il s'agisse de l'année de trop. J'ai fait un podium cette année, et juste de pouvoir en faire un, ça fait de ma saison un succès. J'ai encore ma place au sommet de la hiérarchie, je suis l'un des prétendants dans les longues distances », ajoutait celui qui compte 27 podiums sur le circuit de la Coupe du monde.

LA FIN À QUÉBEC

Harvey revendique sept victoires en carrière, sa première remontant au 16 mars 2012, à Falun, en Suède, là où son père Pierre Harvey l'avait aussi emporté 25 ans plus tôt. Sa victoire la plus émotive fut certainement la conquête des Plaines d'Abraham à l'occasion d'un sprint disputé devant des milliers de spectateurs à Québec, là où il bouclera la boucle, du 22 au 24 mars. Ski de fond Canada prévoit y souligner son départ et une conférence de presse pour officialiser sa retraite est déjà prévue, le mardi 26 mars.

Sur le site des Mondiaux de Seefeld, la nouvelle de sa retraite n'avait pas circulé à l'extérieur de l'équipe canadienne. Il avait pris le temps d'aviser son ancien coéquipier Kershaw, retraité depuis peu, et il en a aussi jasé la semaine dernière en Italie avec le Suisse Dario Cologna, qui songe à l'imiter bientôt.

Parmi ses projets, Harvey envisage de compléter son baccalauréat en Droit et il se marie le 22 juin. « Comme mon père, ma mère et mes sœurs, je vais aussi encore faire du sport, c'est dans nos gênes. »

L'heure n'était pas au bilan de carrière ni à l'identification de ses grands moments. « Le plan, c'est d'en vivre un autre dans les prochains jours », disait-il, déjà focalisé sur les objectifs à atteindre à sa dernière participation Championnats du monde.

> **« J'ai toujours voulu partir au sommet de ma forme. J'aurais pu continuer, mais j'aime mieux arrêter en étant encore dans le coup »**
>
> — Alex Harvey

ALEX HARVEY AU FIL DES ANS

2009

1er PODIUM
Bronze, 50 km Classique
Coupe du monde,
Trondheim

2011

1er TITRE MONDIAL
Or, Sprint par équipe
Championnat du monde, Oslo

2012

1re VICTOIRE EN COUPE DU MONDE
Or, Sprint
Finales de la Coupe
du monde, Falun

2014

SAISON LA PLUS PRODUCTIVE
› Or, Prologue
Tour de ski, Obersdof
› Or, Sprint
Coupe du monde, Pologne
› Or, Skiathlon
Finale de la Coupe
du monde, Falun

2017

2e TITRE MONDIAL
Or, 50 km
Championnats du monde, Lahti
VICTOIRE MAGIQUE
Or, Sprint
Finales de la Coupe
du monde, Québec

JEUX DU CANADA
LE PLEIN DE MÉDAILLES POUR LES ATHLÈTES D'ICI
36

50e ÉDITION DU 15 KM DES PICHOUS
PHILIBERT-THIBOUTOT AU DÉPART
37

facebook/LeQuotidien Progres
@lequotidien_cyb

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

LA VENTE DU

MILLION

SE TERMINE BIENTÔT!

MAGASINEZ ET GAGNEZ

1 000 000 $

Obtenez une chance de gagner avec chaque tranche d'achat de 100 $

NOUS PAYONS LES **2 TAXES** ET PAYEZ JUSQU'À **50 VERSEMENTS*** SUR TOUS LES MATELAS

TAXES PAYÉES **699,99**

ET PAYEZ JUSQU'À 50 VERSEMENTS

Matelas Iris format double PTR-673780

- Dessus régulier, ferme
- Mousse avec Gel Cool Twist
- Mousse de soutien Serta

GARANTIE 10 ANS

Ressorts ensachés individuellement

NOUS PAYONS LES **2 TAXES** OU PAYEZ JUSQU'À **50 VERSEMENTS** SUR TOUS LES MOBILIERS ELRAN ET RELAXON

Causeuse inclinable
PTR-694950

TAXES PAYÉES **1 519,99**

OU PAYEZ JUSQU'À 50 VERSEMENTS

PAYEZ JUSQU'À **36 VERSEMENTS*** SUR TOUS LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

SAMSUNG

Téléviseur intelligent au DEL, 4K
PTR-695328

Hisense

Téléviseur intelligent au DEL
PTR-676147

LG

Téléviseur intelligent OLED 4K
PTR-672489

5ème Gagnante-Finaliste
Julie Gagnon
Saint-Raphaël
Découvrez les gagnants-finalistes à tous les samedis durant l'émission
SALUT BONJOUR weekend TVA

1990, BOUL. TALBOT CHICOUTIMI

LIGNE SANS FRAIS: 1 800-TANGUAY (826-4829)

tanguay.ca

LIVRAISON GRATUITE PARTOUT AU QUÉBEC

Accord D Desjardins

*Les financements sont octroyés par Accord D Desjardins et les versements sont sujets à approbation du service de crédit Accord D Desjardins. Toutes les taxes (TPS et TVQ) et écofrais applicables sont payables à Ameublements Tanguay au moment de l'achat. Le montant payable en versements égaux exclut les taxes de vente (TPS et TVQ) et les écofrais. Si un versements vient en souffrance, un intérêt sera calculé à compter de la date d'échéance du versement au taux annuel de 19,5% et sera chargé mensuellement au compte du client par Accord D Desjardins. (Ex. : solde en souffrance de 100$, l'intérêt pour une période de 30 jours sera de 1,63$). Non jumelable à une autre promotion. Photos à titre indicatif. Prix, produits et modalités de paiements sont sujets à changements sans préavis. Détails en magasin. Cette annonce est en vigueur jusqu'au 24 février 2019. Ce concours est ouvert à tous les clients âgés de 18 ans et plus. Une participation sera remise avec chaque tranche d'achat de 100$ effectué durant les dates de la promotion dans tous les Ameublements Tanguay et Maurice Tanguay Signature. (non valide sur les achats antérieurs). « La vente du Million » débute le 1er janvier et se termine le 3 mars 2019 à 17 heures. Règlements disponibles en magasin et sur tanguay.ca. Livraison gratuite partout au Québec.

EXEMPLES DE FRAIS DE CRÉDIT

	Taux d'intérêt annuel	Coût pour cycle de facturation de 30 jrs	Coût annuel
SOLDE QUOTIDIEN MOYEN		100$ 500$	100$ 500$
ACHAT COURANT	19,90%	1,64$ 8,18$	19,90$ 90,50$
ACHAT PAR VERSEMENT ÉGAUX ET ACHAT À PAIEMENT REPORTÉ	19,90%	1,64$ 8,18$	19,90$ 90,50$

5370131